



The World Bank
IBRD IDA | World Bank Group

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized



TRANSFORMER LE SYSTÈME AGRO-ALIMENTAIRE NIGÉRIEN

Decembre 2023

Rapport No : DLV0563898

© 2017 Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000 ; Site web : www.worldbank.org

Certains droits réservés

Le présent ouvrage est un produit du personnel de la Banque mondiale. Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent ouvrage ne reflètent pas nécessairement les opinions des Directeurs exécutifs de la Banque mondiale ou des gouvernements qu'ils représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans le présent document. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes de cet ouvrage ne sauraient impliquer un quelconque jugement de la part de la Banque mondiale quant au statut juridique d'un territoire, ni une approbation ni une acceptation de ces frontières.

Droits et autorisations

Le contenu de cet ouvrage est soumis à des droits d'auteurs. Étant donné que la Banque mondiale promeut la diffusion de ses connaissances, la reproduction du présent ouvrage, dans son intégralité ou en partie, est autorisée à des fins non commerciales, à condition que la source de l'ouvrage soit dûment mentionnée.

Attribution – Veuillez citer le travail comme suit : « Banque mondiale. 2023. Transformer le système agroalimentaire Nigérien © Banque mondiale. »

Toutes les questions relatives aux droits et aux licences, y compris les droits subsidiaires, devraient être adressées à Publications de la Banque mondiale, Groupe de la Banque mondiale, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, États-Unis ; Fax : 202-522-2625 ; Courriel : pubrights@worldbank.org.

Table des matières

Liste des Tableaux.....	iii
Liste des Figures.....	iii
Sigles et abréviations	iv
Remerciements.....	v
Résumé analytique	vi
Chapitre 1 : Contexte national	1
1.1. Objectifs et approche.....	1
1.2. Contexte macroéconomique	1
1.3. Principaux défis et développements récents.....	3
1.3.1. Croissance de la population	3
1.3.2. Changement climatique	3
1.3.3. Conflits et fragilité.....	5
1.3.4. Prévalence de la pauvreté.....	5
1.3.5. Insécurité alimentaire et nutritionnelle.....	6
Chapitre 2 : Le secteur agricole, moteur essentiel du développement économique	9
2.1. Aperçu du secteur agricole nigérien	9
2.2. Productions et systèmes agricoles principaux.....	10
2.2.1. Production culturale	11
2.2.2. Production animale.....	13
2.3. La base de ressources naturelles du Niger pour la production agricole.....	14
2.4. Relever les principaux défis sectoriels	17
2.4.1. Créer des emplois inclusifs pour une population en pleine croissance.....	17
2.4.1. Renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience à ses effets.....	18
2.4.2. Gérer les chocs et les conflits pour favoriser la production agricole.....	21
Chapitre 3 : La Stratégie de développement de l'agriculture du Gouvernement	25
3.1. L'Initiative 3N	25
3.2. Initiatives du GdN visant à mettre en place une agriculture résiliente au changement climatique et à faible émission de carbone	26
3.3. Dépenses publiques consacrées à l'agriculture	28
Chapitre 4 : Quelles sont les conditions requises pour la transformation du système agroalimentaire ?.....	31
4.1. Nécessité de disposer d'une stratégie globale mais ciblée	31
4.2. Maintenir de fortes augmentations de la productivité	34
4.2.1. Renforcer la recherche agricole.....	34
4.2.2. Renforcement de la vulgarisation agricole	35
4.2.3. Renforcement des chaînes de valeur et des organisations de producteurs.....	36
4.2.4. Investir dans le développement de l'irrigation	41
4.2.5. Améliorer l'accès aux intrants agricoles	40
4.3. Développer le marché intérieur.....	43
4.3.1. Infrastructures de transport	44
4.3.2. Infrastructure de commercialisation	45
4.3.3. Accès à l'information et utilisation des TIC.....	50
4.3.4. Normes sanitaires ou phytosanitaires et de qualité.....	50
4.4. Développer le secteur de la transformation agroalimentaire et des exportations	51
Chapitre 5 : Conclusions et perspectives	53
5.1. Soutenir les augmentations de productivité et renforcer la résilience	53
5.2. Créer des emplois inclusifs et des opportunités de marché.....	54
5.3. Améliorer la qualité des dépenses publiques consacrées à l'agriculture	55

Références et bibliographie.....	61
----------------------------------	----

Liste des Tableaux

Tableau 1. Bilan de l'offre et de la demande de céréales pour la campagne de commercialisation 2022/2023 (novembre/octobre).....	8
Tableau 2. Infrastructures de transport au Niger	44

Liste des Figures

Figure 1. Croissance annuelle du PIB du Niger (2011-2022).....	2
Figure 2. Projection de la température moyenne (°C) au Niger (période de référence 1995-2014)	4
Figure 3. Statistiques sur les risques naturels, 1980-2020	4
Figure 4. Prévalence de la pauvreté au niveau régional.....	6
Figure 5. Sources de l'apport calorique total.....	7
Figure 6. Croissance annuelle de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (%) Source : Banque mondiale, données 2021.	9
Figure 7. Rendements céréaliers moyens pour le Niger, les pays voisins et l'Afrique subsaharienne 2021.	10
Figure 8. Systèmes agricoles au Niger.....	11
Figure 9. Rendement moyen des cultures sélectionnées au Niger (2000-2021).....	12
Figure 10. Évolution du nombre de têtes de bétail, 1995-2020	14
Figure 11. Utilisation des terres au Niger	15
Figure 12. Principales zones agro-écologiques du Niger	15
Figure 13. Profondeur des aquifères peu profonds.....	16
Figure 14. Vue aérienne de la Grande Muraille Verte au Niger.....	27
Figure 15. Allocations budgétaires au secteur de la SANAD, 2014-2020	29
Figure 16. Attractivité des chaînes de valeur agricoles au Niger et intérêt connexe	33
Figure 17. Accès à la téléphonie mobile en 2020 (% de la population).....	46
Figure 18. Priorités de l'agropole dans les différentes régions	49

Sigles et abréviations

AFAT	Agriculture, foresterie et autres affectations des terres
AHA	Aménagements hydro-agricoles
APCA	Agence de promotion du conseil agricole
AVCN	Agence nationale de vérification et de conformité aux normes
BAGRI	Banque agricole du Niger
BPA	Bonnes pratiques agricoles
BPF	Bonnes pratiques de fabrication
BRMN	Bureau de restructuration et de mise à niveau
CAIMA	Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles
CAPAN	Collectif des associations pastorales du Niger
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
DDCI	Développement durable et croissance inclusive
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDIF	Fonds de développement de l'inclusion financière
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FISAN	Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
FVC	Fonds vert pour le climat
GdN	Gouvernement du Niger
GRC	Gestion des risques de catastrophes
HCR	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
IDM	Indicateurs du développement dans le monde
IMF	Institution de microfinance
IMPACT	Modèle international d'analyse des politiques relatives aux produits agricoles et au commerce
LASDEL	Laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
O&M	Opérations et maintenance
ONAHA	Office national de développement hydro-agricole
PAGRA	Plan d'action pour la gestion des risques agricoles
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PPCSA	Plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire
PPP	Partenariat public privé
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
RNGA	Régénération naturelle gérée par les agriculteurs
RRC	Réduction des risques de catastrophes
SANAD	Sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durable
SNCA	Système national de conseil agricole
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Remerciements

Le présent rapport a été préparé par le Pôle mondial d'expertise en Agriculture et alimentation de la Banque mondiale (AGF) dans la région Afrique de l'Ouest. L'étude a été menée par une équipe co-dirigée par Mekbib Haile (Économiste senior de l'agriculture) et Aimée Marie Ange Mpambara (Économiste senior de l'agriculture), assistée de Jean-Paul Chausse (Consultant). L'équipe principale de l'étude était composée de Chiwimbo Perseverance Mwika (jeune professionnelle) et Tharcisse Guédégbe (Consultant).

Nous adressons nos remerciements au personnel du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger pour son soutien. Le personnel des collectivités locales et d'autres parties prenantes ont joué un rôle essentiel lors de la préparation de l'étude et leur participation ainsi que leurs éclairages ont été déterminants.

Clara de Sousa (Directrice de pays), Chakib Jenane (Directeur régional), Abel Lufafa (Chef de service au pôle mondial d'expertise) et Han Fraeters (Responsable des opérations pays) ont fourni des conseils et une supervision précieuse pour ce travail. Lindsay Hartley-Backhouse de *Written Progress* a corrigé le rapport. Mariame Bamba (Analyste de programme) et Salam Hailou (Assistant de programme) ont apporté un soutien logistique inestimable. Les auteurs expriment leurs remerciements à Samuel Taffesse, à Fred Kizito, à Irina Schuman, à Ghada Elabed et à Hardwick Tchale pour leurs commentaires judicieux visant à améliorer le rapport.

Résumé analytique

i. Le présent rapport examine les performances du secteur de l'agriculture et de l'élevage, (ci-après désigné par « le secteur agricole »), enregistrées au Niger ces quelques dernières décennies. Il identifie les options politiques, institutionnelles et d'investissement pour parvenir à un développement inclusif, résilient, diversifié, compétitif et durable du système agroalimentaire. Il repose sur plusieurs études et documents gouvernementaux relatifs aux performances du secteur agricole. Certes, le rapport traite d'un éventail de contraintes sectorielles, mais l'accent portera principalement sur les contraintes pour la performance du secteur les plus réhivitoires classées par ordre hiérarchique, à savoir la faiblesse de la productivité et les risques climatiques. Il sera également mis sur les principaux facteurs sous-jacents et les options potentielles en matière de politique et d'investissement pour y remédier.

ii. Le Niger est l'un des pays les plus pauvres au monde. C'est un pays sahélien enclavé dont 70 % du territoire est classé comme désertique. Le développement socio-économique du pays se heurte à des écueils démographiques, climatiques et sécuritaires graves et interdépendants. En effet, le Niger se classe au 189^e rang sur 191 pays dans l'indice de développement humain (IDH), obtenant ainsi une note de 0,4 en 2021. Son indice de développement de genre était de 0,835, le plaçant parmi les pays les moins performants. La pauvreté est très répandue, avec 41 % de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté en 2019, celle-ci étant plus aiguë dans les zones rurales (46,8 %) que dans les zones urbaines (12 %). L'indice de sécurité alimentaire du Niger était de 0,43 en 2022¹, ce qui le plaçait au 97^e rang sur 113 pays. L'insécurité alimentaire sévère touche environ 10 % de la population dont 40 % vit dans une insécurité alimentaire modérée. Un tiers des enfants de moins de cinq ans souffrent de dénutrition chronique.

iii. Le Niger a enregistré une croissance économique modérée jusqu'en 2000, année où la croissance a commencé à prendre de l'envol. La croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) a été, en moyenne, d'environ 2 % entre 1960 et 2000. Avec un taux de croissance démographique annuel de 3 %, le PIB réel par habitant a baissé d'environ 1 % par an au cours de cette période. Depuis l'an 2000, le Niger connaît une forte croissance économique avoisinant 5,2 % par an sur la période 2000-2019. Des facteurs, tels qu'une stabilité politique accrue, une meilleure gestion macroéconomique, le développement du secteur extractif et des conditions agro-climatiques plus favorables, ont stimulé la croissance économique qui a, à son tour, favorisé une forte croissance agricole. Cependant, la croissance ne s'est traduite que par une légère réduction de la pauvreté, passant de 48 % en 2011 à 41 % en 2019. Avec l'impact de la pandémie de COVID-19 et des conditions climatiques défavorables, le taux de croissance du PIB a fortement chuté, passant de 5,9 % en 2019 à 1,4 % en 2021. Le niveau de pauvreté est alors passé à 42 %, avec 800 000 personnes supplémentaires vivant dans la pauvreté. La croissance économique a augmenté de 11,5 % en 2022, grâce à une croissance de 27 % de la production agricole. De nouveaux investissements étrangers dans les infrastructures et l'exploitation minière, ainsi que l'achèvement de l'oléoduc Niger-Bénin, devraient stimuler la croissance économique du pays. Avant la crise socio-politique de juillet 2023, la croissance du PIB réel était estimée à 6,9 % en 2023 et à 12,5 % en 2024. Après ladite crise, et les sanctions qui s'en sont suivies, les prévisions de croissance économique ont été revues à la baisse à 2,3 % en raison de la diminution attendue des exportations, de la consommation et de l'investissement. Avec l'expansion de la production agricole irriguée, et en supposant une récolte normale de l'agriculture pluviale, la projection de croissance du PIB pour 2023 a été révisée à la hausse à 3,6 pour cent. Dans l'hypothèse de l'évolution de la situation socio-politique d'ici 2024, la croissance pourrait rebondir à 11,2 % en 2024, grâce à l'augmentation de la production et des exportations de pétrole. Toutefois, les perspectives restent très incertaines.

¹ L'indice de sécurité alimentaire (ISA), qui varie entre un minimum de 0 et un maximum de 1, prend en compte la sécurité alimentaire d'un pays dans ses dimensions d'accessibilité financière, de disponibilité, de qualité et de sécurité, ainsi que de durabilité et d'adaptation.

iv. Le secteur agricole reste un moteur essentiel de la croissance économique, de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. Il est important pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger. Il contribue à plus de 40 % au PIB national et constitue la deuxième source de génération de devises étrangères après les industries extractives. C'est un employeur et une source de revenus importants pour les ménages, fournissant des emplois à 84 % de la population, dont un grand nombre de femmes et de jeunes. Les moyens de subsistance de plus de 90 % des ménages démunis du Niger reposent sur l'agriculture. En tant que tel, le secteur continuera d'apporter une forte contribution à la croissance économique inclusive à moyen et à long terme et à aider à atteindre l'objectif que le Gouvernement nigérien s'est assigné de réduire la pauvreté à 20 % à l'horizon 2035. Les conditions agro-climatiques du Niger sont favorables à une production agricole diversifiée. Les produits du Niger, tels que les oignons et autres cultures horticoles, le sésame, le niébé, le souchet et les produits de l'élevage, pourraient être exportés vers les marchés locaux, régionaux et internationaux.

v. Le secteur est essentiellement pluvial et dominé par des exploitations de subsistance dans le cadre de systèmes de production mixtes agriculture-élevage. Plus de 95 % des ménages agricoles exploitent moins de trois hectares, essentiellement pour répondre aux besoins du ménage. Les principales cultures sont des denrées de base, notamment le mil (46 % de la superficie totale cultivée), le sorgho (18 %) et le niébé (32 %). En ce qui concerne le secteur de l'élevage, qui contribue pour un tiers au PIB agricole, le cheptel national est estimé à plus de 10 millions de bovins, 24 millions de petits ruminants, 1,5 million de chameaux et 18,7 millions de volaille. Environ deux tiers du cheptel de ruminants est élevé dans le cadre de systèmes de production mixtes agriculture-élevage ; le reste est produit dans le cadre de systèmes pastoraux caractérisés par une forte mobilité du cheptel et de systèmes de production semi-intensifs/intensifs.

vi. L'agriculture irriguée s'est développée rapidement au cours de la décennie écoulée. Bien que l'agriculture irriguée couvre moins de 2 % de l'ensemble des zones cultivées, elle contribue pour un tiers au PIB agricole. Selon les estimations environ 200 000 ménages agricoles, soit à peu près 8 % de l'ensemble des ménages agricoles et près de deux millions de personnes, produisent des cultures irriguées. Les plus importantes d'entre celles-ci sont les oignons, principalement destinés à l'exportation, et le riz destiné à la consommation locale. L'essentiel de l'irrigation se fait sur de petites parcelles : 1,0 hectare, en moyenne, pour les petits périmètres privés irrigués et de 0,25 à 0,50 hectare pour les périmètres publics.

vii. Le secteur agricole est confronté à plusieurs défis. La croissance a, par le passé, résulté principalement de l'extension des superficies et de l'augmentation du cheptel, avec des gains limités en termes de productivité et de qualité. Les rendements céréaliers du Niger, qui s'élèvent en moyenne à 0,56 tonne à l'hectare contre un potentiel de 4,0 tonnes à l'hectare, sont inférieurs à ceux des pays voisins et représentent à peine 36 % de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Des tendances comparables sont observées dans le secteur de l'élevage, avec des écarts importants entre la productivité potentielle et la productivité réelle. Les obstacles à l'amélioration de la productivité sont, notamment : a) la faible disponibilité, accessibilité et adoption des technologies améliorées ; b) la faiblesse de la prestation de services de conseil ; c) les problèmes d'accès au financement ; et d) la faiblesse de la commercialisation et de l'ajout de valeur. Le secteur de l'élevage est également confronté à de mauvaises pratiques d'élevage, à l'inadéquation de la santé et de l'hygiène animales, à l'obsolescence des technologies d'abattage des animaux et de transformation de la viande, à l'inefficacité des systèmes pour garantir la sécurité sanitaire des aliments ainsi qu'à l'inefficacité de la logistique aux frontières et des inspections douanières.

viii. En principe, la vision et la stratégie de développement du Niger s’alignent bien sur les défis et les objectifs du secteur, soulignant l’importance de la croissance, de la productivité, de la durabilité et de la résilience. La stratégie de développement à long terme du Niger, à savoir Vision Niger 2035, met l’accent sur une croissance durable et inclusive pour réduire la pauvreté et bâtir une économie de classe moyenne à l’horizon 2035. Le plan global dénommé « Initiative les Nigériens nourrissent les Nigériens » (Initiative 3 N), lancé en 2012, est un cadre général visant à stimuler la productivité des cultures, du bétail et des forêts et à renforcer la résilience des agriculteurs et des éleveurs face au changement climatique et aux pénuries alimentaires. L’Initiative 3 N s’aligne sur les stratégies sectorielles du gouvernement visant à garantir la croissance économique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la durabilité environnementale et la gestion des crises. Le nouveau plan quinquennal de l’Initiative 3 N (2021-2026) opérationnalise la composante agricole de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI, Niger 2035) et du Plan de développement économique et social (PDES, 2021-2026) du Gouvernement nigérien.

ix. Toutefois, la modernisation du secteur agricole nécessite une stratégie globale et soigneusement ciblée. Cette stratégie devrait viser à : a) stimuler la productivité par des investissements dans la recherche agricole, la promotion de technologies agricoles intelligentes face au climat (CSA) et l’amélioration de l’accès des producteurs aux services clés, y compris le crédit ; b) améliorer la sécurité foncière et assurer un accès équitable aux ressources en eau ; c) renforcer les capacités et les compétences des producteurs agricoles ; d) intégrer les agriculteurs dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux en améliorant les infrastructures de transport et de commercialisation, l’accès aux informations sur les marchés, en développant les chaînes de valeur agricoles naissantes et en améliorant les contrôles sanitaires et de qualité ; et e) mobiliser les investissements privés au profit du secteur.

x. Compte tenu des limites des capacités du Gouvernement nigérien, une approche ciblée et progressive sera nécessaire pour impulser cette transformation agricole. La phase initiale mettra l’accent sur les zones géographiques rentables présentant un potentiel élevé de développement de la chaîne de valeur de l’agriculture et de l’élevage et de réduction de la pauvreté. Les zones présentant une bonne connectivité avec les principaux centres de consommation et un potentiel agricole significatif seront ciblées. Les chaînes de valeur prioritaires seront sélectionnées en fonction de leur impact sur la croissance, la sécurité alimentaire, la création d’emplois, l’attrait pour les investisseurs privés, la résilience face au changement climatique et l’existence de groupes organisés intervenant dans la chaîne de valeur.

xi. L’augmentation de la productivité agricole et le renforcement de la résilience des systèmes agricoles au changement climatique seront essentiels pour accroître durablement les revenus des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et créer des emplois pour la population jeune et en pleine croissance du pays. Les performances médiocres du secteur sont liées à la faiblesse de la productivité dans les domaines de l’agriculture et de l’élevage, exacerbée par une diversification limitée. L’amélioration de la productivité et de la diversification agricoles pourrait favoriser une croissance économique inclusive, surtout si l’on considère qu’une grande partie de la population démunie vit dans les zones rurales. Au nombre des principaux investissements requis pour pérenniser une productivité agricole forte, on peut citer : a) le renforcement de la recherche et de la vulgarisation agricoles ; b) le renforcement des chaînes de valeur et des organisations de producteurs ; c) l’investissement dans l’irrigation ; et d) l’amélioration de l’accès aux intrants, tels que les semences améliorées, les engrais, les fertilisants et le financement. Le Niger s’est engagé à améliorer la santé et la fertilité de ses sols, comme le prévoit la Déclaration de Lomé sur les engrais et la santé des sols en Afrique de l’Ouest et au Sahel (mai 2023), dont le Niger est l’un des signataires. Le GdN a créé le Fonds d’investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) en 2017 et le Fonds de développement de l’inclusion financière (FDIF) en 2020 pour résoudre les problèmes d’accès au financement. Le FISAN, par exemple, se concentre sur le secteur agricole, en particulier sur les investissements publics et privés productifs et sur les services de recherche et de conseil.

xii. Il est essentiel de s'attaquer au changement climatique. Le Niger est le septième pays le plus vulnérable au changement climatique dans le monde, avec des températures qui ont déjà augmenté d'environ 1°C depuis les années 1980. On prévoit une accentuation des phénomènes météorologiques extrêmes déjà constatée ces deux dernières décennies, les températures annuelles devant augmenter de 0,9 °C d'ici à 2030 et de 1,3 °C de plus à l'horizon 2050. Ces changements menacent les sols et les ressources en eau, ce qui nécessite une action urgente pour atténuer les effets du changement climatique et adapter les pratiques agricoles. À cette fin, la Stratégie et le Plan national d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole (SPN2A 2020-2025) du Gouvernement nigérien mettent fortement l'accent sur l'extension des superficies irriguées et l'intensification des mesures visant à renforcer la résilience des systèmes d'agriculture pluviale. Ces mesures comprennent un soutien continu à l'initiative de la Grande Muraille Verte et la promotion de pratiques pertinentes d'agriculture intelligente face au climat, telles que la promotion de variétés résistantes à la sécheresse, la gestion intégrée de la fertilité des sols, la collecte de l'eau et l'agroforesterie, en particulier la régénération naturelle gérée par les agriculteurs (RNGA).

xiii. Le Niger devrait également atténuer les effets des conflits. Les conflits dans les zones rurales entre agriculteurs d'une part et entre agriculteurs et éleveurs d'autre part se sont intensifiés. Dans la région Nord, les zones pastorales déjà affectées par le changement climatique sont progressivement grignotées par l'expansion des terres cultivées. Le Code rural, la loi pastorale et la nouvelle politique foncière rurale adoptée en novembre 2019, fournissent un cadre solide pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits liés à la terre. Toutefois, de nombreux facteurs entravent leur mise en œuvre effective, notamment le manque de ressources humaines et financières et la mauvaise gouvernance locale. Un effort coordonné devrait être déployé pour mettre en œuvre les principales dispositions du Plan d'action opérationnel (PA-PFR, 2021-2027) de la nouvelle politique foncière. Il faut prioritairement agir sur la promotion d'un accès équitable aux ressources foncières et hydriques pour tous les utilisateurs ruraux et au renforcement des mécanismes locaux de gestion des conflits.

xiv. L'amélioration de l'accès aux marchés présente un important potentiel de croissance économique. Le Niger dispose d'un potentiel d'exportation considérable compte tenu de l'importance des marchés régionaux et internationaux. Cependant, sa croissance reste entravée par des infrastructures de transport et de marché inadéquates. Classé au 52^e rang sur 55 nations africaines dans l'indice de développement des infrastructures, le Niger a des infrastructures qui figurent parmi les plus faibles. Ses installations de transport régional, essentielles pour les exportations, sont particulièrement de mauvaise qualité. En outre, l'accès aux ports maritimes internationaux requiert 70 % de temps et de coûts de plus que la moyenne de l'Afrique subsaharienne, du fait de l'inefficacité des ports, de l'obsolescence des infrastructures, de la longueur des procédures douanières, des barrières non tarifaires et du caractère sous optimal des services de transport. Il convient d'investir dans les infrastructures de transport et de marché et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'améliorer l'information sur les marchés et les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour élargir les débouchés sur le marché national et régional/international.

xv. Le développement du secteur agroalimentaire local peut accroître la valeur ajoutée et favoriser la création d'emplois. La transformation des produits agricoles est peu développée au Niger, les exportations étant essentiellement constituées d'animaux vivants et de produits non transformés tandis que les produits alimentaires transformés sont pour la plupart importés. La contribution du secteur manufacturier formel au PIB est d'à peine 8 %, l'un des taux les plus faibles d'Afrique subsaharienne. Les industries agroalimentaires axées sur le marché sont peu nombreuses et sont basées à Niamey. Le développement de l'agro-industrie nécessite qu'on encourage les investissements privés par le biais de plusieurs mesures politiques et réglementaires visant la sécurité foncière, des systèmes d'administration foncière transparents et efficaces, des services financiers plus accessibles, la réduction des risques et des coûts de transaction associés aux investissements agricoles et le développement d'une chaîne de valeur agricole intégrée.

xvi. Enfin et surtout, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques agricoles est vitale pour la durabilité du secteur agroalimentaire. Il convient d'améliorer les processus de planification et de budgétisation afin de mieux prendre en compte les risques climatiques et les autres risques agricoles ainsi que les programmes visant l'autonomisation des femmes et le développement des ressources humaines dans l'ensemble des chaînes de valeur. Les dépenses publiques doivent favoriser les investissements dans : a) les infrastructures de transport et de marché, y compris les routes rurales, l'approvisionnement en eau et en électricité, la sécurité sanitaire des aliments, les systèmes d'information sur les marchés et les dispositifs de contrôle douanier et aux frontières ; b) la recherche et développement (R&D) ; et c) le renforcement des services de vulgarisation pour favoriser l'adoption des technologies d'agriculture intelligente face au climat.

xvii. L'exécution des dépenses publiques agricoles doit être améliorée de différentes manières, notamment, par : a) le renforcement de la capacité des institutions gouvernementales responsables de la planification et de la mise en œuvre de ces programmes, par exemple en intégrant la gestion basée sur la performance dans le cycle budgétaire ; b) une décentralisation accrue de la mise en œuvre, ce qui inclut l'amélioration des compétences et des connaissances du personnel et la fourniture des ressources nécessaires pour lui permettre de travailler efficacement ; et c) la coordination et le suivi accrus par l'Initiative 3 N des nombreuses agences impliquées dans la planification et la mise en œuvre des programmes agricoles.

Chapitre 1 : Contexte national

1.1. Objectifs et approche

1. Le présent rapport examine les performances du secteur de l'agriculture et de l'élevage (ci-après, le secteur agricole) enregistrées au Niger ces dernières décennies. Il se concentre sur l'identification des options politiques, institutionnelles et d'investissement pour parvenir à une transformation inclusive, résiliente, diversifiée, compétitive et durable du système agroalimentaire. Il s'appuie sur plusieurs études et documents gouvernementaux relatifs aux performances du secteur. Certes, le rapport traite d'un éventail de contraintes sectorielles mais se concentre sur les contraintes les plus rédhitoires pour la performance du secteur classées de façon hiérarchique. Le rapport met l'accent principalement sur la faiblesse de la productivité et le risque climatique ainsi que sur les principaux facteurs sous-jacents et les options potentielles en matière de politique et d'investissement pour y remédier. Les recommandations de cette étude contribueront à améliorer la mise en œuvre de la stratégie actuelle de développement agricole, y compris le Plan d'action 2021-2026 de l'Initiative 3 N, et à éclairer la conception des futures stratégies sectorielles. En plus de sous-tendre la politique et les programmes du Gouvernement nigérien, le rapport vise à éclairer l'engagement sectoriel entre les partenaires de développement dans le pays.

2. Le Niger est l'un des pays les plus pauvres au monde. Environ 67 % du territoire nigérien est désertique et seulement 11 % des terres sont propices à l'agriculture. En 2021, le taux de pauvreté s'élevait à 42 %. L'économie manque de diversité, l'agriculture représentant plus de 40 % du PIB et employant 75 % de la main-d'œuvre, tandis que l'industrie manufacturière n'y contribue qu'à peine à 8 %. Le Niger dépend fortement de l'exportation de minerais et de produits agricoles non transformés. Ainsi, les prix internationaux des matières premières et les performances du secteur agricole dépendant du climat influencent de manière significative la volatilité économique du pays.

3. L'objectif de développement du Niger est d'accroître durablement les revenus des ménages, de renforcer la sécurité alimentaire et de créer des emplois pour sa population jeune et en pleine croissance. À cette fin, le Gouvernement nigérien s'est fixé l'objectif ambitieux de parvenir à une croissance durable et inclusive, de réduire la pauvreté et de poser les jalons d'une économie de classe moyenne à l'horizon 2035. Plus de 80 % de la population est tributaire de l'agriculture et plus de 90 % des personnes en situation de pauvreté vivent dans des zones rurales. Il est donc essentiel de renforcer le secteur agricole du Niger. Pour y parvenir dans le contexte du Niger marqué par des défis économiques, démographiques, climatiques et sécuritaires, il est nécessaire de mettre en place des interventions novatrices en matière de politique et d'investissement. Cette démarche exige des transformations significatives du système agroalimentaire afin d'obtenir des améliorations durables de la productivité.

4. Le rapport comporte cinq chapitres. Le Chapitre 1 donne un aperçu du paysage macroéconomique du pays, dont les problèmes actuels de pauvreté et de sécurité alimentaire. Le Chapitre 2 présente une vue d'ensemble des performances du secteur agricole et des principaux défis à relever. Le Chapitre 3 traite de la stratégie de transformation du système agroalimentaire du Gouvernement nigérien. Le Chapitre 4 décline des scénarios et des opportunités potentielles pour la transformation du secteur agricole. Le Chapitre 5 énonce les principales conclusions et une voie possible pour atteindre l'objectif de la Vision Niger 2035, à savoir « ... être un pays moderne, pacifique, prospère et fier de ses valeurs culturelles dans une Afrique unie et solidaire, » (République du Niger, 2017).

1.2. Contexte macroéconomique

5. Avec un PIB par habitant de 654,3 EU en 2022, le Niger reste l'un des pays les plus pauvres au monde. Plus de 50 % de la population vit dans l'extrême pauvreté dont plus de 90 % dans les zones rurales. Le Niger s'est classé au 189^e rang sur 191 pays dans l'indice de développement humain (IDH) pour 2021,

obtenant une note de 0,4. Il s'est également classé au 155^e rang sur 157 pays pour l'indice du capital humain, 80 % de la population adulte étant analphabète et l'espérance de vie à la naissance étant estimée à 62 ans. Les performances économiques très irrégulières du pays ont exacerbé ces problèmes.

6. Jusqu'en 2000, la croissance économique à long terme du Niger était modérée puis s'est accrue.

La croissance annuelle moyenne du PIB a été d'environ 2 % entre 1960 et 2000. Avec une population augmentant à un taux annuel de 3 %, le PIB réel par habitant a baissé d'environ 1 % par an. Le Niger a connu une forte croissance économique après 2000, avec une moyenne de 5,2 % par an entre 2000 et 2019 (Figure 1). Une meilleure gestion macroéconomique, le développement du secteur extractif et des conditions agro-climatiques plus favorables ont favorisé une croissance soutenue de la production agricole.

7. Toutefois, la forte croissance économique enregistrée récemment ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté.

Cette réduction est en partie limitée par le taux de croissance démographique élevé, avoisinant 3,9 % entre 2000 et 2019.² Le taux de pauvreté a légèrement diminué, passant de 48 % en 2011 à 41 % en 2019,³ mais le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté d'environ un million, atteignant neuf millions en 2019. Avec l'impact de la pandémie de COVID-19 et des conditions climatiques défavorables, le taux de croissance du PIB du Niger a fortement chuté, passant de 5,9 % en 2019 à 3,6 % en 2020, puis à 1,4 % en 2021 (Figure 1). Le niveau de pauvreté est alors passé à 42 %, avec 0,8 million de personnes supplémentaires sombrant dans la pauvreté. La croissance économique a rebondi à 11,5 % en 2022, grâce à une croissance de 27 % de la production agricole. Cette évolution est due à des conditions climatiques favorables et à des investissements accrus dans l'irrigation. De nouveaux investissements étrangers dans les infrastructures et l'exploitation minière, ainsi que l'achèvement de l'oléoduc reliant le Niger et le Bénin, devraient stimuler la croissance économique du pays. En 2023, la croissance du PIB réel devrait atteindre 6,9 % et 12,5 % en 2024. Toutefois, les risques de dégradation sont élevés, car le pays connaît un taux de croissance démographique élevé, une vulnérabilité climatique ainsi qu'une instabilité politique et une insécurité récurrente.

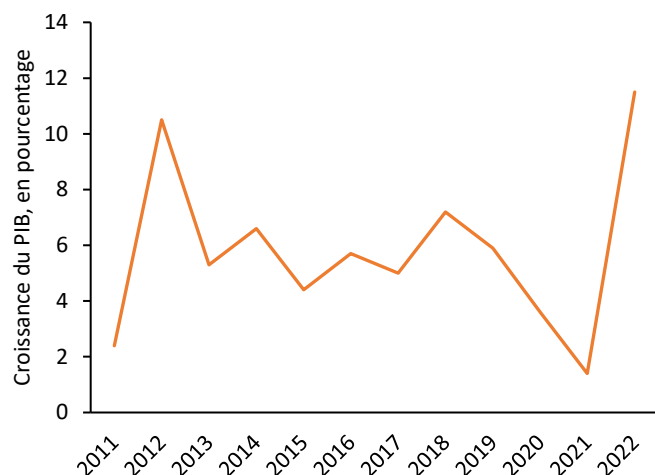


Figure 1. Croissance annuelle du PIB du Niger (2011-2022)

Source : Indicateurs du développement dans le monde (IDM).

8. La performance économique du Niger est très volatile en raison de sa grande vulnérabilité au changement climatique, qui affecte principalement le secteur agricole qui représente 44,3 % du PIB du pays.

Par exemple, la production économique totale a chuté de 10,5 % en 2012 à 1,4 % en 2021, du fait principalement de la baisse de la production céréalière. Cependant, elle est remontée à 11,5 % en 2022, en grande partie grâce à l'amélioration des performances agricoles. Ces fluctuations économiques nuisent considérablement aux personnes en situation de pauvreté. De plus, le conflit ukrainien et ses conséquences - flambée des prix de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires - ont accentué les problèmes de

² Les taux de croissance varient de 3,1 % en 1980, 3,4 % en 2000 à 3,9 % en 2021 (Division de la population des Nations Unies, 2021).

³ Les estimations de la pauvreté sont basées sur les données de l'enquête officielle sur les ménages de l'INS (2019).

sécurité alimentaire des personnes en situation de pauvreté.

1.3. Principaux défis et tendances récentes

9. Le Niger est un pays sahélien enclavé confronté à d'importants écueils démographiques, environnementaux et sécuritaires. La coexistence de ces multiples défis constitue une menace majeure pour le développement économique et social à long terme du pays. Pour relever ces défis, il faudra une croissance économique forte, soutenue et inclusive qui ne peut être assurée que par la transformation structurelle de l'économie du Niger, en particulier de son secteur agricole.

1.3.1. Croissance de la population

10. Le principal défi à long terme du Niger tient à sa croissance démographique extrêmement élevée. La population actuelle, estimée à 26 millions en 2022, devrait atteindre 65 millions à l'horizon 2050, 105 millions en 2070 et près de 165 millions à l'horizon 2100.⁴ La croissance rapide de la population et le changement climatique exacerbent la dégradation des ressources naturelles du pays et ont un impact négatif sur un secteur agricole pluvial déjà fragile. Cette augmentation de la population intensifie la concurrence sur les terres, les pâturages et l'eau, aggravant les conflits intercommunautaires en zones rurales. Bien que la croissance démographique puisse créer des possibilités d'expansion agricole future pour le Niger, elle accroît concomitamment la pression sur les écosystèmes fragiles du pays, en particulier dans les régions méridionales. L'augmentation de la population a entraîné une forte hausse de la densité de la population rurale, en particulier dans les régions sud que sont Maradi, Tahoua et Dosso, dont le niveau, insoutenable, est de 100 à 150 habitants au kilomètre carré.² Cette forte densité menace les systèmes agro-pastoraux extensifs traditionnels, fragmentant davantage les exploitations agricoles et accélérant la dégradation des écosystèmes vulnérables.

1.3.2. Changement climatique

11. Le Niger est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Il a été classé au 176^e rang sur 182 pays par la Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN).⁵ L'impact du changement climatique est déjà manifeste, avec une hausse continue des températures d'environ 1°C depuis les années 1980, soit l'équivalent de 0,25°C par décennie (Figure 2). Le nombre de jours d'extrême chaleur a augmenté, à l'exception des régions de haute altitude et de l'extrême nord. Dans les années 1970, les précipitations annuelles ont considérablement diminué ; l'isohyète de 300 millimètres s'est déplacée d'environ 150 kilomètres vers le sud, favorisant la désertification et réduisant considérablement les pâturages dans les régions nord. Cependant, à partir du milieu des années 2000, les précipitations annuelles ont commencé à augmenter, mais le début de la saison des pluies, sa durée et le volume de précipitations varient considérablement d'une année à l'autre au Niger. En outre, une résurgence des événements extrêmes a été enregistrée au cours des deux dernières décennies se traduisant, notamment, par neuf grandes sécheresses et cinq fortes inondations, qui ont eu un impact considérable sur les moyens de subsistance de la population, sur la production agricole par la destruction des actifs productifs et sur la sécurité alimentaire. Ces effets ont provoqué de graves crises alimentaires, des conflits ruraux et des migrations massives vers les zones urbaines à la recherche de nourriture et d'emplois. En outre, les inondations dans les bassins du fleuve Niger et de la Komadougou touchent plus de 100 000 personnes par an.

⁴ Perspectives de la population mondiale, Division de la population des Nations Unies, 2019.

⁵ Pour avoir de plus amples informations, voir [Initiative de Notre Dame pour le changement environnemental 2022](#).

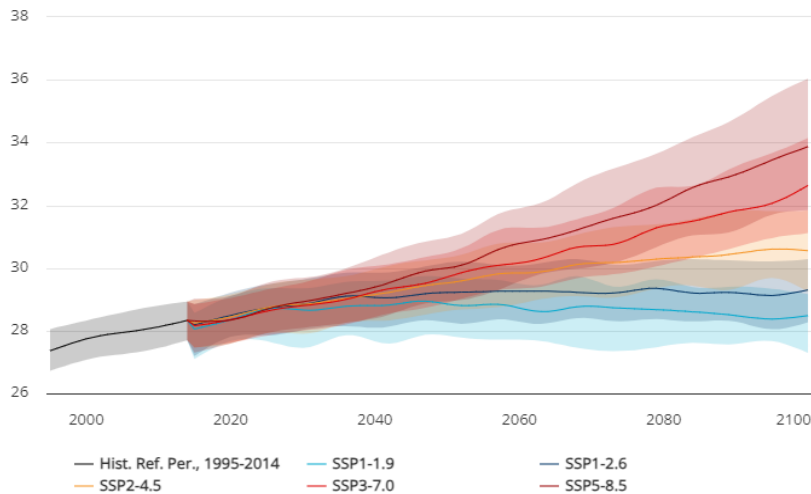


Figure 2. Projection de la température moyenne (°C) au Niger (période de référence 1995-2014)

Source : Banque mondiale, 2022a.

12. Le changement climatique devrait exacerber les vulnérabilités actuelles du Niger, en particulier pour ceux dont les moyens de subsistance sont tributaires du secteur agroalimentaire. Le rapport national sur le climat et le développement dans la région du Sahel (Banque mondiale 2022b) souligne que le Niger est l'un des pays les plus vulnérables aux sécheresses extrêmes, aux inondations, aux vagues de chaleur et à la désertification, ce qui a des effets néfastes sur les cultures, le bétail, les infrastructures de production et les établissements humains (Figure 3). La pénurie d'eau, l'allongement des saisons sèches, les

inondations extrêmes et les effets de la hausse des températures peuvent également déclencher de nouveaux conflits et des migrations forcées, problèmes qui affectent déjà la région. Le Niger est confronté à de grandes sécheresses tous les 2,2 ans, en moyenne, et à des inondations de plus en plus graves, et il devrait subir une aggravation des effets du changement climatique. D'ici les années 2050, la température médiane pourrait augmenter de 2,9°C et les précipitations annuelles médianes de 38 %. À l'horizon 2050, la production de mil, de sorgho, de maïs et d'arachide devrait diminuer, en moyenne, de 17, 12, 33 et 16 %, respectivement à travers le pays. Des effets similaires du changement climatique sont prévus pour le secteur de l'élevage – accroissement des maladies et des décès du bétail et pénurie d'aliments/de fourrage et d'eau - avec des impacts négatifs associés et des conséquences en cascade sur les moyens de subsistance, en particulier pour les petits exploitants agricoles démunis. Par rapport à une base de croissance moyenne, on estime que le changement climatique réduira le PIB annuel du Niger de 2,2 % à l'horizon 2050 dans les scénarios climatiques humides et optimistes et de 11,9 % dans les scénarios climatiques secs et pessimistes. (Banque mondiale, 2022b). La fragilité générale du Niger, les conflits et la violence exacerbent ces vulnérabilités.

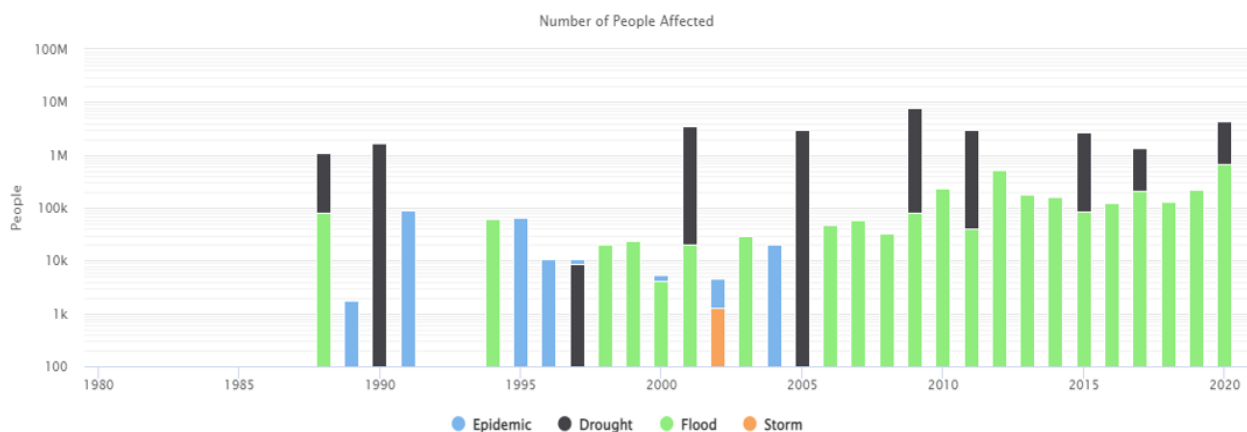


Figure 3. Statistiques sur les risques naturels, 1980-2020

Source : Banque mondiale, 2022a.

1.3.3. Conflits et fragilité

13. Le Niger est exposé à de multiples risques de fragilité, de conflit et de violence. Ces dernières années, les menaces transnationales à la sécurité se sont multipliées notamment le long des frontières du Niger avec le Mali, le Burkina Faso, le Nigeria et le Tchad. En outre, les crises internes, telles que les conflits entre les communautés et les groupes armés ont entraîné des déplacements massifs de civils. À la fin du mois d'août 2022, le HCR enregistrait 294 467 réfugiés et environ 350 000 personnes déplacées au Niger. Pour réduire la pauvreté et les conflits et favoriser la reprise et la croissance économique, il est essentiel d'assurer des emplois rémunérateurs aux jeunes, aux femmes et aux populations vulnérables dans les secteurs agroalimentaires intensifiés, y compris l'agriculture et l'élevage.

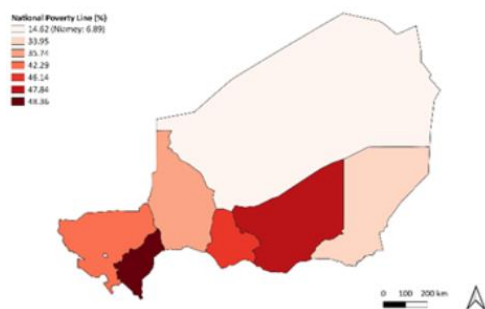
14. Les menaces de sécurité importées ont exacerbé les tensions historiques entre les différents groupes sociaux et ethnolinguistiques du pays.⁶ Les conflits entraînent d'immenses souffrances humaines et ont des conséquences économiques car ils endommagent les infrastructures, le capital humain et les institutions, ce qui affecte la croissance pendant et après le conflit et provoque un « enlisement des conflits ». Les conflits nuisent particulièrement à la production et à la sécurité alimentaires dans les zones rurales de plusieurs façons : par la limitation de l'accès des producteurs aux exploitations agricoles, la hausse des coûts du transport, des intrants agricoles et des denrées alimentaires, la destruction des ressources précieuses telles que le bétail et les infrastructures, la création d'entraves à la reprise économique et le déplacement des populations, ce qui met souvent à rude épreuve les relations avec les communautés d'accueil.⁷ Les conflits perturbent également le commerce transfrontalier, facteur qui entraîne des déficits alimentaires et des hausses de prix. Enfin, ils limitent la présence de l'État dans les zones touchées, réduisant ainsi la couverture des services de sécurité, sociaux et de santé. Ils réduisent les recettes fiscales par la perturbation de l'activité économique et le détournement des dépenses publiques des programmes de développement vers les dépenses militaires. Cela contribue à perpétuer les tensions sociales et les conflits en permettant aux groupes armés et aux réseaux criminels de recruter des jeunes marginalisés.

1.3.4. Prévalence de la pauvreté

15. Avec plus de 90 % des personnes démunies vivant en milieu rural, la pauvreté est un phénomène essentiellement rural au Niger. L'incidence de la pauvreté est de 46,8 % dans les zones rurales, contre 7 % à Niamey et 11,8 % dans les autres zones urbaines. Bien qu'étant les régions les plus productives sur le plan agricole, Tahoua, Dosso, Maradi, Tillabéri et Zinder enregistrent les taux de pauvreté les plus élevés (Figure 4). Parmi ces régions, Dosso et Zinder ont l'incidence de pauvreté la plus élevée, soit 48 %. Zinder et Maradi abritent le plus grand nombre de pauvres - près de la moitié des Nigériens pauvres vivent dans ces deux seules régions (Figure 4). Ces régions représentent également une grande partie de la population totale et, par conséquent, plus de 90 % des populations démunies du pays.

⁶ Les conflits intercommunautaires les plus répandus sont ceux qui opposent les éleveurs nomades aux agriculteurs sédentaires. Bien que le Niger ait adopté des législations, telles que le Code rural de 1993 et la Charte pastorale de 2010, pour organiser la coexistence pacifique entre les deux groupes, la mise en œuvre effective de ces dispositions a été limitée.

⁷ Selon le HCR, le Niger comptait 580 000 personnes déplacées de force en mai 2022, dont 360 000 réfugiés.



	Poverty headcount (%)	Poverty mass (number of poor)
Agadez	14.6	84,447
Diffa	34.0	246,549
Dosso	48.4	1,263,413
Maradi	46.1	2,063,754
Tahoua	35.7	1,492,671
Tillabéri	42.3	1,451,170
Zinder	47.8	2,249,417
Niamey	6.9	81,414

Source: World Bank staff calculation based on EHCVM 2018/19.

Figure 4. Prévalence de la pauvreté au niveau régional

Source : Banque mondiale, 2021b.

1.3.5. Insécurité alimentaire et nutritionnelle

16. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle constitue une préoccupation majeure pour le Niger.

L'insécurité alimentaire et la malnutrition ont deux dimensions principales qui, au Niger, sont interdépendantes : a) l'insécurité alimentaire chronique ou structurelle résultant d'un déficit structurel de la production au niveau national et de la pauvreté des ménages et b) l'insécurité alimentaire conjoncturelle due à des événements spécifiques qui affectent périodiquement l'ensemble du pays, certaines régions ou catégories de population, par exemple les catastrophes naturelles, les perturbations du marché et les conflits. L'insécurité alimentaire accentue la vulnérabilité d'un ménage face aux risques économiques. Tout choc de production ou de revenu au cours d'une année peut exacerber leur pauvreté et leur insécurité permanente en érodant leurs actifs productifs. En novembre 2022, les données indiquent qu'environ 2,8 millions de personnes sont exposées à un risque élevé d'insécurité alimentaire pour la période de soudure 2023. Selon les estimations, au Niger, 12,7 % des habitants souffrent de malnutrition aiguë et 42 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance. Des facteurs tels que le niveau élevé des taux de fécondité, la faiblesse de la productivité agricole et animale, la dégradation des terres, la désertification et le changement climatique accentuent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.

17. Le Niger était classé au 97^e rang sur 113 pays avec un indice de sécurité alimentaire mondial de 0,43 en 2022.⁸ Environ 10 % de la population (soit 2,5 millions de personnes) est en situation d'insécurité alimentaire grave, tandis que 40 % (soit 10 millions de personnes) est en situation d'insécurité alimentaire modérée, même les années où les récoltes sont normales. Des millions d'autres personnes souffrent d'une insécurité alimentaire saisonnière et transitoire. Ces chiffres sont bien plus élevés lors des crises alimentaires liées au climat qui touchent régulièrement le pays.⁹ L'insécurité alimentaire chronique et la forte prévalence des maladies infectieuses ont conduit le Niger à enregistrer des taux de malnutrition et de mortalité se situant parmi les plus élevés au monde. Au niveau national, 33,2 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de dénutrition chronique en 2022 et 12,2 % de malnutrition aiguë, deux taux bien supérieurs aux seuils de 30 % et 10 % fixés par l'Organisation mondiale de la santé (Institut national des statistiques, INS, 2022). Les principales causes de la malnutrition prévalente sont un apport calorique insuffisant, des carences en matière de diversité alimentaire, des soins et une alimentation inadaptes aux enfants, des maladies courantes comme le paludisme et les maladies respiratoires ainsi que de mauvaises pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement. Tout comme la pauvreté, la pénurie alimentaire et la malnutrition atteignent leur paroxysme dans les régions agricoles les plus fertiles de Maradi et de Zinder.

⁸ Selon l'indice de sécurité alimentaire mondiale de *Economist Intelligence Unit*.

⁹ En août 2022, quatre millions de Nigériens étaient en phase 3 (crise) et 400 000 en phase 4 (situation d'urgence) selon la classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire (IPC).

18. La plupart des ménages agricoles ne peuvent satisfaire leurs besoins de consommation alimentaire du fait de la petite taille des exploitations, de la grande taille des familles et des taux de dépendance élevés. Les ménages vendent généralement leurs produits juste après la récolte, lorsque les prix sont bas mais achètent de la nourriture pendant la période de soudure lorsque les prix sont élevés. C'est le cas même dans les zones fortement agricoles où plus de 60 % de la nourriture des ménages est achetée. La plupart des petits exploitants agricoles disposent de peu d'actifs physiques, humains et financiers pour faire face aux chocs, qu'ils soient liés aux marchés, au climat ou à la santé. L'incapacité des ménages à faire face aux chocs les amènent à vendre leurs biens ou à s'endetter, ce qui les plonge dans une pauvreté chronique. Compte tenu des pièges de la pauvreté qui y prévalent, la lutte contre la pauvreté rurale nécessite une stratégie à multiples facettes. Cette stratégie devrait permettre de s'attaquer aux contraintes qui entravent l'augmentation de la productivité, d'améliorer l'accès aux marchés, aux technologies de réduction des risques, aux principaux services techniques et financiers et d'améliorer le capital humain, en mettant l'accent sur l'éducation des femmes.

19. La sécurité alimentaire s'est également détériorée au niveau national car la production alimentaire locale n'a pas suivi le rythme de la demande intérieure. Les céréales comme le mil, le sorgho et le riz constituent l'alimentation de base des Nigériens, ce qui représente environ deux tiers de leur consommation calorique totale et 40 % de leurs dépenses alimentaires, plus de 50 % pour les ménages ruraux les plus pauvres.¹⁰ Malgré leur importance pour les micronutriments, la viande, le poisson, les produits laitiers et les légumes représentent moins de 5 % de l'apport calorique quotidien

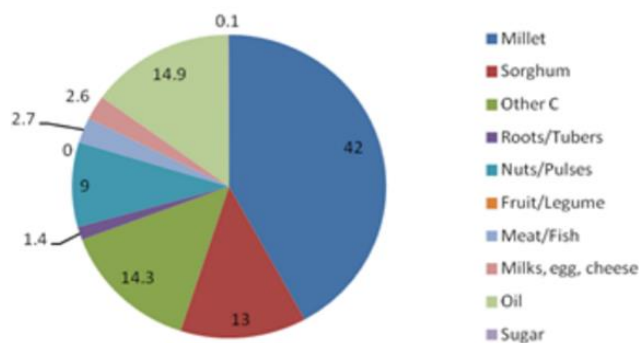


Figure 5. Sources de l'apport calorique total

Source : QUIBB, ECVAM de la Banque mondiale (2009).

(Figure 5). La production céréalière s'est accrue de trois à six millions de tonnes entre 2000 et 2021, soit une augmentation annuelle de 2,8 %, taux inférieur de 1 % à la croissance démographique annuelle qui est de 3,9 %. Il en résulte un déficit de production alimentaire croissant de 15 % qui peut s'aggraver pendant les années de sécheresse, nécessitant d'importantes importations commerciales et une aide humanitaire internationale.

20. Les importations de denrées alimentaires connaissent une augmentation rapide. En 2022, la production céréalière totale était estimée à 5,7 millions de tonnes alors que la demande intérieure s'élevait à 6,4 millions de tonnes. Ce déficit d'environ 700 000 tonnes a dû être comblé par des importations : 445 000 tonnes de riz, 165 000 tonnes de mil et de sorgho et le reste en blé.¹¹ Le Nigeria est le principal fournisseur de céréales sèches du Niger. En effet, selon les estimations, 75 à 85 % des importations de mil et de sorgho et 35 % des importations de maïs proviennent du Nigeria, bien que d'importantes importations de céréales proviennent également du Bénin, du Mali et du Burkina Faso. La dépendance excessive à l'égard du Nigeria représente un risque certain, car les grandes sécheresses sont généralement covariantes et le grenier céréalier traditionnel du Niger, à savoir les régions de Zinder et de Maradi, se

¹⁰ Environ 95 % des ménages consomment du mil, qui représente 25 et 30 % des dépenses alimentaires totales des ménages tant urbains que ruraux, respectivement. Cinquante pour cent (50 %) des ménages consomment du sorgho (avec 4 et 5 % des dépenses alimentaires totales dans les zones urbaines et rurales. Représentant environ 10 % de la consommation totale de céréales, le riz est la troisième céréale la plus importante au Niger et il gagne en importance, en particulier dans les ménages urbains.

¹¹ Les données sur les importations et les exportations de céréales du Niger sont très peu fiables, en partie à cause du volume considérable d'échanges informels entre le Niger et ses voisins, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et le Nigeria. La plupart du temps, les importations nettes non officielles de sorgho et de mil en provenance du Nigeria sont probablement bien plus importantes que les importations officielles enregistrées.

trouvent le long de la frontière septentrionale du Nigéria. En outre, la production de mil, de sorgho et de maïs du Nigeria est bien plus importante que celle du Niger et les conditions de l'offre et de la demande dans le nord du Nigeria, y compris du fait des impacts de l'insécurité dans les zones frontalières et des changements de politique macroéconomique, influencent considérablement les prix et la disponibilité des céréales au Niger (Tableau 1).

Tableau 1. Bilan de l'offre et de la demande de céréales pour la campagne de commercialisation 2022-2023 (novembre/octobre)

	Wheat	Rice	Coarse grains	Total cereals
2022/23 Domestic availability (000 tonnes)	6	110	5 642	5 737
2022 production	6	90	5 642	5 737
Expected stock drawdown	-	20	-	-
2022/23 Utilization (000 tonnes)	81	525	5 807	6 392
Food use	80	489	4 757	5 326
Non-food use	1	34	480	515
Exports	-	2	-	2
Expected stock buildup	-	-	570	550
2022/23 Import requirements (000 tonnes)	75	415	165	655
Per caput consumption (kg/year)	3	19	181	203

2022/23 Comparison with the previous year and the recent average

Source : FAO 2023 FAO 2023 en date de février 2023.

Chapitre 2 : Le secteur agricole, moteur essentiel du développement économique

2.1. Aperçu du secteur agricole nigérien

21. Le secteur agricole est au cœur du développement socio-économique du Niger. Il constitue la principale source d'alimentation des ménages et il est vital pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Il contribue pour plus de 40 % au PIB et constitue la deuxième source de génération de devises étrangères après les industries extractives. Il est également un employeur et une source important(e) de revenus pour les ménages car il fournit des emplois à 84 % de la population dont un grand nombre de femmes et de jeunes. Étant donné que plus de 90 % des ménages démunis du Niger sont tributaires du secteur agricole pour leur subsistance, celui-ci continuera à contribuer à la croissance économique globale à moyen et à long terme et à la réalisation de l'ambition du Gouvernement nigérien de réduire la pauvreté à 20 % à l'horizon 2035.

22. Le secteur, essentiellement pluvial est dominé par les exploitations de subsistance et les petites exploitations familiales qui pratiquent des systèmes de production mixtes agriculture-élevage. Plus de 95 % des ménages agricoles cultivent moins de trois hectares, principalement pour leur propre consommation. Les principales cultures sont des denrées de base telles que le mil (46 % de la superficie totale cultivée), le sorgho (18 % de la superficie totale) et le niébé (32 % de la superficie totale). Le cheptel national est estimé à plus de 10 millions de bovins, 24 millions de petits ruminants, 1,5 million de chameaux et 18,7 millions de volaille. Environ deux tiers des ruminants sont élevés dans le cadre de systèmes mixtes agriculture-élevage, le reste relevant de systèmes pastoraux et semi-intensifs/intensifs. Les secteurs de la culture et de l'élevage contribuent respectivement aux deux tiers et au tiers du PIB agricole.

23. Dans l'ensemble, les performances du secteur agricole au Niger ont été systématiquement faibles et très volatiles. Au cours de la décennie écoulée, la croissance du secteur a été en moyenne de 4 % par an,¹² taux considérablement inférieur aux taux de croissance annuels de 7 à 8 % souvent cités comme nécessaires pour atteindre les objectifs du Gouvernement nigérien en matière de croissance économique, d'emploi, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Cette croissance a généralement été volatile, les années de forte croissance étant immédiatement ponctuées par un ralentissement de la

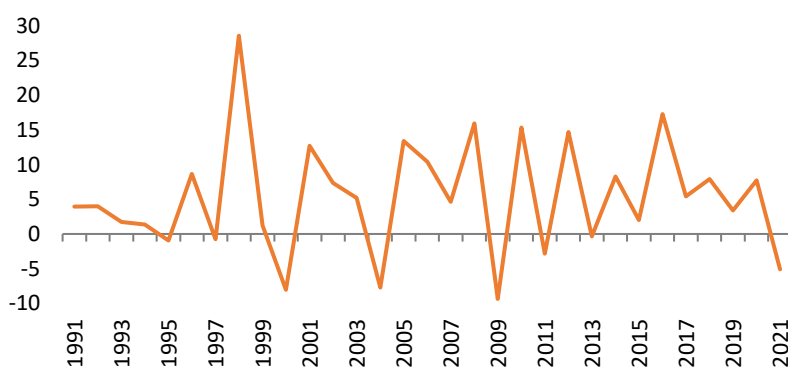


Figure 6 : Croissance annuelle de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (%)

Source : Données de la Banque mondiale, 2021.

croissance ou des épisodes de croissance négative dus à des chocs, notamment des sécheresses, des inondations et l'instabilité politique (Figure 6). Du fait de la faiblesse et de la volatilité de la croissance, le Niger continue d'enregistrer des bilans alimentaires négatifs et est perpétuellement tributaire des importations pour combler le déficit.¹³

24. La faiblesse de la

¹² Cette évolution est principalement due à l'expansion de la superficie - la PTF a augmenté de moins de 1 % par an au cours de la période.

¹³ Certes la plupart des ménages nigériens pratiquent une certaine forme d'agriculture, mais la quasi-totalité d'entre eux sont des acheteurs nets de denrées alimentaires.

productivité de l'agriculture et de l'élevage contribue à la performance sous-optimale du secteur. Malgré quelques progrès, des déficits de rendement substantiels persistent dans la plupart des cultures du secteur agricole nigérien. Le rendement moyen des céréales au Niger est de 0,56 tonne à l'hectare, bien en deçà du potentiel de 4 tonnes à l'hectare et à peine 36 % des rendements moyens de l'Afrique subsaharienne (Figure 7). On constate des déficits similaires dans le secteur de l'élevage. Cette faiblesse de la productivité s'explique principalement par la limitation de l'accès et de l'adoption de technologies avancées, telles que les semences et les races de bétail améliorées, la gestion des maladies, la conservation des sols et de l'eau, l'insuffisance des services de conseil, la difficulté d'accès au financement, la commercialisation restreinte et la valeur ajoutée, ce qui freine la rentabilité et l'adoption de la technologie.

25. Outre la faiblesse de la productivité, la limitation de la diversification explique la contre-performance du secteur. Structurellement, l'agriculture nigérienne a très peu changé au cours des trois dernières décennies. Le mil, le sorgho, le riz et le niébé - qui occupent 96 % de la superficie cultivée¹⁴ -

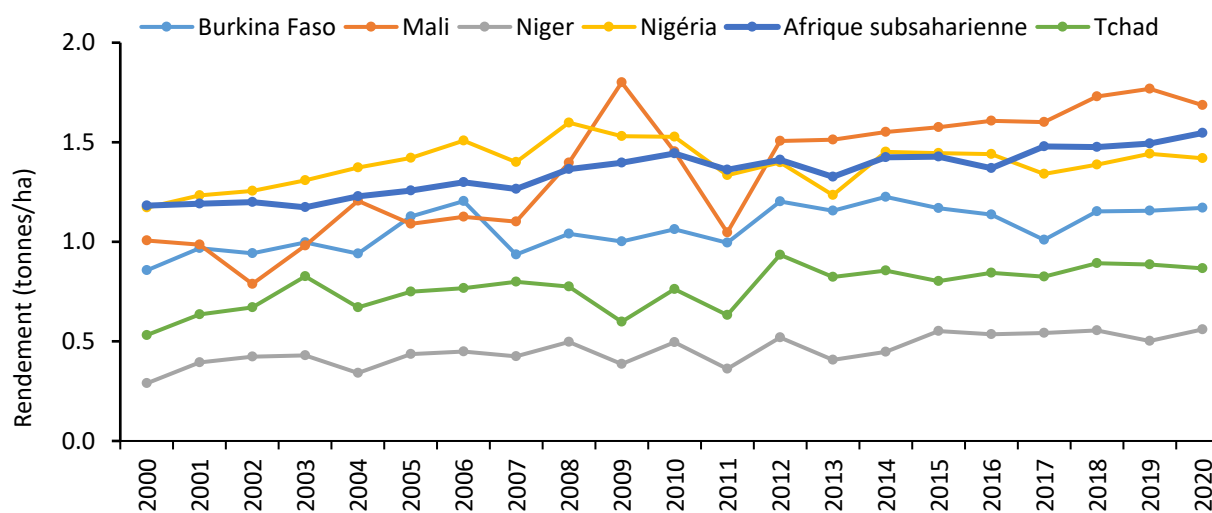


Figure 7. Rendements céréaliers moyens pour le Niger, les pays voisins et l'Afrique subsaharienne
Source : Données de la Banque mondiale, 2021.

représentent l'essentiel de la croissance agricole, la diversification contribuant peu à la croissance du secteur. Le mil et le sorgho représentent plus de 90 % de la production céréalière totale. À lui seul, le mil représente plus de 70 % de la production et constitue l'aliment de base dominant dans la majeure partie du pays, jouant ainsi un rôle central dans la disponibilité de la nourriture et l'accès à celle-ci au niveau national. Cependant, les marchés urbains et d'exportation en pleine expansion nécessiteront une gamme différente de produits, notamment du riz, des produits frais, de la viande de bonne qualité et, de manière générale, des produits transformés de plus grande qualité. La diversification des produits agricoles vers des produits de base à forte valeur ajoutée peut accélérer la croissance du secteur, permet de répondre à la demande d'une offre alimentaire variée, d'améliorer la nutrition, de renforcer la résilience face au changement climatique et d'accroître les revenus des producteurs. Cela nécessite des avancées en matière d'irrigation, une transformation en aval et des chaînes de valeur structurées.

2.2. Productions et systèmes agricoles principaux

26. L'agriculture pluviale extensive et les systèmes d'élevage dominant les activités agropastorales au Niger. En 2005, le nombre d'exploitations agricoles s'élevait à 1,6 million, pour une superficie moyenne

¹⁴ Atlas mondial des écarts de rendement. <https://www.yieldgap.org/Niger>

d'environ 4 hectares, et concernait 11 millions de personnes (Rabe 2022). En 2022, moins de deux décennies plus tard, la densité de la population rurale a augmenté sensiblement en particulier dans la bande sud du pays où la densité démographique est estimée à 120-200 habitants au kilomètre carré. Selon les estimations, le nombre d'exploitations agricoles dépasse les 2,5 millions avec des tailles en diminution. La superficie moyenne des terres arables par habitant des zones rurales a considérablement diminué, passant de 3,0 hectares en 1980 à 1,5 hectare en 2000, pour s'établir actuellement à moins de 1,0 hectare.¹⁵ La plupart des ménages ruraux s'adonnent à des activités tant agricoles que non agricoles pour diversifier leurs revenus. Cependant, la productivité est faible et plusieurs facteurs font entraver à une amélioration durable de la productivité.

2.2.1. Production culturale

27. Les systèmes agricoles du Niger sont en grande partie pluviaux et dominés par les petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance (Figure 8). L'agriculture pluviale contribue pour 40 % au PIB agricole, 30 % provenant des cultures irriguées et le reste de l'élevage. Plus de 90 % des ménages agricoles sont tributaires de l'agriculture pluviale, qui représente environ 90 % de la production alimentaire totale du Niger. Les cultures les plus répandues sont les céréales et le niébé, aliments de base pour la plupart des populations locales. Le mil occupe la plus grande partie des terres agricoles, la quasi-totalité des agriculteurs le cultivant, suivi du niébé (30 %) et du sorgho (20 %).¹⁶ Le riz est cultivé le long du fleuve Niger, complété par le maïs, le blé et le fonio, cultivés par moins de 10 % des agriculteurs. Les principales légumineuses sont le niébé et l'arachide tandis que les autres cultures pluviales sont le coton, le manioc, le cyperus, le souchet et le sésame.

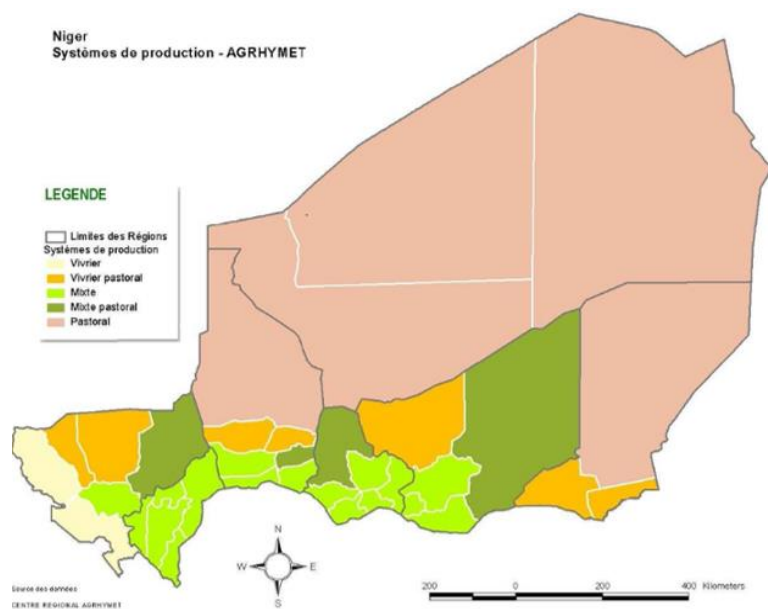


Figure 8. Systèmes agricoles au Niger

Source : AGRHYMET

28. La production de cultures de base est généralement destinée à la sécurité alimentaire des ménages, avec très peu d'excédents commercialisables. La plupart des ménages vendent leur production agricole après la récolte pour financer leurs besoins de base et acheter de la nourriture pendant la période de soudure. La majeure partie des exploitations agricoles opte pour des systèmes de production minimisant les risques climatiques, basés sur la culture intercalaire du mil, du sorgho et du niébé, qui représentent environ 75 % de la superficie totale ensemencée. Les agriculteurs ont recours au fumier du bétail et aux résidus de récolte comme engrais organiques. Le système agricole du Niger renferme cependant un potentiel

d'intensification grâce à des pratiques durables de système mixte agriculture-élevage. À cette fin, l'accent

¹⁵ Le déclin est plus prononcé dans la ceinture agricole méridionale et dans les périmètres irrigués où la taille des parcelles a été fortement réduite par la croissance démographique et les pratiques d'héritage, c'est-à-dire lorsque la progéniture se voit attribuer des parties d'exploitation, ce qui en réduit la taille globale.

¹⁶ Données de FAOSTAT, 2017.

devrait être mis sur les méthodes d'intensification durable qui soutiennent la restauration des terres et accroissent la productivité de la terre et de l'eau, afin de rendre les terres à nouveau productives pour l'agriculture.

29. La productivité agricole est très faible, les rendements dépendant fortement des conditions climatiques. La production céréalière a augmenté régulièrement ces 20 dernières années, passant de trois à six millions de tonnes entre 2000 et 2021, soit une hausse d'environ 2,8 % par an au cours de cette période. Cette évolution est due en grande partie à l'expansion des superficies cultivées, les rendements de l'agriculture pluviale étant restés très faibles (Figure 9). Les producteurs nigériens sont peu enclins à prendre des risques et 80 % des cultures de base sont des cultures intercalaires, une technique bien adaptée pour atténuer les risques liés aux chocs climatiques, mais inefficace pour obtenir des rendements optimaux. Les systèmes agricoles reposent sur des méthodes traditionnelles à forte intensité de main-d'œuvre, les intrants modernes achetés étant principalement utilisés pour la production irriguée dans les zones de projets d'aménagement ou distribués à titre d'aide d'urgence par les donateurs. L'utilisation moyenne d'engrais minéraux est d'environ 0,6 kilogramme à l'hectare de terre arable, soit moins que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne (33 et 50 kilogrammes à l'hectare, respectivement, pour le Mali et le Kenya) et bien en deçà de l'objectif de 30 kilogrammes à hectare fixé par la Déclaration d'Abuja sur les engrais en 2006. Bien que l'utilisation de semences améliorées ait augmenté dans le cadre de l'Initiative 3 N, on estime que plus de 90 % de la superficie cultivée est couverte par des semences provenant de la récolte de la campagne précédente ou achetées sur les marchés locaux. Il résulte de la combinaison de la faiblesse de la fertilité des sols, du recours généralisé à la culture intercalaire et de la limitation de l'accès aux intrants modernes des rendements agricoles qui se situent parmi les plus faibles d'Afrique de l'Ouest. D'autres facteurs contribuent à ces faibles rendements, notamment des conditions climatiques défavorables et risquées, le coût élevé des intrants non subventionnés et l'accès limité, voire inexistant aux services techniques et financiers. De même, la faiblesse du capital humain contribue à la faiblesse des rendements : seuls 22 % des chefs de ménage sont alphabétisés, dont 17 % au niveau de l'école primaire.

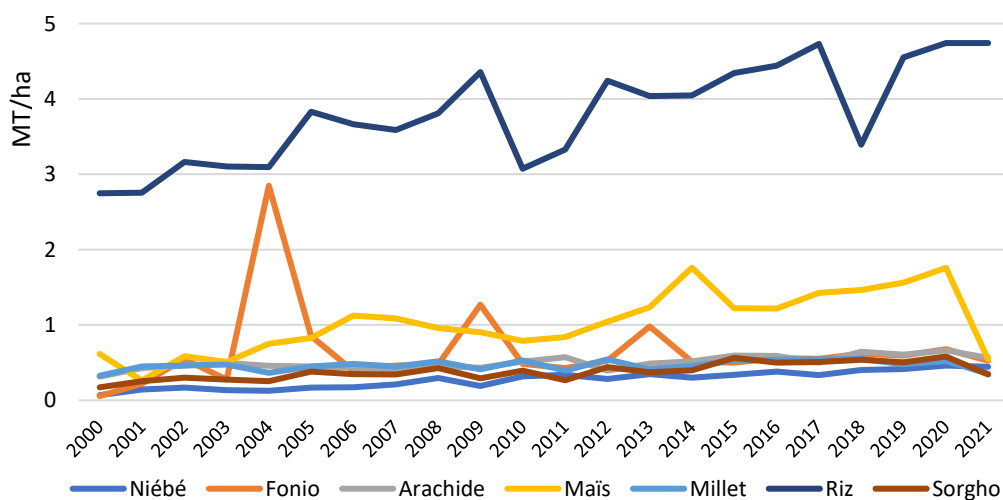


Figure 9. Rendement moyen des cultures sélectionnées au Niger (2000-2021)

Source : FAOSTAT, 2023.

30. L'agriculture irriguée s'est développée rapidement au cours de la dernière décennie et s'étend actuellement sur environ 210 000 hectares auxquels s'ajoutent 120 000 hectares en décre. L'expansion de l'irrigation a été le principal objectif du Gouvernement nigérien qui a doublé la superficie de terres irriguées depuis 2010 principalement grâce à l'irrigation à petite échelle sur des périmètres privés. Bien que le sous-secteur agriculture irriguée représente moins de 2 % de l'ensemble des terres cultivées, il

contribue à environ un tiers au PIB agricole. Environ 200 000 ménages agricoles, soit environ deux millions de personnes et 8 % de l'ensemble des ménages agricoles produisent des cultures irriguées. Les principales cultures irriguées sont les oignons, principalement destinés à l'exportation et le riz destiné à la consommation locale, en dehors d'autres cultures, notamment les cultures maraîchères, les céréales, les tubercules, les légumineuses et d'autres cultures. La plupart des cultures irriguées se font sur de petites parcelles, d'environ 1,0 hectare pour les cultures pratiquées dans le domaine privé et de 0,25 à 0,5 hectare dans celles pratiquées dans le domaine de l'irrigation publique. La taille des parcelles est en diminution constante du fait de la croissance démographique et des pratiques d'héritage.

2.2.2. Production animale

31. Le secteur de l'élevage joue un rôle majeur dans la croissance agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il représente environ 30 % du PIB agricole et 5 % des recettes d'exportation du pays. Un total de 13 millions de ménages (42 % de la population) possèdent du bétail, la production animale contribue en moyenne à 15 % de leur revenu total et jusqu'à 45 % dans les zones pastorales. Quatre grands types de systèmes de production animale coexistent au Niger en fonction des conditions agro-climatiques :

- *Le système nomade de transhumance* (précipitations annuelles inférieures à 300 millimètres) : il se caractérise par des systèmes extensifs pour les chameaux, les petits ruminants et les bovins où le nomadisme est la stratégie la plus efficace pour accéder aux ressources en fourrage et en eau. Les chocs climatiques et autres ont, à plusieurs reprises, affecté la survie des troupeaux et poussé de nombreuses familles à se déplacer vers le sud et à se sédentariser progressivement, voire à migrer vers les villes.
- *Le système agro-pastoral* (précipitations annuelles de 300 à 400 millimètres) : il est caractérisé par la transhumance sur de longues distances (sud-est du Mali, nord du Bénin ou Nigeria) dans les ceintures moyennes et hautes du sud du Niger. Il joue encore un rôle important mais on note une évolution significative vers des systèmes mixtes d'agriculture et d'élevage. Cela représente environ deux tiers du cheptel total du pays et dans, ce domaine, l'expansion des zones cultivées exacerbe les conflits entre éleveurs et agriculteurs pour l'utilisation des ressources.
- *Le système sédentaire intégré de culture et d'élevage* (précipitations annuelles supérieures à 400 millimètres) : il est pratiqué principalement dans les régions méridionales du pays. Ce système a connu une augmentation significative du nombre de têtes de bétail, principalement des bovins et des petits ruminants, comme stratégie de diversification et d'accroissement des revenus des ménages, de la sécurité alimentaire et du capital d'actifs. Le système sédentaire est le plus dominant avec deux tiers de la production animale dans des zones essentiellement agricoles et périurbaines.
- *Les systèmes d'élevage semi-intensifs périurbains* consistent principalement en l'élevage de volaille et de ruminants pour la production de viande et de lait.

32. Le cheptel nigérien s’est accru de façon constante ces dernières décennies, parallèle en même temps quela demande nationale et régionale en produits d’élevage (Figure 10). Hormis les systèmes périurbains semi-intensifs, les systèmes d’élevage au Niger sont essentiellement traditionnels et peu productifs. Bien qu’adaptées à l’agro-climat du Niger, les races locales ont un faible potentiel génétique. Cette productivité est davantage entravée par l’insuffisance des ressources en fourrage et en eau, les mauvaises pratiques de soins aux animaux, la prévalence de maladies endémiques, l’insuffisance des services vétérinaires et l’absence de services d’appui technique substantiels. Au début des années 1990, le Gouvernement nigérien a considérablement réduit son soutien technique et sanitaire à l’agriculture ; le secteur privé n’a que partiellement comblé ce déficit par le biais de projets spécifiques ou dans les zones périurbaines. Depuis 2008, les vétérinaires privés et les services

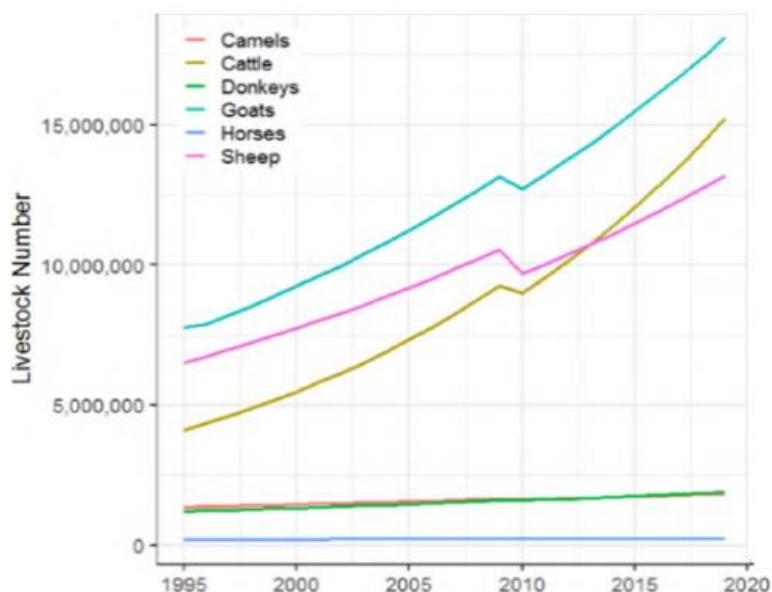


Figure 10. Évolution du nombre de têtes de bétail, 1995-2020

auxiliaires effectuent des vaccinations gratuites contre les maladies prioritaires telles que la péripneumonie contagieuse bovine et la peste des petits ruminants (PPR). Cependant, les taux de vaccination et de vermifugation restent faibles pour d’autres maladies les éleveurs n’étant pas disposés à payer. Comparativement au Mali voisin, la distribution de médicaments vétérinaires est sous-développée au Niger. Les problèmes sanitaires actuels entravent la croissance de la production animale et menacent les possibilités d’exportation vers les marchés régionaux et internationaux.

33. L’accès aux pâturages et à l’eau constitue un problème majeur. Dans les systèmes traditionnels, les aliments pour animaux proviennent principalement des pâturages naturels et des résidus de culture. La production d’aliments pour le bétail, principalement pour l’agriculture périurbaine, est limitée et affectée par l’expansion de l’utilisation des terres agricoles et les effets du changement climatique. Au fil des ans, ces facteurs ont réduit la productivité des pâturages naturels. En raison des pénuries courantes de fourrage, les éleveurs exploitent les aires protégées ou ont recours à la réduction forcée du cheptel. L’extension des zones de culture affecte également la mobilité des troupeaux, intensifiant les conflits entre les éleveurs migrants et les agriculteurs sédentaires.

2.3. La base de ressources naturelles du Niger pour la production agricole

34. Malgré la grande superficie du Niger, son potentiel agro-pastoral est relativement limité et soumis à des menaces climatiques et anthropiques croissantes. Environ deux tiers des régions du pays sont désertiques et reçoivent moins de 150 millimètres de précipitations annuelles. La superficie agricole totale, près de 46 millions d’hectares (Figure 11), comprend 14 % de terres arables et 23 % de pâturages permanents.¹⁷ Le Niger dispose d’un important potentiel d’irrigation avec environ 270 000 hectares irrigables à partir des eaux de surface et jusqu’à cinq millions d’hectares à partir des eaux souterraines qui

¹⁷ Source FAOSTAT. La plupart des sources font état de superficies arables de 15 millions d’hectares. Cependant, après un déplacement de l’occupation des sols vers le sud entre 1950 et 1990 du fait d’une baisse des précipitations, les précipitations moyennes annuelles augmentent depuis les années 1990 ; les isohyètes qui délimitent ces zones agro-climatiques se déplacent vers le nord.

peuvent être facilement mobilisées. Il dispose également d'un potentiel de pêche important sur 400 000 hectares d'eaux intérieures. Actuellement, la superficie des cultures permanentes (arboricoles) est très limitée (environ 0,1 % de la superficie agricole totale) et les forêts couvrent moins de 2 % de la superficie du pays.

35. Les activités agricoles et pastorales sont menées dans quatre grandes zones agroécologiques distinctes :

- *la zone saharienne* au nord (77 % du pays) qui reçoit de 0 à 50 millimètres de précipitations par an, avec une agriculture essentiellement irriguée dans les oasis ;
- *la zone pastorale subsaharienne* (12 % de la superficie totale) qui reçoit de 50 à 200 millimètres de précipitations par an, est traditionnellement pastorale et connaît une expansion croissante des activités agricoles eu égard à l'accentuation de la pression démographique ;
- *la zone agro-pastorale sahélienne* (10 % du territoire) qui reçoit 200 à 600 millimètres de précipitations par an et se caractérise par une production mixte de bétail et de céréales, ainsi que par une certaine production de cultures de rente en contre-saison ; et
- *la zone soudano-sahélienne* (1 % du territoire) qui reçoit 600 à 800 millimètres de pluie par an et est la plus adaptée à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'à une production importante de cultures de rente en contre-saison.

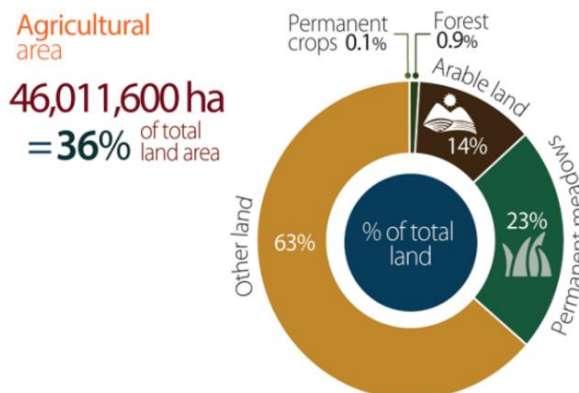


Figure 11. Utilisation des terres au Niger

Source : CIAT, ICRISAT, BFS/USAID 2020.

36. L'agriculture pluviale est limitée au nord par l'isohyète 350 millimètres, sur une bande d'environ 200 kilomètres du nord au sud, au-delà de laquelle la production de mil n'est plus possible. Environ 95 % des terres agricoles sont concentrées dans les zones sahélienne et sahélo-soudanienne, soit 11 % de la superficie totale du pays. Même dans ces zones, les précipitations sont concentrées sur trois à quatre mois, avec des variations spatio-temporelles importantes. La zone particulièrement propice à l'agriculture (en vert foncé à la Figure 12) reçoit 500 à 800 millimètres par an et est principalement concentrée dans la bande de l'extrême sud-ouest du pays. Cette zone ne représente que 2 % de la superficie totale du pays.

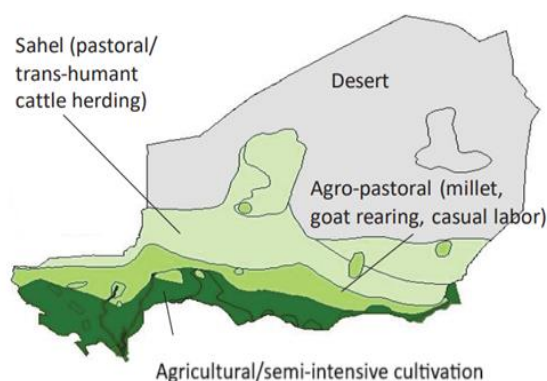


Figure 12. Principales zones agroécologiques du Niger

Ressources foncières

37. Les ressources foncières du Niger sont soumises à de fortes contraintes du fait des pressions anthropiques croissantes exercées par une population en forte augmentation et par le changement climatique en cours. Les sols du pays, fragiles et peu fertiles, se détériorent rapidement lorsqu'ils sont cultivés sans engrais ou fumure organique pour lutter contre l'érosion et les pertes agricoles continues. Les

sécheresses dues au changement climatique et la croissance rapide de la population ont entraîné une dégradation des sols et une déforestation substantielles.¹⁸ La couverture végétale s'amenuise rapidement, perdant 80 000 à 100 000 hectares par an. Ce phénomène accélère la désertification dans le nord du pays, provoquant l'érosion et la dégradation des écosystèmes, affectant la fertilité des sols, le stockage de l'eau et le cycle des nutriments. Le Niger doit s'attaquer à ce problème pour préserver sa sécurité alimentaire. Il est encourageant de constater que ses programmes de gestion durable des sols et de reverdissement des régions rurales ont enregistré des progrès permettant de réduire la dégradation des sols. Ces efforts doivent être étendus.

Ressources en eau

38. Le Niger dispose d'importantes ressources en eau et ne connaît pas de stress hydriques considérables au niveau national.¹⁹ Les ressources en eau par personne et par an (1 600 mètres cubes) et le taux de prélèvement actuel (11 %) sont, pour l'heure, globalement satisfaisants par rapport aux seuils de stress hydrique fixés par la FAO (qui sont respectivement de 1 700 mètres cubes et de 25 %). La disponibilité de l'eau au Niger varie considérablement d'une région à l'autre, les zones nord-sahariennes et sahéliennes connaissant actuellement un stress hydrique prononcé ou grave. Ce stress devrait s'intensifier du fait du changement climatique et de la croissance démographique. Les ressources en eau de surface du Niger, qui s'élèvent à 32 kilomètres cubes par an, proviennent principalement du fleuve Niger et de ses affluents le long de la frontière sud-est avec le Nigeria. L'eau de pluie constitue une autre source renouvelable, qui complète les aquifères et de nombreux étangs dans tout le pays, servant à l'abreuvement du bétail, à l'irrigation à petite échelle et à la pisciculture. Compte tenu de la disponibilité de l'eau et de l'adéquation des terres (Figure 13), le potentiel estimatif des eaux souterraines du Niger laisse transparaître une zone irrigable d'environ 5,7 millions d'hectares utilisant des aquifères peu profonds de 0 à 15 mètres de profondeur et 8,6 millions d'hectares irrigués à partir d'aquifères de 0 à 30 mètres de profondeur (Ministère de l'Agriculture 2021).

Ressources pastorales

39. Le Niger dispose d'importantes ressources pastorales. La région sahélo-saharienne, constituée pour l'essentiel de 30 millions d'hectares de pâturages, permet des activités pastorales étendues. Favorables au système mixte agriculture-élevage, les zones sud-soudanaises et soudano-sahéliennes disposent de vastes pâturages. Néanmoins, les ressources pastorales du Niger ont connu une certaine dégradation ces dernières décennies en raison de l'expansion de la désertification dans le nord et de l'amenuisement des jachères et des zones de pâturage communales dans le

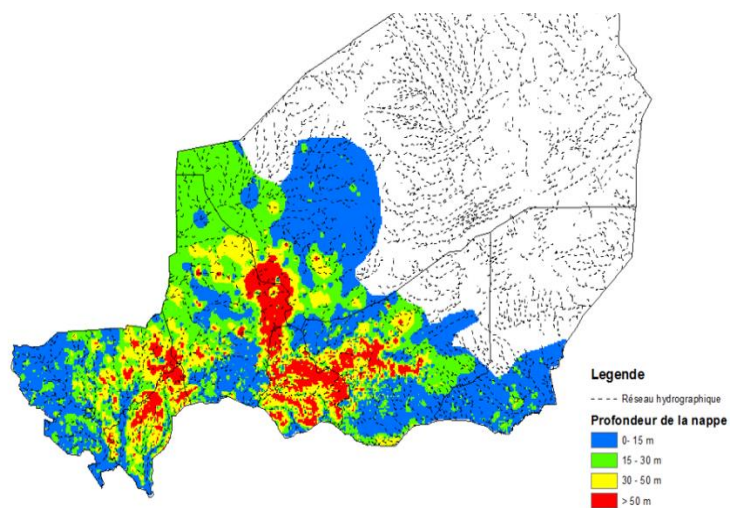


Figure 13. Profondeur des aquifères peu profonds

Source : Ministère de l'Agriculture 2021.

¹⁸ La couverture forestière est passée de 16 millions d'hectares en 1982 à cinq millions en 2006 et à 1,2 million à l'heure actuelle.

¹⁹ L'indicateur 6.4.2 des ODD mesure la quantité d'eau douce prélevée par l'ensemble des activités économiques par rapport à l'ensemble des ressources renouvelables en eau douce disponibles. Lorsqu'un territoire prélève 25 % ou plus de ses ressources renouvelables en eau douce, il est considéré comme étant en situation de stress hydrique.

sud.²⁰ Le changement climatique et le surpâturage ont entraîné une diminution de la biodiversité. Les bilans alimentaires nationaux indiquent un écart croissant entre l'offre et la demande en ce qui concerne les besoins en cheptel du pays. Des mesures visant à éviter le dépassement de la capacité de charge des pâturages sont cruciales pour un élevage durable.

2.4. Relever les principaux défis sectoriels

2.4.1. Créer des emplois inclusifs pour une population en pleine croissance

40. Le secteur agricole offre des possibilités d'emploi à une grande partie des jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année. Plus de la moitié de la population du Niger est âgée de moins de 15 ans avec une entrée annuelle d'environ 280 000 jeunes sur le marché du travail, chiffre qui devrait atteindre 550 000 à l'horizon 2035. Principalement basés en milieu rural, ces jeunes auront besoin d'emplois considérables dans les secteurs de l'agriculture et l'agro-industrie, ce qui favorisera la croissance économique et contribuera à freiner l'exode vers les zones urbaines. Un secteur agroalimentaire prospère peut offrir de nombreuses possibilités, allant de la production à l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire. L'agriculture est une activité à forte intensité de main-d'œuvre qui englobe un réseau de petites entreprises de transport, de transformation et de restauration qui créent de nombreux emplois. Au fil de l'évolution de l'économie, l'accent cesse de porter principalement sur l'emploi agricole, mais le secteur alimentaire non agricole assure une compensation au travers de la création d'emplois (Banque mondiale, 2017). Pour développer le secteur agroalimentaire, il est essentiel de s'attaquer aux obstacles qui empêchent l'emploi des jeunes en améliorant les compétences et l'accessibilité à la terre et au financement.

41. L'accès à l'éducation s'est amélioré ces dernières décennies mais beaucoup reste encore à faire. L'écart important entre les compétences d'un jeune et celles requises par le marché du travail est reconnu par tous. Cette pénurie de compétences complique l'acquisition et la maîtrise de nouvelles méthodes agricoles axées sur la technologie, telles que les bonnes pratiques agricoles (BPA), l'agriculture intelligente face au climat, la santé et la fertilité des sols, etc. ou les compétences en matière de commercialisation et de transformation nécessaires à l'agriculture moderne. Les améliorations apportées au système d'éducation primaire du Niger sont essentielles pour permettre aux jeunes ruraux d'acquérir les compétences de base nécessaires à leur intégration sur le marché du travail. En outre, le renforcement de la formation technique et professionnelle nationale et la stimulation des programmes d'entrepreneuriat peuvent contribuer à la modernisation du système agroalimentaire.

42. La proportion de femmes travaillant dans l'agriculture a chuté de 40 % en 2006 à 11 % en 2012. (INS, 2016). Bien que ces résultats puissent être en partie dus au volume considérable de travail invisible fourni par les femmes, ils soulignent la forte baisse de la participation des femmes à la production agricole directe. Cette évolution a été qualifiée de « déféminisation de l'agriculture au Niger » (Doka et Monimart, 2004). L'enquête nationale de 2014 a également mis en évidence plusieurs contraintes auxquelles les femmes sont confrontées dans l'agriculture, secteur dominé par les hommes, avec environ 95 % de l'ensemble des ménages agricoles ayant à leur tête un homme. Certes, le Code rural indique que les hommes et les femmes jouissent tous des droits d'accès aux ressources naturelles, y compris la terre, l'eau et d'autres ressources, mais l'accès des femmes reste très limité, dépendant largement des institutions

²⁰ La superficie des pâturages est passée de 41 millions d'hectares en 1975 à environ 29 millions à ce jour, ce qui représente une perte de plus de 25 %, alors que les surfaces agricoles ont quasiment triplé au cours de la même période, passant de 6,5 millions d'hectares à plus de 15 millions.

patriarcales coutumières.²¹ Les parcelles gérées par les femmes sont généralement de plus petites tailles et de moindre qualité. Les agricultrices ont bien moins accès aux intrants, aux services financiers et à l'assistance technique que leurs pairs de sexe masculin. L'accès des femmes à la vulgarisation agricole est fortement limité par leur charge de travail domestique, leur niveau élevé d'analphabétisme et l'opposition de leurs maris, étant donné que la plupart des conseillers agricoles sont des hommes. En conséquence, les parcelles gérées par les femmes produisent, en moyenne, 20 % de moins à l'hectare que celles gérées par les hommes. Les femmes sont également les premières victimes de la pression croissante sur les terres car elles sont expropriées même des petites parcelles qui leur sont attribuées par les chefs de famille. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'accès aux terres irriguées.²²

43. Les femmes sont cependant très actives dans le commerce informel de produits alimentaires. Selon les estimations, plus de 70 % des femmes des zones rurales sont impliquées dans le commerce de produits agricoles. Cependant, la plupart des femmes interviennent aux niveaux des chaînes de commercialisation à faible valeur, notamment, dans la collecte et la transformation primaire et limitent leurs activités à la vente sur les marchés locaux.²³ Les normes sociales limitent leur mobilité et elles ne peuvent pas se rendre sur des marchés trop éloignés de leur village (Banque mondiale, 2014). Les femmes vivant dans les zones rurales sont également limitées par leur faible niveau d'instruction et le fait qu'elles ne disposent pas de fonds de roulement.

44. Le Niger promeut depuis longtemps l'égalité des genres et s'efforce d'éradiquer la discrimination à l'égard des femmes La Politique nationale en matière de genre existe depuis 2008 et a été révisée en 2018. D'ici à 2027, elle vise à « construire, avec toutes les parties prenantes, un pays exempt de discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de tirer parti des avantages de sa croissance », en se fondant sur un plan d'action décennal (République du Niger, 2020a). L'éducation des filles constitue également l'une des principales priorités du Gouvernement pour combler les écarts entre les genres dans les inscriptions à l'école primaire et secondaire d'ici à 2026. L'Initiative Genre du Niger a été mise en place dans le but de créer un environnement social, juridique, institutionnel et politique propice à l'équité et à l'égalité entre les genres. Des cellules genre ont été créées au sein de bon nombre de ministères et l'Observatoire national pour la promotion de la femme a été mis en place. Dans le domaine de l'agriculture, l'un des principes directeurs de l'Initiative 3 N est la prise en compte du genre dans toutes les stratégies et actions planifiées. Toutefois, ces initiatives n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

2.4.2. Renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience à ses effets

45. Les événements météorologiques extrêmes, notamment les sécheresses et les inondations intenses et la faible dotation en éléments nutritifs compromettent les performances du secteur agricole nigérien. Le Niger jouit d'un climat essentiellement chaud et sec, et caractérisé par des précipitations faibles et imprévisibles, limitant ainsi le rendement des cultures et du bétail. Certes, d'importantes réserves d'eau de surface et d'eau souterraine pourraient être exploitées pour l'irrigation, mais une planification inadéquate, des capitaux limités et une faible capacité technique entravent un tel développement. La fréquence des événements météorologiques extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, compromet encore davantage les performances du secteur. Les inondations, autrefois considérées comme bénéfiques pour les récoltes abondantes, provoquent d'importantes pertes de récoltes, la mort du bétail, endommagent les infrastructures et provoquent le déplacement des populations en milieu rural. En outre,

²¹ Pour la plupart des femmes, les seules possibilités d'accès à la terre sont les petites parcelles (gamana). Celles-ci vont de quelques mètres carrés, c'est-à-dire un potager familial, à moins d'un demi-hectare, attribué par le chef de famille. En outre, les femmes n'ont pas le droit de pratiquer des cultures pérennes qui mobilisent la terre sur de longues périodes.

²² Selon ONAHA/GWI (2017) sur 23 100 producteurs, seules 615 femmes (3 %) cultivaient sur ses 33 périmètres à Tillabéry. Sur les périmètres irrigués de la région de Niamey, le pourcentage de femmes n'est que de 5 %.

²³ Des femmes participent au commerce régional le long des corridors reliant le Niger aux ports régionaux voisins du Nigeria, du Bénin, du Togo et du Ghana, mais il s'agit généralement de citadines.

les deux tiers des terres du pays sont des zones désertiques ou dégradées, impropres à l'agriculture.

46. La hausse des températures associée à une plus grande variabilité inter- et intra-annuelle des précipitations, aura un impact négatif sur l'agriculture du Niger, essentiellement pluviale. L'érosion hydrique et éolienne augmentera probablement et la fertilité des sols pourrait se dégrader davantage. En se servant du modèle international d'analyse des politiques pour les produits agricoles et le commerce (IMPACT), une étude de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) (2015) prévoit a) une baisse des rendements due à des changements dans les régimes pluviométriques ; b) une diminution des surfaces cultivées due à des changements dans l'adéquation des terres ; c) une diminution progressive des surfaces adaptées à la production d'une variété de cultures, affectant ainsi le potentiel de diversification et de cultures multiples ; et d) un impact négatif sur la production de bétail dû à une diminution de la surface et de la qualité des parcours et des pâturages.

CSA et autres pratiques d'adaptation

47. Pour limiter l'ampleur du changement climatique à venir et favoriser une adaptation plus rapide des pratiques agricoles actuelles, des mesures urgentes s'imposent. Depuis le début des années 1980, le Niger a pris des mesures importantes visant à lutter contre la désertification et la dégradation des sols et à améliorer la résilience de l'agriculture pluviale. Selon les estimations, au moins 2 millions d'hectares de plantations d'arbres communautaires ont été créés et plus de 5 millions d'hectares de terres privées ont bénéficié de la RNGA. Plusieurs technologies liées à la CSA sont également encouragées, notamment a) les variétés de cultures et de bétail tolérantes/résistantes à la sécheresse ; b) le changement des dates de semis/plantation et la rotation des cultures ; et c) divers aspects de l'agriculture de conservation, par exemple, la gestion intégrée de la fertilité des sols (paillage, travail minimal ou nul du sol, rotation des cultures, engrais minéraux, compostage, etc.), la collecte de l'eau (digues en pierre, demi-lunes, digues d'épandage d'eau et déversoirs) et l'agroforesterie. La plupart de ces technologies liées à la CSA sont promues par la SPN2A et l'Initiative 3 N.

48. Toutefois, en dépit des avantages avérés de ces technologies de la CSA, leur adoption est faible et ne progresse que lentement. La plupart des pratiques liées à la CSA largement adoptées sont des pratiques de captage localisé de l'eau et découlent principalement de l'adaptation de stratégies traditionnelles pour faire face à un environnement défavorable, qui nécessitent peu ou pas d'intrants, à l'exception de la main d'œuvre. L'adoption de pratiques agronomiques plus sophistiquées a été faible en raison de plusieurs obstacles. Certains de ces obstacles sont des contraintes d'ordre général qui pèsent sur la croissance agricole durable, comme : a) le manque d'accès aux marchés des intrants et des produits qui limitent les incitations à accroître la production ; b) l'absence de sécurité foncière ; c) les ressources limitées des ménages ; d) la non-disponibilité des intrants nécessaires (semences améliorées, semis) ;²⁴ e) les connaissances techniques limitées des exploitants agricoles et leur savoir-faire en matière de mise en œuvre ; et f) l'absence d'accès à des services essentiels tels que la vulgarisation ou le crédit. La suppression de ces contraintes sera essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au climat dans le secteur agricole.

49. Compte tenu des capacités limitées des exploitants agricoles et des services gouvernementaux, la priorité devrait être accordée à la mise à l'échelle de pratiques simples et peu onéreuses de gestion durable des terres et de l'eau, qui répondent aux critères suivants : a) possibilité d'atténuer les risques climatiques, c'est-à-dire de réduire les pertes de rendement et la volatilité ; b) rapport coût-efficacité ; c) exigences minimales en matière de soutien institutionnel, celles qui peuvent être mises en œuvre en grande partie par les producteurs eux-mêmes ; et d) avantages connexes potentiels tels que la réduction

²⁴ Moins de 6 % des producteurs de céréales ont aujourd'hui accès à des variétés de semences résistantes à la sécheresse et à maturation courte. En dépit des efforts déployés par le GdN pour investir dans la recherche et le développement de variétés améliorées, les exploitants agricoles peuvent difficilement se les offrir.

des inégalités socio-économiques ou entre les genres, ou la création de nouveaux débouchés commerciaux. Les pratiques adaptatives qui semblent particulièrement efficaces comprennent la gestion intégrée de la fertilité des sols, l'agroforesterie et la RNGA.

Encadré 1 : Régénération naturelle gérée par les agriculteurs (RNGA)

Dans les années 1980, le GdN a massivement investi dans les plantations d'arbres, en particulier dans les plantations d'espèces exotiques comme l'eucalyptus, destinées à la production de bois de chauffage. Quelque 60 millions d'arbres ont été plantés sur une période de 10 ans. Ces programmes de reboisement gérés de manière centralisée avaient un coût élevé - plus de 1 000 dollars EU par hectare, plus les coûts d'entretien annuels - et les populations locales étaient rarement consultées. Les exploitants agricoles et les éleveurs ont également souvent perdu leurs terres. En conséquence, moins de 20 % des arbres ont survécu en raison du manque d'entretien et de participation des communautés locales.

Au début des années 1980, le Projet de développement intégré de Maradi (MIDP) a lancé une nouvelle approche peu coûteuse qui encourageait les exploitants agricoles à régénérer les « forêts souterraines » de souches dormantes laissées dans leurs champs et à gérer ces arbres pour produire du bois de chauffage et du fourrage. Cette approche, connue sous le nom de RNGA et souvent désignée sous le nom de parcs agroforestiers, a été largement adoptée dans la mesure où elle a également permis d'améliorer le rendement des cultures en réduisant l'érosion éolienne et hydrique et d'accroître la fertilité des sols grâce à la litière de feuilles, aux effluents d'élevage et à la fixation de l'azote. La RNGA peut être mise en œuvre même par des exploitants agricoles aux ressources limitées et ses avantages rapides en termes de rendement des cultures et de revenus lui permettent de s'étendre à une plus grande échelle. Le succès de la RNGA a encouragé le GdN à promulguer une série de politiques, de lois et de règlements sectoriels qui ont transféré aux exploitants agricoles la propriété de l'État sur tous les arbres des terres agricoles. Quarante ans plus tard, la RNGA couvre plus de 7 millions d'hectares de terres au Niger.

50. Des réformes/actions spécifiques seront nécessaires pour soutenir l'adoption de mesures d'adaptation et améliorer les performances de l'agriculture à moyen et long terme. Il s'agit notamment des éléments ci-après :

- *mise en œuvre des réformes pour éliminer les contraintes susmentionnées qui pèsent sur les investissements agricoles*, notamment en garantissant les droits à la sécurité des terres et de l'eau et en améliorant l'accès des exploitants agricoles aux intrants et aux services financiers nécessaires. En particulier, l'adoption des technologies liées à la CSA implique souvent des investissements initiaux qui ne sont rentabilisés que sur plusieurs années, ce qui nécessite un soutien financier approprié par le biais de subventions et/ou de crédits ciblés ;
- *renforcement du programme de recherche appliquée consacré à la CSA* afin de produire du matériel végétal et animal amélioré, résistant et tolérant au changement climatique, ainsi que des technologies bien adaptées aux capacités des exploitants agricoles et aux contraintes auxquelles ils sont confrontés ;
- *amélioration de la capacité des services de vulgarisation agricole* à sensibiliser les producteurs peu enclins à prendre des risques aux technologies pertinentes liées à la CSA et mettre en œuvre un programme spécifique de sites/centres de démonstration en vue d'expérimenter et d'appliquer à grande échelle des technologies résistantes au climat dans différents contextes agro-climatiques ;
- *Incitations à la plantation d'arbres et à d'autres pratiques* de gestion des terres présentant d'importants avantages non agricoles que les personnes chargées de leur mise en œuvre directe ne peuvent pas entièrement s'approprier.²⁵ Il est donc nécessaire de fournir des incitations rentables et ciblées, par exemple des paiements pour les services écosystémiques, afin de récompenser les exploitants agricoles qui investissent dans de telles pratiques ;

²⁵ L'une des raisons pour lesquelles les pratiques de gestion des sols et de l'eau sont peu adoptées est qu'en moyenne, seuls 46 % des investissements dans la réhabilitation des terres dégradées sont réalisés sur place et que le reste des bénéfices est réalisé en dehors de l'exploitation.

- *intégration de mécanismes de transfert des risques dans les stratégies d'adaptation afin de réduire les risques climatiques pour les producteurs.* Ce transfert peut se faire par le biais d'instruments appropriés, tels que l'assurance, qui traitent les risques climatiques à différents niveaux, des catastrophes d'ampleur nationale aux événements affectant un nombre limité de producteurs pris individuellement. Le Niger dispose d'un certain nombre d'instruments de financement des risques de catastrophes (voir section suivante) ;²⁶
- *la mécanisation à petite échelle favorise l'adaptation au changement climatique et accroît les bénéfices tirés de l'agriculture grâce à la réduction des coûts de main-d'œuvre.* L'adaptation au changement climatique nécessite des opérations agricoles en temps opportun, en particulier dans le contexte de la période de plantation lorsque les pluies arrivent. La mécanisation tout au long de la chaîne de valeur agricole permet des opérations agricoles en temps opportun et peut permettre de réduire les coûts de main-d'œuvre, favorisant ainsi l'adaptation au changement climatique et la hausse des revenus des producteurs.

2.4.1. Gérer les chocs et les conflits pour favoriser la production agricole

51. Les producteurs agricoles du Niger sont confrontés à plusieurs risques, notamment les sécheresses, les inondations, les organismes nuisibles aux cultures, les épidémies de maladies du bétail et les invasions de criquets pèlerins. Les chocs aigus tels que les graves déficits de production alimentaire ou les hausses de prix sont susceptibles de détruire les moyens de subsistance des ménages. Les petits exploitants agricoles nigériens utilisent traditionnellement des stratégies visant à atténuer ces risques, notamment en pratiquant la culture intercalaire pour faire face aux fluctuations climatiques et en mettant l'accent sur la production de cultures vivrières destinées à la consommation domestique afin de se prémunir contre les risques liés aux prix. Bon nombre de ménages agricoles démunis complètent également leurs revenus en recrutant de la main-d'œuvre saisonnière ou en migrant temporairement vers des régions offrant des possibilités d'emploi saisonnières. Néanmoins, ces stratégies se heurtent à des événements graves et généralisés. Dans de telles situations, les ménages demandent souvent l'aide de leurs amis ou de leur famille, réduisent leur consommation alimentaire et d'autres dépenses comme les frais de scolarité, ou vendent des biens comme le bétail. Toutefois, ces mécanismes d'adaptation ont des conséquences négatives graves et à long terme. Lorsqu'il devient impossible de faire face à la situation, les ménages peuvent migrer définitivement vers les villes.

²⁶ Le Niger dispose de programmes de filets de sécurité et est également membre de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC) et a souscrit par intermittence à l'assurance sécheresse de l'ARC.

Encadré 2. Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNPGCCA)

Le DNPGCCA est composé de trois unités, à savoir :

- l'Unité de coordination de l'alerte précoce, qui collecte, traite et analyse les données relatives à la production/disponibilité alimentaire et aux questions relatives à la nutrition. Au niveau décentralisé, elle repose sur des antennes au niveau régional et départemental (les Comités régionaux et sous-régionaux de prévention et de gestion des catastrophes et des crises alimentaires). Elle repose également sur divers systèmes d'information, en particulier le système d'information sur les marchés agricoles, le système d'information sur les marchés du bétail et l'enquête sur la prévision et l'estimation des récoltes de l'Institut national de statistique, qui collecte, analyse et diffuse des données sur l'évolution de la pluviométrie ;
- l'Unité en charge des crises alimentaires ;
- l'Unité chargée des filets de sécurité sociale met en œuvre des programmes de filets de sécurité, notamment des programmes de transferts alimentaires ou monétaires et des programmes de rémunération du travail en espèces et en denrées alimentaires pendant la saison sèche.

Le DNPGCCA dispose de plusieurs outils d'intervention, dont le stock national de sécurité, qui lui permet de procéder à des distributions gratuites ciblées de céréales, et le stock d'urgence. Un autre de ses outils, la Réserve alimentaire stratégique, lui permet de vendre des céréales à des prix modérés aux ménages en situation d'insécurité alimentaire modérée ou de distribuer de la farine enrichie en vue de prévenir la malnutrition. Parmi les autres outils figurent les opérations « Argent contre travail », la distribution de semences, la vente d'aliments pour le bétail à des prix modérés et le soutien aux repas scolaires. Les activités du DNPGCCA sont financées par le budget national, des sources bilatérales et un Fonds commun des donateurs).

52. Le Niger a progressivement élaboré un cadre exhaustif de gestion des risques de catastrophes (GRC) pour faire face aux crises graves et récurrentes. La stratégie de GRC du GdN est encadrée par la Stratégie de réduction des risques de catastrophes (RRC) 2015-2030, et la Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophes (PN-RRC) est chargée de la coordination, de l'analyse et du conseil sur les questions liées à la RRC. Le Mécanisme national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNPGCCA), rattaché au Cabinet du Premier ministre, est le principal instrument du Gouvernement pour gérer les crises alimentaires. Le DNPGCCA a démontré son efficacité mais est régulièrement confronté à de graves problèmes financiers ; le coût moyen d'une urgence liée à la sécheresse peut s'élever à près de 100 millions de dollars EU, tandis que celui d'une grande sécheresse d'un an sur cinq atteint près de 200 millions de dollars EU. À ce titre, le GdN doit élaborer une stratégie claire de financement des risques de catastrophe, afin de mieux quantifier et hiérarchiser ses risques et de combiner différents instruments de financement en fonction de la nature des risques identifiés. À cette fin, la Banque mondiale apporte son soutien au GdN pour l'élaboration d'un Plan de préparation aux crises de sécurité alimentaire (PPCSA). Le PPCSA est un plan national et opérationnel dynamique qui explique la façon dont les risques de crise font l'objet d'un suivi actif et sont identifiés dans le pays. Il détaille les protocoles étape par étape pour intensifier l'action précoce du Gouvernement, des partenaires humanitaires et au développement afin de prévenir et d'atténuer les futures crises de sécurité alimentaire et de nutrition.

53. Le DNPGCCA est un mécanisme de réponse d'urgence. Il est nécessaire d'améliorer à la fois l'atténuation des risques ex ante et l'aide au redressement ex post afin d'aider les ménages touchés à reprendre la voie d'un développement durable. Avec l'aide de la Banque mondiale, l'Initiative 3 N a élaboré un plan d'action opérationnel spécifique pour la gestion des risques agricoles (Plan d'action pour la gestion des risques agricoles au Niger (PAGRA))(Banque mondiale et HCI3N 2014). Le PAGRA comporte des mesures d'atténuation des risques et d'adaptation aux principaux risques qui pèsent sur le secteur agricole et fournit un cadre exhaustif pour une transition de la stratégie de sécurité alimentaire du GdN d'une perspective purement d'urgence vers une stratégie de sécurité alimentaire et de nutrition à plus long terme. Une estimation du coût total du PAGRA est de 7,9 milliards de dollars EU pour la période allant de 2014 à 2023. Il convient d'accorder une priorité élevée à son financement adéquat.

54. La saturation de l'espace rural a aggravé les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles entre

agriculteurs et entre agriculteurs et éleveurs.²⁷ Dans la zone Sud, la forte croissance démographique entraîne la commercialisation et l'appropriation individuelle des terres agricoles. Les pressions foncières entraînent des changements au sein des familles et excluent les groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes, de l'accès à la terre, incitant ainsi les paysans sans terre à migrer vers les zones pastorales du Nord. Par conséquent, ces zones du Nord, envahies par l'expansion des terres cultivées, limitent l'accès des éleveurs aux pâturages et à l'eau, entravant ainsi la mobilité de leurs troupeaux.

55. La résolution des problèmes structurels tels que l'inégalité et la vulnérabilité des moyens de subsistance en milieu rural peut réduire les conflits et leur impact sur la croissance économique à long terme. La Stratégie du Gouvernement pour la Sécurité et le développement des zones sahélo-sahariennes du Niger (SDS Sahel-Niger de 2012) est élaborée dans ce sens. L'intervention porte sur cinq domaines, à savoir : a) l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes ; b) l'amélioration de l'accès des populations aux opportunités économiques ; c) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ; d) le renforcement de la gouvernance locale et communautaire ; et e) l'insertion des personnes rapatriées depuis les pays limitrophes. La mise en œuvre de cette stratégie devrait accorder la priorité au renforcement des infrastructures, aux investissements productifs et à la fourniture de services sociaux dans les zones négligées et vulnérables, ainsi qu'à la protection de l'agriculture contre le changement climatique en encourageant la CSA, le développement de l'irrigation et les pratiques de gestion durable des terres et de l'eau en vue de l'adaptation au changement climatique. Elle devrait également accorder la priorité à la mise en œuvre d'une nouvelle politique foncière rurale afin de garantir un accès équitable à la terre et aux ressources en eau pour tous les habitants des zones rurales et de renforcer les mesures de résolution des conflits au niveau local.

56. Le Code rural (1993) est une tentative notable visant à résoudre les conflits et à remédier à la fragilité. Ses principaux objectifs consistent à assurer la sécurité foncière à tous les acteurs des zones rurales et à prévenir les conflits en garantissant un accès équitable aux ressources naturelles à leurs différents utilisateurs. Pour ce faire, elle prescrit l'élaboration et l'application des Schémas d'aménagement foncier (SAF), qui délimitent les zones affectées aux différentes activités rurales (agriculture, élevage, aires protégées). Sa mise en œuvre repose sur des commissions foncières nationales, régionales et locales chargées d'enregistrer les transactions foncières, de délivrer les différents certificats fonciers, c'est-à-dire les contrats de location formels, les certificats de propriété coutumière et les titres fonciers, et d'arbitrer les litiges liés à la terre. L'examen de 20 ans de mise en œuvre du Code rural (SP/CNCR 2013) en 2013 a révélé que l'impact du Code rural avait été inférieur aux attentes et que plusieurs faiblesses devaient être corrigées, notamment les suivantes :

- le Code rural était un ensemble de textes sectoriels préparés de manière indépendante et ne constituait pas un document cohérent sur le plan interne. Il contient des contradictions entre les textes sectoriels et parfois entre ceux-ci et les objectifs centraux du Code rural.
- des questions importantes, telles que le statut juridique et les droits d'accès aux terres gérées par les autorités publiques, ne bénéficient pas d'une attention suffisante. Des problèmes spécifiques se posent dans les cas où les terres ont bénéficié d'investissements publics, tels que les grandes zones irriguées ou les « terres communautaires » restaurées. Dans ce cas, les droits d'utilisation sont souvent imprécis, ce qui conduit à une appropriation privée qui peut avoir un impact grave sur les populations vulnérables en les privant de ressources vitales.
- le cadre institutionnel du Code rural est trop complexe car les institutions manquent souvent de ressources et peinent à remplir leurs rôles. Les activités incontrôlées des Commissions foncières communales (COFO) départementales et locales ont entraîné d'importants problèmes de

²⁷ Environ 66 % des conflits se produisent entre agriculteurs et éleveurs, tandis que 24 % se produisent entre agriculteurs, 4 % entre éleveurs et 6 % entre d'autres groupes (FAO 2021a).

gouvernance. La reconnaissance formelle des droits fonciers a été sous-utilisée pour assurer la sécurité des exploitants en milieu rural et son utilisation a manqué de transparence.

- s'il existe des schémas régionaux d'aménagement du territoire (SAF) mais ils ne font l'objet d'aucun contrôle et ne sont souvent pas appliqués. En raison de l'augmentation de la population et d'une surveillance insuffisante, de nombreuses régions s'écartent des rôles qui leur ont été attribués.

57. À la suite des États généraux du foncier rural en février 2018, une nouvelle politique foncière rurale a été adoptée en 2019 pour répondre à ces questions ainsi qu'un Plan d'action opérationnel (PA-PFR) 2021-2027. Le PA-PFR comporte quatre composantes : a) le renforcement du cadre institutionnel et juridique ; b) le renforcement des capacités des institutions concernées à tous les niveaux ; c) l'élimination de l'accapement des terres et la garantie d'un accès adéquat et sécurisé de tous les acteurs aux ressources foncières et hydriques ; et d) la clarification de la propriété et de la gestion des terres appartenant à l'État. Le coût total du plan d'action 2021-2027 est estimé à 16,7 milliards de FCFA (28 millions de dollars EU) à financer par le budget national et les partenaires au développement. À long terme, la stratégie pour les terres rurales sera financée par un fonds national qui reste à créer. Le Plan d'action 2021-2027 prévoit une présente étude de faisabilité pour la mise en place de ce fonds.

58. Il sera essentiel de mettre en œuvre une gestion nettement améliorée des terres pastorales. La Loi pastorale : (République du Niger 2010) a) réaffirme des principes clés tels que la limite Nord des cultures pluviales et le droit des éleveurs à la mobilité ; b) clarifie les procédures de délimitation et de protection des enclaves pastorales, des corridors de passage, des points d'eau et des zones de pâturage du bétail ; et c) reconnaît que les éleveurs ont des droits spécifiques à l'intérieur de leurs « propriétés pastorales » reconnues par la coutume et où ils séjournent pendant une grande partie de l'année. Elle précise également que l'État ne peut subventionner une concession privée dans une zone pastorale si cette décision est susceptible d'entraver la mobilité des pasteurs. Cependant, de nombreux obstacles entravent l'application effective de ces dispositions : la monétisation croissante et l'appropriation privée des terres, du fourrage et des ressources en eau, la piètre gouvernance au niveau local et l'insécurité qui affecte de nombreuses zones rurales.²⁸ La mise en œuvre efficace de la loi pastorale semble constituer un défi, compte tenu du contexte actuel et prévisible. Les priorités consistent à récupérer et à restaurer les parcours dégradés, à construire des pâturages et à mettre en place des corridors pour les animaux afin d'atténuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Une solution à long terme pourrait consister à soutenir l'intégration pacifique des éleveurs migrants dans des systèmes mixtes de culture et d'élevage et à encourager davantage d'éleveurs à poursuivre des activités non agricoles.

²⁸ Depuis la fin des mouvements de rébellion armée des années 1990 et 2000, l'État a largement abandonné les zones touchées par le conflit, alors que les ex-rebelles réclamaient à plusieurs reprises le départ des forces de défense et de sécurité.

Chapitre 3 : La Stratégie de développement de l'agriculture du Gouvernement

3.1. L'Initiative 3N

59. Conscient de la nécessité d'une approche concertée et multiforme pour relever les défis du système agroalimentaire, le GdN a lancé l'Initiative 3 N. Cette initiative est un plan directeur intersectoriel visant à améliorer la productivité des cultures, du bétail et des forêts tout en renforçant la résilience des exploitants agricoles et des éleveurs face au changement climatique et à l'insécurité alimentaire. L'Initiative 3 N est un cadre global qui unifie les aspects clés de la stratégie de développement agricole du GdN, notamment la croissance économique, la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et la gestion des crises. Elle est alignée sur le Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et sur les Politiques agricoles communes de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle est positionnée au plus haut niveau au sein du Cabinet du Président. Elle est mise en œuvre à travers une série de plans d'action opérationnels quinquennaux qui encadrent les stratégies et les programmes des différents ministères et institutions publiques liés au développement agricole durable et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger. L'Initiative 3 N est structurée en cinq axes stratégiques : a) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; b) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agro-alimentaires ; c) l'amélioration de la résilience des populations nigériennes face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles ; d) l'amélioration de l'état nutritionnel des populations nigériennes ; et e) l'animation et la coordination de l'initiative. Le premier plan d'action a été approuvé en 2012 en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole (PNIA) 2011-2015.²⁹ Deux autres plans d'action ont été adoptés pour la période allant de 2016 à 2021, afin de soutenir le Plan de développement économique et social (PDES) 2017-2021 et 2021-2026, respectivement. Les budgets prévisionnels afférents à ces plans d'action servent de base à l'élaboration des budgets des dépenses publiques consacrées à l'agriculture.

60. Une évaluation détaillée de la mise en œuvre et de l'impact des deux premiers plans d'action opérationnels quinquennaux de l'Initiative 3 N a été réalisée en 2021 (République du Niger et HCI3N 2021). L'évaluation a souligné le fort soutien politique dont bénéficie l'Initiative 3 N, avec plus de 2 500 milliards de FCFA effectivement mobilisés pour sa mise en œuvre (99 % des prévisions), soit près de 300 milliards de FCFA par an. Elle a aussi clairement montré que ses actions ont eu un impact positif sur les performances du secteur : le taux de croissance moyen du PIB agricole a été de 5,6 % par an sur la période de dix ans ; bien qu'inférieur à l'objectif de 6,9 % par an fixé par l'Initiative 3 N, ce taux a néanmoins permis une croissance annuelle du PIB par habitant d'environ 2,6 %. En plus de stimuler les dépenses publiques dans le secteur, l'Initiative 3 N a entrepris un travail analytique considérable qui a fortement influencé les politiques agricoles du GdN. Par exemple, en 2017, la Haute Commission pour l'Initiative 3 N a initié un mécanisme de financement unificateur, à savoir le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), avec trois facilités : Facilité 1 : Appui au financement agricole, qui soutient les investissements privés par le biais du crédit et d'autres instruments ; Facilité 2 : Financement des investissements agricoles structurants pour soutenir les infrastructures et autres structures à caractère public et non lucratif ; et Facilité 3 : Financement du conseil agricole, de la recherche agronomique appliquée et du renforcement des capacités.

61. Le nouveau Plan quinquennal de l'Initiative 3 N (2021-2026) rend opérationnel la composante agricole de la Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDDCI, Niger 2035) et du

²⁹ Préparé et approuvé en 2011 dans le cadre du Programme de développement de l'agriculture en Afrique (NEPAD).

Plan de développement économique et social 2021-2026 du GdN. Son coût total est de 2 700 milliards de FCFA, soit une hausse de 70 % par rapport au plan précédent (1 600 milliards de FCFA). Le développement du secteur irrigué demeure une priorité majeure, recevant près de 30 % du budget total du plan, soit environ 800 milliards de FCFA. Il met également l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles, le développement du secteur de l'élevage, les infrastructures de commercialisation, le renforcement des chaînes de valeur prioritaires et des capacités des acteurs clés, en particulier les associations de producteurs. Enfin, le plan accorde un rôle central à l'amélioration de l'environnement commercial en vue d'une plus grande mobilisation du secteur privé.

3.2. Initiatives du GdN visant à mettre en place une agriculture résiliente au changement climatique et à faible émission de carbone

62. L'agriculture n'est pas seulement une victime du changement climatique, elle est aussi un facteur clé. Le secteur AFOLU est responsable d'environ 85 % des émissions totales du pays, suivi par le secteur de l'énergie (10 %). Les émissions agricoles ont été alimentées par l'expansion des zones cultivées au détriment des formations forestières, de la production de bétail et de l'expansion de l'irrigation. Environ 65 % des émissions totales sont liées au secteur agricole, principalement sous la forme d'émissions de méthane (CH₄) et d'oxyde nitreux (NO₂) provenant du secteur de l'élevage (90 %) et, dans une moindre mesure, de la production de cultures irriguées. La lutte contre les émissions du bétail doit être une priorité. Selon les Contributions déterminées au niveau national (CDN) 2015 et 2021 du Niger, les émissions futures du pays augmenteront rapidement si des mesures fortes d'atténuation et d'adaptation ne sont pas prises. Selon la CDN de 2021, les émissions de l'AFOLU devraient plus que quadrupler, passant de 30 000 kilotonnes d'équivalent dioxyde de carbone en 2020 à près de 110 000 kilotonnes en 2030 (République du Niger 2021b). Dans la CDN actualisée de 2021, le Niger s'est engagé à réduire ses émissions totales de gaz à effet de serre (GES) de 12,5 % d'ici à 2030 dans le cadre du scénario de financement inconditionnel et de près de 35 % dans le cadre du scénario conditionnel. Sur ce total, 90 % des gains sont attendus du secteur AFOLU.³⁰

63. Le GdN s'est engagé depuis longtemps à lutter contre le changement climatique. Il a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1995 et le Protocole de Kyoto en 2004.³¹ L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont intégrées dans la Stratégie globale du GdN pour le développement durable et la croissance inclusive Niger 2035 (SDDCI 2035), et de nombreuses stratégies spécifiques traitent de la question.³² Le Conseil national de l'environnement pour le développement durable (CNEDD), point focal national de la CCNUCC, est chargé de coordonner toutes les politiques, stratégies et initiatives concernant l'environnement et le développement durable. Le Niger s'est engagé à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres dans le secteur agricole d'ici à 2030, en réduisant la superficie des terres dégradées de 9 à 5 % et en augmentant le couvert végétal par un gain net de 17 à 19 %. La stratégie du GdN visant à réduire les émissions de l'AFOLU est présentée dans sa Stratégie et Plan national d'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole (SPN2A 2020-

³⁰ D'ici à 2030, dans le cadre du BAU, le secteur AFOLU devrait enregistrer des réductions inconditionnelles de 12,57 % et des réductions conditionnelles de 22,75 %.

³¹ Le Niger est également partie à trois conventions post-Rio (Convention sur le changement climatique, la diversité biologique et la lutte contre la désertification). Elle est partie prenante de l'ODD 15.3 (neutralité en matière de dégradation des terres), de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGGWSS), et de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFRI100), avec un objectif national de restauration d'un million d'hectares sur la période allant de 2015 à 2030.

³² Par exemple, le Plan national d'action stratégique contre les changements climatiques et la vulnérabilité (PNASCCV 2003) et les Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA 2006) (République du Niger, 2003 ; 2006) ; le Programme stratégique de résilience climatique (PSRC 2010) (Fonds d'investissement pour le climat, 2010) ; le Document de politique nationale sur les changements climatiques (DPNCC) ; (PNUD, Japon ODA, et République du Niger, 2012); le rapport (ministère de l'Agriculture, 2010) ; le SPN2A (République du Niger, 2020b), entre autres.

2025). Ses activités spécifiques sont incluses dans l'Initiative 3 N, qui encadre et coordonne les activités dans le cadre du Plan national d'investissement agricole.³³ La SPN2A met fortement l'accent sur l'expansion des zones irriguées grâce à des périmètres d'irrigation à grande et petite échelle et sur l'adoption de pratiques liées à la CSA pour améliorer la résilience de l'agriculture pluviale.

64. Selon les estimations de la CDN du Niger, le coût total des investissements en matière d'atténuation et d'adaptation s'élève à 2,6 milliards de dollars EU (sans condition) et à 9,9 milliards de dollars EU (avec condition) pour la période allant de 2021 à 2030 (Banque mondiale, 2022b). Environ 75 % du financement total, soit 7,5 milliards de dollars EU, devrait être obtenu auprès des partenaires au développement du Niger ou de nouveaux bailleurs de fonds. Compte tenu de l'impact du secteur AFOLU sur les GES et de son importance dans l'économie du Niger, environ un tiers du total, soit 3,3 milliards de dollars EU, pourrait être alloué à ce secteur. Étant donné que les fonds du GdN et des partenaires publics au développement ne suffiront pas, le Niger devra attirer des financements supplémentaires en provenance des fonds pour le climat et du secteur privé et utiliser leurs ressources existantes de manière plus efficiente. Une première étape primordiale consiste à intégrer les considérations d'ordre climatique dans la planification et la budgétisation existantes. Tel est particulièrement le cas dans le secteur agricole où les questions relatives au climat, clairement identifiées dans le PAGRA 2014-2023 et la Stratégie et Plan national d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole (SPN2A), devraient être mieux intégrées dans les plans d'action de l'Initiative 3 N et de la Banque mondiale.

65. L'une des principales initiatives du Niger en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets est l'effort de restauration des terres dans le cadre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte (GMV) lancée en 2011. Cette initiative couvre plus de 47 millions d'hectares entre l'isohyète 100 millimètres au nord et l'isohyète 500 millimètres au Sud, soit environ un tiers du territoire national. Cette initiative couvre toutes les régions dans 228 municipalités et vise à lutter contre la désertification, à préserver la biodiversité et à adapter les systèmes agro-sylvo-pastoraux au changement climatique. Elle comprend des activités telles que la réhabilitation des forêts dégradées, la plantation d'arbres, la restauration des terres et des berges, la gestion des sols et de l'eau, l'agroforesterie et le développement de vergers, de jardins polyvalents et d'étangs (Figure 14). L'ensemble de ces éléments devrait être intégré dans les plans de développement des communautés locales et être piloté par leurs initiatives. Ce programme requiert un financement très important et coordonné (1 420 milliards de FCFA, 95 milliards de FCFA par an, pour la période allant de 2015 à 2030) et est financé par le GdN et ses principaux partenaires, la FAO, l'UE, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le FIDA, la BAD et la Banque mondiale. La durabilité et les avantages écologiques du programme de GMV sont indispensables à la croissance économique future, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.



Figure 144. Vue aérienne de la Grande Muraille Verte au Niger

³³ On estime leur coût à environ 2,0 milliards de dollars EU sur la période de 5 ans (400 millions de dollars EU par an), à financer en grande partie par des sources externes, c'est-à-dire des donateurs et/ou des initiatives de financement en faveur du climat, telles que le Fonds vert pour le climat.

66. Bien qu'il soit nécessaire de mobiliser le secteur privé, il sera difficile d'obtenir un financement important de la part des opérateurs privés à court et à moyen terme. Il existe peu d'investisseurs suffisamment importants et les institutions financières nationales, notamment la Banque agricole du Niger (BAGRI), sont réticentes à financer des investissements souvent considérés comme risqués. Les grands investisseurs manquent de connaissances techniques, d'instruments appropriés et de ressources à long terme, en particulier de fonds hautement concessionnels, pour accroître le financement des investissements privés locaux dans le domaine du climat. Il est essentiel de stimuler les investissements verts pour obtenir davantage de capitaux privés dans la lutte contre le changement climatique. Une intervention publique est nécessaire pour remédier aux défaillances actuelles du marché et renforcer les investisseurs, tels que les entreprises privées, les coopératives et les institutions financières. Ces deux entités doivent être soutenues de manière adéquate par des incitations pertinentes telles que des avantages fiscaux, des subventions de contrepartie et des garanties de crédit. Plusieurs donateurs internationaux et bilatéraux travaillent déjà en partenariat avec des institutions financières commerciales pour soutenir le financement vert de projets d'infrastructure et d'investissements plus modestes dans les petites et moyennes entreprises (PME). Toutefois, les sources de financement les plus prometteuses seront les principaux fournisseurs de financement climatique, tels que le Fonds vert pour le climat,³⁴ le Fonds d'adaptation pour les pays les moins avancés (PMA), les Fonds stratégiques pour le climat (FSC), le Programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et d'autres encore. Certaines de ces institutions, comme le Fonds vert pour le climat (FVC) et le FEM, sont déjà actives au Niger, et la mobilisation d'un soutien plus important de la part de ces sources devrait constituer une priorité.

3.3. Dépenses publiques consacrées à l'agriculture³⁵

67. Les dépenses publiques totales du Niger représentaient en moyenne 14,7 % de son PIB sur la période allant de 2014 à 2021. Ce chiffre est inférieur à celui d'autres pays africains : la moyenne est de 24 % pour la même période.³⁶ Les dépenses consacrées à l'agriculture se sont élevées à 9 % des dépenses publiques, contre 20 % pour l'éducation, 14 % pour la défense et la sécurité, et 7 % pour la santé. La dette extérieure élevée, la fluctuation des recettes minières et pétrolières, la capacité limitée de recouvrement des impôts et l'escalade des risques sécuritaires pèsent sur les dépenses, détournant des ressources importantes vers les coûts liés à la sécurité et grevant les fonds destinés à d'autres secteurs.

68. Depuis 2012, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, encadrées par les plans d'action quinquennaux de l'Initiative 3 N, ciblent le secteur « Sécurité alimentaire et nutritionnelle et développement agricole durable (SANAD) ». Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture - 9 % des dépenses publiques totales au cours de la période 2014-2021 - laissent penser que le Niger a presque atteint l'engagement pris dans le cadre du PDDAA consistant à allouer chaque année 10 % du budget national total à l'agriculture. L'Indice d'orientation agricole des dépenses publiques du Niger ³⁷ a été constamment élevé à environ 0,4, l'un des plus élevés en Afrique subsaharienne, confirmant que le développement agricole constitue une priorité élevée pour le GdN.³⁸

69. Le soutien budgétaire au secteur de la SANAD est réparti entre de nombreuses institutions. Les activités menées dans le cadre de l'Initiative 3 N et des plans d'action associés sont mises en œuvre par plusieurs institutions et ministères publics connexes -OPVN, Centrale d'approvisionnement en intrants et

³⁴ Le FVC finance huit projets au Niger, dont le Financement vert inclusif pour une agriculture à petite échelle résiliente au changement climatique et à faible taux d'émission (2019), en collaboration avec le FIDA, qui soutient la participation du secteur privé en s'engageant auprès des banques commerciales et des IMF.

³⁵ Cette section est basée sur les examens des dépenses publiques effectués par la Banque mondiale, (2021a), l'Initiative 3 N en 2018, 2021 et 2022, (2022), et ROPPA/ECDM (2009).

³⁶ Côte d'Ivoire : 17,2 % ; Mali : 19,8 % ; Kenya : 25,6 %.

³⁷ Part de l'agriculture dans les dépenses du GdN divisée par la part de l'agriculture dans le PIB.

³⁸ La moyenne de l'Indice d'orientation agricole (IOA) pour l'Afrique subsaharienne était d'environ 0,23 en 2019.

matériels agricoles (CAIMA), Code rural, INRAN, ONAHA, AFMA- ainsi que par le Cabinet du Premier ministre et la Présidence dans le cas du haut-commissariat à l'Initiative 3 N. Il est donc difficile d'évaluer le budget consolidé alloué à la production agricole, à l'élevage, au développement de l'irrigation, etc.

70. Bien que ce budget varie d'une année à l'autre, le Niger alloue 60 à 80 % de ses budgets agricoles aux investissements, par exemple aux infrastructures d'irrigation, aux routes ou aux plateformes villageoises. Ce chiffre est supérieur à la moyenne de 24 % de l'Afrique subsaharienne au cours de la même période. Le financement des investissements se fait en grande partie par le biais de projets financés de l'extérieur et de variations annuelles en raison de leur disponibilité et de la volatilité des ressources nationales. Au cours de la période allant de 2014 à 2020, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL) et le Cabinet du Président, qui mettent en œuvre le Compte des défis du millénaire (MCA) et Kandadj, ont reçu respectivement 47 et 22 % des allocations sectorielles de la SANAD, pour les dépenses publiques agrégées en faveur du développement de l'agriculture et de l'élevage. Les allocations ont été estimées à environ 70 % des dépenses totales pour le secteur de la SANAD. Sur ce total, le secteur agricole a reçu environ 60 %, les investissements dans l'irrigation représentant environ 25 % des dépenses totales au cours de la période allant de 2014 à 2020 (Figure 15). Le secteur de l'élevage, notamment les allocations en faveur de l'hydraulique pastorale, a obtenu environ 10 %, ce qui est relativement faible étant donné qu'il contribue à environ un tiers du PIB de l'agriculture.

71. Moins de 0,1 % des dépenses totales, soit environ 2 milliards de FCFA par an, ont été consacrées à la recherche agricole. Cette somme est insuffisante pour soutenir les augmentations de productivité prévues et la nécessité de faire face à l'impact du changement climatique. Afin de résoudre ces questions et tenir l'engagement du GdN dans le cadre de la Déclaration de Malabo,³⁹ le Niger aurait dû consacrer au moins dix fois ce montant, soit environ 20 milliards de FCFA par an.

72. Les ressources extérieures représentent une part importante des dépenses publiques totales du pays. La part des financements extérieurs dans le total des dépenses publiques agricoles du Niger est passée de 50 % en 2016 à près de 80 % en 2020. Simultanément, le financement national a nettement été revu à la baisse pour atteindre environ 20 % en 2020. Si l'on ne prend en compte que les ressources nationales, la part de l'agriculture dans les dépenses totales n'est que de 5 %, soit un pourcentage nettement inférieur à l'engagement pris à Malabo. Cette situation présente un risque dans la mesure où les financements extérieurs varient et pourraient ne pas correspondre aux priorités sectorielles du Gouvernement.

73. L'exécution réelle des allocations budgétaires a été faible. De plus, l'exécution des activités est rarement décentralisée. Entre 2014 et 2020, l'exécution du budget s'est élevée en moyenne à environ

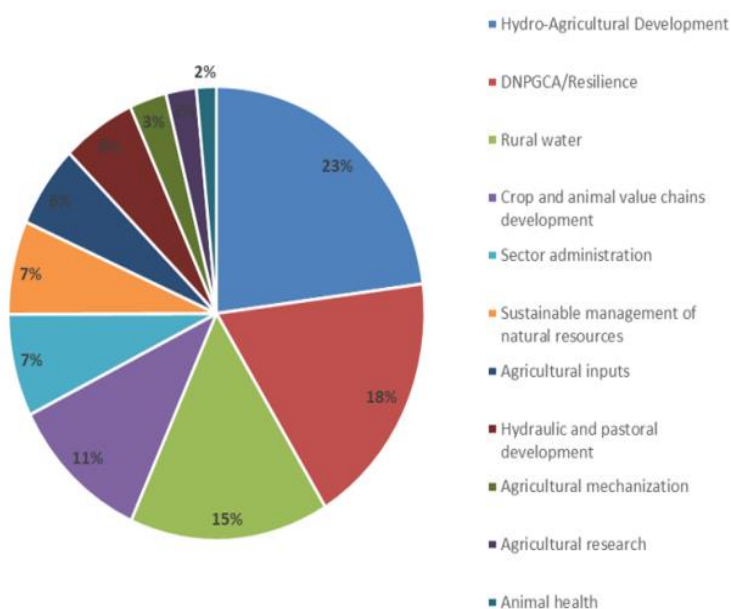


Figure 15. Allocations budgétaires au secteur de la SANAD, 2014-

³⁹ L'engagement de Malabo exige que les pays consacrent 1 % de leur PIB agricole à la recherche.

50 %, avec un minimum de 25 % en 2016, et s'est considérablement améliorée pour atteindre 85 % en 2020. En général, les activités financées par des ressources nationales, principalement les salaires et les autres dépenses courantes, ont été exécutées plus rapidement que celles financées par des ressources externes, telles que les projets. Au nombre des facteurs sous-tendant la faible exécution, figurent un écart important entre les budgets approuvés et les budgets réels, la faible capacité des institutions publiques à mettre en œuvre des actions, en particulier des investissements, et la complexité des procédures de passation de marchés et de décaissement. Sur la période allant de 2014 à 2020, moins de 5 % du budget total de la SANAD et seulement 2 % du budget du MAGEL ont été décentralisés au niveau régional.

Chapitre 4 : Quelles sont les conditions requises pour la transformation du système agroalimentaire ?

74. Les systèmes de production traditionnels sont de moins en moins en mesure d'améliorer ou de maintenir leur productivité et de répondre à la demande croissante du marché intérieur. Les terres cultivées au Niger ont atteint 17 millions d'hectares et s'étendent même aux zones pastorales du Nord. L'accélération des changements dans l'utilisation des terres et les pratiques non durables enferment le pays dans un cercle vicieux d'épuisement des sols, de perte de fertilité, de baisse des rendements agricoles et de dégradation de l'environnement. En raison de ce problème croissant, le pays éprouve des difficultés à répondre à la demande de produits alimentaires de sa population. Selon les estimations, la demande en céréales de base (millet, sorgho et riz) pourrait atteindre 9 millions de tonnes d'ici 2030 et 18 millions de tonnes à l'horizon 2050. Toutefois, dans un scénario de statu quo caractérisé par la dégradation continue de l'environnement et la fragmentation des terres agricoles, sur la base d'une hausse annuelle moyenne de 2,5 %, la production céréalière ne pourrait atteindre que 6,9 millions de tonnes d'ici 2030 et 11,5 millions de tonnes à l'horizon 2050. Dans ce scénario, le déficit céréalier du Niger pourrait atteindre des niveaux impossibles à gérer : 1,7 million de tonnes en 2030, soit un cinquième de la demande locale, et 5,6 millions de tonnes à l'horizon 2050, soit un tiers de la demande locale. Par conséquent, le défi de taille que le pays doit relever tient à la transformation des petites exploitations familiales sous-équipées en un secteur agricole plus moderne et plus productif de sorte que l'agriculture puisse jouer un rôle prépondérant dans le développement économique et social du Niger.

75. Le défi clé que le Niger doit relever consistera à transformer un secteur dominé par de petites exploitations familiales décapitalisées en un secteur plus moderne et plus productif. Cependant, la transformation structurelle du secteur agricole vient à peine de commencer. À ce jour, l'agriculture traditionnelle et extensive a maintenu sa domination dans le secteur. Ce système agricole extensif et peu productif constitue une entrave au changement structurel. On note cependant une croissance modeste de la productivité totale des facteurs (PTF) entre 2000 et 2020, reflétant les débuts de l'intensification dans les zones les plus favorables du Sud du pays et le développement récent et rapide des zones irriguées (USDA, 2022). La croissance des surfaces cultivées étant désormais limitée, des augmentations soutenues de la PTF seront nécessaires pour garantir une forte croissance agricole à l'avenir. En supposant que la croissance annuelle globale des facteurs de production traditionnels (terre, main-d'œuvre, bétail) soit d'environ 3 %, la croissance de la PTF devrait atteindre environ 3 % par an afin d'atteindre l'objectif du Gouvernement qui est de parvenir à un taux de croissance annuel de l'agriculture de 6 %. La stimulation durable de la PTF nécessite a) une meilleure utilisation des facteurs de production autres que la terre et la main-d'œuvre, tels que les équipements et les intrants, afin d'améliorer l'efficacité technique ; et b) la mise en œuvre de technologies innovantes et de qualité supérieure pour une croissance de la productivité à long terme.

4.1. Nécessité de disposer d'une stratégie globale mais ciblée

76. La modernisation du secteur agricole nécessitera une stratégie globale et ciblée de manière judicieuse. Cette stratégie doit viser une meilleure intégration des exploitants agricoles dans les marchés (nationaux, régionaux et internationaux), grâce à l'amélioration des infrastructures de transport et de commercialisation, un accès facilité aux informations sur les marchés, la structuration des chaînes de valeur agricoles naissantes et l'amélioration du contrôle sanitaire et de la qualité. Un autre objectif clé de la stratégie consistera à accroître la productivité des petits exploitants à travers l'investissement dans la recherche agricole, la promotion des technologies de la CSA et un meilleur accès des producteurs à des services clés tels que le conseil et le crédit. De même, la stratégie devrait permettre d'améliorer la sécurité foncière et de garantir un accès équitable aux ressources en eau, en renforçant les capacités/compétences

des producteurs agricoles grâce à une meilleure éducation et à une formation professionnelle agricole. Cette démarche leur permettra d'apporter une meilleure réponse aux opportunités/changements de l'environnement extérieur et une utilisation plus efficace des ressources. La stratégie devrait également permettre de mobiliser les investissements privés et de promouvoir les synergies entre les exploitations familiales et les « entreprises agricoles » de plus grande taille afin de mettre les petits exploitants en contact avec les marchés.

77. Compte tenu des capacités limitées du GdN, une approche ciblée et progressive sera nécessaire pour démarrer cette transformation agricole. La première phase couvrira les zones les plus productives et sur un nombre limité de chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage qui offrent des perspectives de croissance et de réduction de la pauvreté.⁴⁰

- *Le ciblage géographique* se concentre sur les zones fortement connectées aux principaux centres de consommation et à fort potentiel agricole. Il s'agit notamment de développer l'irrigation, l'agriculture périurbaine et l'agriculture pluviale dans des zones assez productives et proches des marchés, telles que celles situées dans la ceinture agricole méridionale, notamment Dosso, Tillabery, Maradi et Zinder (voir figure 18 ci-dessous).
- *Les chaînes de valeur critiques* sont sélectionnées par le biais d'un arbitrage en toute transparence entre l'opportunité et la faisabilité : l'opportunité permet d'examiner l'impact sur la croissance (demande nationale, régionale ou internationale, valeur ajoutée nationale), la sécurité alimentaire et l'emploi. La faisabilité porte sur les chaînes de valeur les plus attrayantes pour les investisseurs privés en ce qui concerne la logistique/l'accès aux marchés, la compétitivité, l'environnement des affaires, etc. Par ailleurs, la résilience au changement climatique et les organisations de la chaîne de valeur existantes, organisées ou naissantes, constituent des facteurs de réussite essentiels.
- *Des interventions gouvernementales sur mesure* bien adaptées aux besoins de chaînes de valeur et de producteurs spécifiques, par exemple la fourniture d'intrants et l'accès au financement, le renforcement des capacités, etc.

⁴⁰ Le Maroc, par exemple, a mis l'accent sur sept chaînes de valeur avant de passer à neuf et à six zones géographiques. Les premiers plans de transformation agricole de l'Éthiopie portaient sur trois chaînes de valeur et cinq zones géographiques.

78. Il existe un consensus sur les chaînes de valeur agricoles les plus stratégiques qui devraient être activement soutenues (Figure 16). L'oignon (cultures horticoles), le niébé, le sésame, le Moringa, le riz, la viande, les produits laitiers, les œufs et le travail du cuir sont sélectionnés comme produits clés.⁴¹ Le millet



Figure 16. Attractivité des chaînes de valeur agricoles au Niger et intérêt connexe

Source : Création de marchés au Niger ; IFC, juin 2022.

représente le principal aliment de base pour la plupart des ménages nigériens. Il s'agit d'une culture intelligente face au climat, tolérante à la sécheresse et adaptée aux sols peu fertiles. Le niébé constitue une culture clé tant pour la sécurité alimentaire qu'en tant que culture de rente. Le Niger possède également des conditions agro-climatiques favorables à divers produits de climat sec tels que le sésame, la gomme arabique, le souchet et le moringa. La chaîne de valeur de l'élevage - viande, lait et cuirs/peaux - contribue également de manière essentielle au revenu familial, à l'intensification et à la fertilité des sols dans les systèmes agricoles mixtes, ainsi qu'à l'épargne des actifs. La filière élevage présente également un potentiel d'exportation manifeste et implique de nombreuses femmes et de nombreux jeunes.

79. Enfin, à plus long terme, on assistera à la sortie du secteur agricole d'un grand nombre de producteurs marginaux et de jeunes vivant en milieu rural. Il est essentiel de promouvoir la création d'emplois dans divers secteurs, et pas seulement dans l'agriculture, étant donné que cette création d'emplois reposera sur une transformation économique plus large. L'intensification de l'agriculture offrira des opportunités aux négociants agricoles, leur permettant de fournir les intrants et les services nécessaires. La hausse de la demande en milieu urbain peut également déboucher sur de nouvelles opportunités d'emplois de qualité tout au long de la chaîne de valeur, allant de l'entreposage à la vente au détail. L'expérience des pays qui entament la transformation de leur secteur agricole montre que même si la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi est en baisse, le système agroalimentaire, quant à lui, connaît une expansion.⁴² Afin de permettre aux jeunes de tirer parti de ces opportunités, il est nécessaire

⁴¹ Voir République du Niger, Cabinet du Premier ministre, 2023 ; FAO, 2021b ; USAID, 2019.

⁴² Des études menées en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie ont montré que le système alimentaire permettrait de créer plus d'emplois que le reste de l'économie entre 2010 et 2025. Si la part de l'emploi dans l'agriculture enregistre une baisse de 75 à 61 %, les emplois dans le système alimentaire non agricole au sens large devraient augmenter de 8 à 12 % par an au cours de cette période. (Banque mondiale, 2017).

de mettre en place des programmes de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus non agricoles pour leur fournir les compétences et le capital de départ nécessaires. Le soutien au développement des petites villes peut également permettre d'accélérer la transformation de l'agriculture. Les petites villes peuvent servir de centres de transformation agricole, de développement de systèmes alimentaires et de commercialisation, favorisant ainsi le développement économique local et la création d'emplois pour la main-d'œuvre provenant du secteur agricole.

4.2. Maintenir de fortes augmentations de la productivité

4.2.1. Renforcer la recherche agricole

80. Le Niger dispose d'un Système national de la recherche agronomique assez performant qui est le SNRA. Le Conseil national de la recherche agronomique (CNRA) coordonne le système, qui est chargé du développement, de la coordination et du suivi de la stratégie de la recherche agronomique du pays et de la promotion de la coopération avec d'autres institutions nationales et internationales de recherche agricole. L'Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN) est le principal organisme de recherche agricole du SNRA qui comprend également les Centres de multiplication du bétail (CMB), en charge de la production et de la diffusion des technologies de production animale ;⁴³ quatre départements de l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey ; ainsi que le Laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) et le Centre national d'énergie solaire (CNES). Plusieurs institutions internationales de recherche agricole ont également leur siège ou des représentations au Niger.⁴⁴ L'INRAN représente environ les trois quarts de la capacité de recherche nationale et les deux tiers du financement de la R&D agricole. Il conduit ses programmes de recherche dans quatre centres régionaux de recherche agronomique (CERRA). Il a obtenu des succès notables dans le développement de nouvelles technologies pour des pratiques agricoles durables (agriculture de conservation, agroforesterie, conservation des sols et de l'eau). Cet Institut organise des programmes de formation à l'intention des exploitants agricoles et agents de vulgarisation sur des sujets tels que la gestion des cultures, la conservation des sols et la CSA.

81. La recherche agricole est essentielle pour relever les défis complexes auxquels l'agriculture nigérienne est confrontée. Au cours des dernières années, le système de recherche agricole du Niger a fait face à des difficultés pour attirer des chercheurs qualifiés : en 2016, 200 chercheurs exerçaient un emploi équivalent à temps plein, 85 % d'entre eux étaient titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat et plus de la moitié avaient plus de 50 ans.⁴⁵ En outre, les dépenses publiques totales consacrées à la R&D agricole ont été faibles. En 2016, ces dépenses s'élevaient à 5,3 milliards de francs CFA par an, soit seulement 0,32 % du PIB agricole, soit un pourcentage bien inférieur à l'objectif de 1 % fixé par la FAO et l'Union africaine (qui correspondrait à environ 15 milliards de francs CFA par an). Même ce faible niveau de financement dépend fortement de sources extérieures, ce qui rend les financements volatiles et imprévisibles, une situation incompatible avec la nature à long terme de la recherche agricole. Créé en 2017, le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) pourra en principe financer des programmes de recherche appliquée à la demande des acteurs de la chaîne de valeur agricole.⁴⁶ Le Plan stratégique du FISAN (2022-2026) (République du Niger, 2021a) prévoit la somme de 8,9 milliards de FCFA (15 millions de dollars EU) sur 5 ans (1,8 milliard de FCFA/3 millions de dollars EU par an) à cet effet. L'adoption d'un système efficace et compétitif pour susciter et sélectionner les programmes prioritaires de

⁴³ Le CMB est composé de sept centres de recherche secondaires répartis dans tout le pays : cinq d'entre eux mènent des recherches sur l'élevage des bovins, un sur l'élevage des caprins et un autre sur l'élevage d'ovins. Les activités de recherche portent essentiellement sur l'amélioration génétique et l'élevage des bovins.

⁴⁴ AGRHYMET, ILRI et ICRISAT.

⁴⁵ Le statut de l'INRAN a été modifié en « Agence scientifique, culturelle et technique (EPSCT) », ce qui lui confère une plus grande autonomie scientifique, administrative et financière.

⁴⁶ La capacité et la volonté du secteur privé de cofinancer la recherche agricole sont toutefois discutables.

recherche appliquée à financer par le FISAN devrait donc constituer une priorité. Toutefois, ces efforts ne permettront pas de résoudre la question fondamentale de la fourniture d'un financement stable et prévisible à long terme pour la recherche stratégique, et il convient d'examiner les options pour y parvenir, telles que les prélèvements sur les exportations minières ou sur les importations de produits agricoles et notamment de riz.

4.2.2. Renforcement de la vulgarisation agricole

82. Le système de conseil agricole du Niger a connu de nombreuses évolutions au fil des années qui n'ont pas encore permis un transfert de technologie efficace vers les producteurs. La plupart des producteurs n'ont pas accès aux services de conseil, à l'exception de quelques producteurs opérant dans de grands périmètres irrigués ou bénéficiant du soutien d'un projet.⁴⁷ Le système public, qui est essentiellement l'acteur principal, n'est pas fonctionnel et doit faire face à des ressources humaines et financières très limitées.⁴⁸ Le peu de ressources disponibles est mal réparti, en raison d'une forte concentration du personnel et des budgets alloués aux directions centrales et régionales des ministères, au détriment des services de première ligne, limitant ainsi les activités des agents de terrain dans les districts et les municipalités. Certaines organisations de producteurs entreprennent de fournir des conseils agricoles à leurs membres afin qu'ils produisent des cultures de rente, mais leurs capacités techniques et financières sont limitées. En outre, les relations avec la recherche ne sont pas efficaces, réduisant ainsi le transfert de technologies pertinentes. Les conseils agricoles, lorsqu'ils sont fournis, portent principalement sur des questions techniques générales, tandis que les besoins plus spécifiques des producteurs commerciaux et les conseils en matière d'économie ou de gestion des exploitations sont quasi inexistants. Enfin, il n'existe aucun cadre fonctionnel permettant au GdN d'assumer son rôle d'orientation stratégique et de soutien aux activités des nombreux acteurs concernés, entraînant un manque de concentration et une réduction de l'impact des interventions.

83. Un nouveau système de soutien-conseil - le Système national de conseil agricole (SNCA) - a été adopté en 2017, mais sa mise en œuvre a été lente. Le nouveau système prévoit de mobiliser divers acteurs (publics et privés) pour fournir des conseils agricoles, grâce à la coordination et au renforcement des systèmes de conseil déjà opérationnels. Il s'agit d'organisations publiques (ministères et ONAHA), d'organisations professionnelles, d'ONG et d'acteurs privés, tels que les GIE/groupes de services de conseil, les distributeurs d'intrants, les vétérinaires et les pharmacies vétérinaires, les entreprises agro-industrielles et les collecteurs de produits laitiers. L'État n'intervient que dans les cas ci-après :

- fournir des orientations stratégiques et assurer un suivi global par l'intermédiaire d'un Comité d'orientation stratégique du Conseil agricole (COS/CA) ;
- assurer la coordination opérationnelle des prestataires de services par l'Agence de promotion du conseil agricole (APCA) nouvellement créée, qui n'intervient que dans les fonctions de soutien (coordination, suivi et évaluation, etc.) ; et
- fournir le financement nécessaire pour l'ensemble du système.

Les services publics de vulgarisation ne seront fournis qu'aux producteurs vulnérables et aux zones reculées par l'intermédiaire des unités décentralisées des ministères techniques. Concernant son financement, le SNCA compte sur le budget du GdN pour financer les structures publiques de conseil agricole et sur le FISAN pour financer les activités de sous-vulgarisation des organisations de producteurs et des acteurs privés par le biais de subventions allant jusqu'à 90 %

⁴⁷ On estime à environ 1 conseiller pour 2000 ménages agricoles (en 2016). Ce ratio varie selon les régions et les catégories socioprofessionnelles. À titre d'exemple, les femmes productrices, les éleveurs et les jeunes ont moins accès aux services de conseil.

⁴⁸ Par exemple, seuls 5 % des dépenses totales consacrées à l'agriculture en 2021 ont été allouées aux services de vulgarisation.

84. Le nouveau SNCA doit être déployé sur une période de 15 ans afin de réorienter progressivement le rôle du GdN et de transférer la responsabilité de la fourniture de conseils aux acteurs privés. Au cours de la première phase (2018-2023), actuellement en cours, l'accent sera mis sur l'élaboration de diagnostics et de plans d'action régionaux sur le renforcement des prestataires de conseils agricoles/ruraux dans chaque région, sur le redéploiement des agents du service public et sur le renforcement de leurs capacités. Dans une deuxième phase (2024-2029), le SNCA sera consolidé et le rôle des prestataires privés sera élargi parallèlement à l'éventail de conseils pour couvrir un plus grand nombre de thèmes prioritaires. Enfin, dans une troisième phase (2030-2035), les systèmes de conseil professionnels et privés s'étant développés, on assistera à un retrait presque total des services publics de première ligne et à un recentrage des services publics sur leurs fonctions régaliennes : supervision, contrôle de l'utilisation des subventions et coordination des prestataires privés de services de conseil. La nouvelle vision et la nouvelle stratégie du SNCA sont solides et leur mise en œuvre devrait constituer une priorité absolue. Une mise en œuvre efficace dépendra toutefois du renforcement des liens avec le système national de recherche afin de proposer un flux constant de technologies pertinentes, d'assurer un financement adéquat et en temps opportun par le FISAN, d'améliorer l'accès des producteurs aux intrants et aux services financiers nécessaires, et de collaborer avec les petites et moyennes entreprises existantes pour la prestation de services du dernier kilomètre.

4.2.3. Renforcement des chaînes de valeur et des organisations de producteurs

85. Plus de 400 000 organisations de producteurs opèrent dans le secteur agricole. Bon nombre d'entre elles sont membres de la Plateforme paysanne du Niger (PFPN) créée en 1998. Bien qu'elle n'ait aucun pouvoir hiérarchique sur ses membres, la PFPN occupe une place centrale dans la dynamique du mouvement coopératif national. Son objectif est d'offrir un cadre de discussion sur les problèmes du secteur et les moyens d'y remédier, de défendre les intérêts des producteurs et d'influencer les politiques de développement agricole et rural. Elle rassemble différentes organisations - associations de base, coopératives, syndicats régionaux et fédérations nationales - dont les plus grandes fédérations faïtières du pays. La plateforme collabore étroitement avec le Réseau nationale des chambres d'agriculture (RECA) afin d'assurer un dialogue efficace avec le GdN. Ce réseau comprend huit chambres régionales (RCA), qui constituent la principale interface entre les organisations d'exploitants agricoles et les autorités publiques.

86. Les principales fédérations nationales de producteurs jouissent d'une légitimité et d'une expérience reconnues.⁴⁹ Le GdN et divers projets de développement ont soutenu leurs progrès, ce qui leur a permis de contribuer davantage au secteur agricole de manière progressive. Leurs associations régionales ou nationales sont impliquées dans la défense des intérêts, l'élaboration des politiques publiques, l'offre de multiples services aux membres, notamment la distribution d'intrants, le stockage, la commercialisation, les garanties de crédit, l'assistance consultative, les systèmes d'information, l'animation rurale, etc. Certaines se spécialisent dans des secteurs tels que le riz, les oignons, les légumes ou le bétail/lait tandis que d'autres soutiennent les activités sociales locales. Ces organisations faïtières nationales ont servi de base à la mise en place de plusieurs cadres de concertation tels que le Collectif des associations pastorales du Niger (CAPAN) et l'émergence des interprofessions agricoles. Il existe à ce jour quatre interprofessions : IFRN (riz), IFLVN (lait et viande), IFFLN (fruits et légumes) et IFCN (céréales). Le GdN fournit le cadre juridique nécessaire⁵⁰ et un soutien opérationnel par le biais de projets de développement. Ces interprofessions réunissent tous les acteurs de la chaîne de valeur, y compris les grandes et les petites exploitations familiales. Leur importance accrue dans le développement du secteur comprend la représentation et la protection des intérêts collectifs, la définition et la mise en œuvre de

⁴⁹ Il s'agit notamment de l'Association nationale des coopératives d'oignons (ANFO), de l'Association pour la revitalisation de l'élevage au Niger (AREN), de la Fédération des unions de coopératives rizicoles (FUCOPRI), de la Fédération des unions de groupements paysans du Niger (FUGPN Mooriben) et de la Fédération des coopératives maraîchères du Niger (FCMN Niya).

⁵⁰ Voir (République du Niger, 2018).

règles opérationnelles pour la gestion de la chaîne de valeur et la médiation des conflits entre les acteurs.

87. Cependant, il reste beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité des organisations de producteurs nigériennes. La plupart des fédérations nationales ont connu une croissance rapide à la fois en termes d'effectifs et de diversité des activités qu'elles entreprennent, notamment parfois la gestion de grandes activités commerciales, dans un environnement social et économique de plus en plus complexe. Ces entités ne peuvent pas créer de ressources financières et dépendent fortement de l'aide extérieure. En outre, elles sont confrontées à de nombreux défis : a) la plupart sont de trop petite taille (moins de 50 membres en moyenne) pour fonctionner comme des organismes commerciaux ; b) les dirigeants et les membres ont souvent un faible taux d'alphabétisation et des compétences insuffisantes en matière d'administration et de gestion ; et c) l'absence de contrôle social et une piètre gouvernance les affaiblissent encore davantage. Dans ce contexte, la priorité accordée à l'émergence d'un mouvement coopératif fort dans la politique de développement agricole du GdN devient évidente. Compte tenu de la faible capacité des organisations de producteurs de base, l'objectif principal devrait consister à renforcer les principales fédérations nationales bien structurées et les interprofessions similaires. Ces entités pourraient constituer une base solide pour le développement de chaînes de valeur compétitives et inclusives. Il convient d'élaborer des programmes de développement prioritaires pour ces organisations faïtières et de mettre l'accent sur : a) le renforcement de leurs ressources humaines et de leurs capacités organisationnelles ; b) l'amélioration de leur accès aux marchés des intrants/extrants et au financement pour les fonds de roulement et les investissements ; c) le renforcement de leur capacité interne à fournir à leurs membres des conseils techniques et de gestion actualisés, en association avec des institutions de recherche ; et d) le développement de leurs activités de valorisation et la garantie que les produits répondent aux normes sanitaires et de qualité exigées par les marchés nationaux et régionaux.

4.2.4. Investir dans le développement de l'irrigation

88. En raison de son caractère de pays du Sahel, le Niger a toujours accordé la priorité au développement de l'irrigation, mais le changement climatique s'ajoute à l'urgence du développement de l'irrigation. Le développement de l'irrigation s'est accéléré dans le cadre de l'Initiative 3 N, les zones irriguées ayant augmenté de 94 733 hectares à 210 000 hectares au cours de la période 2011-2020. Il existe encore un important potentiel d'expansion de l'irrigation, en particulier à partir d'aquifères peu profonds.⁵¹ À ce jour, l'irrigation a été développée selon six axes principaux : les aménagements hydro-agricoles (AHA), les périmètres de contre-saison (PCS), l'irrigation commerciale (moyenne et grande), la petite irrigation privée (PIP), la collecte des eaux de ruissellement et le développement de l'hydraulique pastorale.

89. Les périmètres d'irrigation publics (AHA) sont des systèmes financés et détenus par l'État avec une maîtrise totale de l'eau. Il existe actuellement 85 AHA couvrant une superficie totale d'environ 16 000 hectares et impliquant environ 40 000 producteurs. La plupart sont destinés à la riziculture et quelques-uns à la polyculture dans la région de Tahoua. Les AHAs ont bien fonctionné jusqu'au milieu des années 80 sous gestion publique. En 1982, la responsabilité de leur gestion a été transférée aux coopératives sous la supervision de l'Office national d'aménagement hydro-agricole (ONAHA), et leur performance s'est rapidement détériorée : la réduction du financement public a empêché l'ONAHA d'entretenir les infrastructures de base ; de graves problèmes de gouvernance sont apparus dans la gestion des coopératives et une collecte insuffisante des redevances dédiées au financement du service de l'eau a empêché le financement adéquat de l'exploitation et de l'entretien des périmètres. Aujourd'hui, la plupart des AHA existants nécessitent des réhabilitations et on estime que jusqu'à 20 % de la superficie totale des périmètres ne peut plus être irriguée.

⁵¹ Seuls 40 % du potentiel des eaux de surface (270 000 hectares) sont actuellement mobilisés. Le potentiel d'irrigation à partir des ressources en eaux souterraines - estimé à plus de 10 millions d'hectares, dont près de 5 millions en eaux peu profondes - est à peine mobilisé.

90. On s'attend à ce que le développement des périmètres d'irrigation publics se poursuive. Les AHAs constituent un bon point d'ancrage pour le développement et l'intensification des chaînes de valeur à haute valeur ajoutée. La réhabilitation des AHA existants bénéficierait des coûts irrécupérables déjà réalisés et préserverait les moyens de subsistance de nombreux producteurs. Les réformes nécessaires incluraient : a) une distinction claire des fonctions de maintenance et de gestion de l'eau de la production agricole assortie d'une gestion professionnelle par des tiers des opérations et de la maintenance (O&M) et des coopératives recentrées sur leurs objectifs agricoles ; b) une application stricte du paiement des redevances couvrant l'exploitation et la maintenance ; c) une diversification de la production en faveur des cultures à haute valeur ajoutée, ce qui augmenterait à la fois la production économique des AHA et les revenus et la capacité de paiement des exploitants agricoles ; et d) une réforme de la situation foncière au sein des AHA, y compris la clarification des différents droits fonciers. Plus particulièrement, la réforme comprendrait la formalisation de la propriété de l'État afin de clarifier les droits et le contrôle du GdN/de l'ONAHA sur les AHAs et le renforcement de la sécurité foncière des producteurs par la mise en œuvre des recommandations de l'étude détaillée de 2017 de l'ONAHA sur la sécurité foncière dans les AHA. Le projet de construction du barrage polyvalent de Kandadji prévoit de sécuriser l'approvisionnement en eau de 45 000 hectares d'AHA. La réhabilitation des AHA existants et la création de nouveaux AHA seraient très onéreuses⁵² et ne se justifieraient que si les réformes mentionnées ci-dessus sont effectivement mises en œuvre pour résoudre les problèmes institutionnels qui ont entravé leur fonctionnement et leur productivité.

91. Les périmètres de saison sèche représentent environ 60 000 hectares. Il s'agit de petits périmètres avec une maîtrise partielle de l'eau à partir de nappes phréatiques peu profondes ou de mares pour les cultures maraîchères de contre-saison. Les parcelles ne dépassent pas un hectare et les populations vulnérables tirent principalement parti des PCS, c'est-à-dire les femmes et les très petits producteurs. Les coûts d'établissement varient de 2 000 à 8 000 dollars et sont largement financés par le GdN, les bénéficiaires contribuant à hauteur de 10 à 30 % des coûts totaux. La gestion de l'eau est généralement collective. Les rendements sont faibles car la maîtrise de l'eau n'est que partielle et les périmètres sont trop petits et dispersés pour mobiliser les services de conseil. Les droits à la terre et aux ressources en eau constituent également un problème majeur : les PCS sont généralement définis sur des terres louées par leur propriétaire coutumier, les producteurs n'étant autorisés à cultiver que pendant la contre-saison. La distinction entre les PCS et la petite irrigation privée est de plus en plus floue en raison de la fragmentation des PCS en parcelles individuelles où chaque exploitant agricole adopte son propre système d'irrigation.

92. L'irrigation privée à petite échelle sur des superficies allant de moins d'un hectare à quelques hectares, concerne de petits investissements. Ce type d'irrigation représente aujourd'hui environ 60 000 hectares et utilise à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines avec une maîtrise partielle ou totale de l'eau. Il s'est développé rapidement à partir du milieu des années 1990, avec le soutien d'organisations internationales (dont la Banque mondiale), après l'adoption par le gouvernement national d'une nouvelle vision de « l'irrigation à faible coût (1000 à 6000 dollars EU par hectare) grâce à des investissements privés ». La nouvelle stratégie a connu un succès remarquable. Elle est massivement orientée vers la production de cultures maraîchères à haute valeur ajoutée, rendant de ce fait les investissements plus rentables. L'inventaire récent des ressources en eau souterraine facilement mobilisables, bien réparties sur le territoire national, indique un potentiel important pour un développement efficace. Les principaux problèmes à résoudre sont les suivants :

⁵² Le coût de l'aménagement de nouvelles terres avec un contrôle total de l'eau est estimé à 30 000 dollars par hectare et le coût de la réhabilitation à 8 000 dollars par hectare. Les coûts d'exploitation varient de 30 dollars par hectare dans un système gravitaire à 120-240 dollars par hectare dans un système d'irrigation avec pompage.

- *La nécessité d'établir un cadre de développement autonome* permet à la petite irrigation de se développer indépendamment du financement de projets spécifiques, avec le soutien des institutions financières nationales et des subventions partielles limitées et bien ciblées qui ne découragent pas la mobilisation de fonds privés et le recours aux institutions financières.⁵³
- *La nécessité d'améliorer la sécurité foncière et de prévenir l'accaparement des terres et l'exclusion des groupes vulnérables, en particulier des femmes.* Les incertitudes liées au régime foncier limitent les investissements et la productivité, et l'expansion de l'irrigation peut entraîner l'expulsion de groupes vulnérables par des personnes bien placées.
- *La nécessité de créer un environnement propice à l'intensification de la production* en mettant les zones d'agriculture irriguée en meilleur rapport avec les marchés et en promouvant des technologies améliorées (irrigation au goutte-à-goutte) ainsi qu'un meilleur accès aux conseils techniques et aux intrants.
- *La nécessité d'assurer un suivi rigoureux de l'utilisation de l'eau* et d'éviter la surexploitation des aquifères peu profonds.

93. Il existe peu d'exploitations irriguées commerciales de taille relativement importante. Le développement d'exploitations commerciales irriguées pourrait apporter des avantages tels que la mobilisation de capitaux privés et l'accès des exploitants agricoles à l'expertise technique, aux technologies et aux capacités de commercialisation. Ces installations favorisent la création d'emplois et de chaînes de valeur efficaces, reliant les petites exploitations voisines aux marchés. De tels investissements sont susceptibles d'être réalisés dans des endroits bénéficiant de conditions favorables telles que l'accès au marché, la disponibilité des terres, l'eau et les infrastructures de base. Les investisseurs apprécient la disponibilité des terres et un régime foncier sécurisé. Il faut veiller à éviter l'accaparement des terres et les tensions sociales.

94. La stratégie du GdN prévoit une expansion continue des programmes de collecte de l'eau. Le Niger a massivement investi dans ces programmes, et on estime que 500 000 hectares ont jusqu'à présent bénéficié de diverses techniques de collecte de l'eau, qu'il s'agisse de méthodes individuelles, comme le tassa ou la demi-lune, ou de méthodes collectives comme les digues, les diguettes, les déversoirs et les mini-barrages. La plupart de ces techniques sont relativement peu coûteuses (100 à 500 dollars EU par hectare), les individus fournissant leur main d'œuvre. Bien que les techniques de collecte de l'eau soient en principe rentables, leur taux d'adoption est faible et les investissements réalisés par le GdN ne sont souvent pas maintenus. L'incertitude quant aux bénéficiaires des investissements, la pénurie de main-d'œuvre et la faible rentabilité à moins que l'agriculture ne s'intensifie peuvent les limiter. Toutefois, les investissements qui produisent des bénéfices publics - comme la réduction de l'érosion et la recharge des nappes phréatiques - méritent d'être poursuivis en dépit de leur faible rentabilité potentielle.

95. La priorité devrait également être accordée au développement de l'hydraulique pastorale. La question de la disponibilité de l'eau se pose avec acuité dans les zones pastorales, compte tenu de la faible couverture des points d'eau existants.⁵⁴ La densité des infrastructures hydrauliques est loin des exigences officielles et 66% des ménages pastoraux et agro-pastoraux n'ont pas un accès adéquat à l'eau pour leurs animaux et leur propre consommation. Depuis 1992, les communautés locales ont pris en charge la gestion des points d'eau et le financement de leur entretien grâce aux redevances perçues auprès des éleveurs. La mauvaise gestion de ces fonds par les membres des comités, associée à un entretien insuffisant, a entraîné

⁵³ Les taux de subvention prévus dans le cadre des projets de développement sont tous largement supérieurs à 70 %.

⁵⁴ Il s'agit notamment des plans d'eau de surface (étangs), des puits traditionnels qui représentent plus de 80 % de tous les points d'eau et qui fournissent de l'eau potable aux personnes et au bétail, ainsi que des puits cimentés et des forages construits par le GdN.

la détérioration de ces infrastructures. La pénurie de points d'eau et la privatisation croissante entraînent des conflits de plus en plus nombreux. Le gouvernement du Niger a pour objectif de réduire la distance moyenne jusqu'à un point d'eau permanent de 50 à 20 kilomètres entre 2021 et 2025, en doublant le nombre actuel de points d'eau fonctionnels de 650 à 1 300. Cela nécessite des accords clairs et strictement appliqués sur l'accès aux ressources et le soutien des associations locales d'usagers de l'eau pour l'exploitation et l'entretien.

96. La durabilité du développement de l'irrigation exige que l'on aborde plusieurs questions intersectorielles. Ces questions concernent le développement du secteur agricole dans son ensemble. Cependant, leur impact négatif est plus prononcé dans l'agriculture irriguée en ce qui concerne la productivité sous-optimale et les opportunités perdues. L'accès aux services financiers est une contrainte contraignante, le crédit auprès des institutions financières restant quasiment impossible (limité à quelques grandes et moyennes exploitations commerciales et généralement uniquement pour des crédits de commercialisation à court terme). L'accès aux intrants et aux conseils agricoles pour optimiser la production et les retours sur investissement est également faible. Les diverses agences publiques impliquées dans le transfert de technologie sont faibles en raison d'un manque de ressources humaines et financières. Les fournisseurs de services privés n'ont émergé que dans le cadre de projets d'irrigation spécifiques finançant leurs services, car la plupart des producteurs ne peuvent pas payer. L'opérationnalisation effective du FISAN et du nouveau SNCA permettra de résoudre ces problèmes. (République du Niger et HCI3N, 2017).

4.2.5. Améliorer l'accès aux intrants agricoles

97. Au Niger, l'utilisation d'intrants agricoles est très limitée. En 2013, le GdN a adopté la Stratégie nationale pour l'approvisionnement durable des exploitants agricoles en intrants (SIAD) et a supprimé la plupart des taxes à l'importation sur les intrants agricoles. Cependant, les progrès ont été lents en raison de plusieurs facteurs : la pauvreté, les pratiques agricoles traditionnelles favorisant l'atténuation des chocs climatiques, le manque d'information et de formation sur l'utilisation des intrants, la faible couverture des réseaux de distribution (points de vente privés, boutiques d'intrants ou écoles paysannes), et le manque d'accès au crédit.

A. Accès aux semences améliorées

98. Plus de 85 % des surfaces cultivées sont ensemencées à partir des semences provenant des récoltes précédentes des producteurs ou achetées sur les marchés locaux. Environ 15 % des terres sont couvertes de semences améliorées provenant du système formel, c'est-à-dire de l'INRAN et, dans une moindre mesure, de certains instituts de recherche internationaux tels que l'IITA, l'ICRISAT et Africa Rice. Les instituts de recherche tels que l'INRAN produisent et fournissent des semences de pré-base aux multiplicateurs de semences certifiés par la Direction du contrôle et de la certification des semences (DCCS) - sociétés semencières privées, coopératives,⁵⁵ et autres producteurs indépendants - qui produisent des semences certifiées à fournir aux exploitants agricoles par l'intermédiaire des distributeurs d'intrants et des projets de développement.⁵⁶

99. Le secteur des semences modernes peine à fournir des semences de qualité qui répondent aux besoins estimés des exploitants agricoles. Moins de 10 000 tonnes de semences améliorées sont produites chaque année⁵⁷ alors que plus de 100 000 tonnes seraient nécessaires pour atteindre l'objectif du GdN de couvrir 30 % de la surface cultivée totale avec des semences améliorées. Le déficit important dans la distribution des semences n'est pas tant dû à la capacité des entreprises semencières qu'à des facteurs tels que la faible demande des producteurs due à la méconnaissance des avantages des semences améliorées,

⁵⁵ En 2017, on comptait environ 65 coopératives produisant des semences certifiées au Niger.

⁵⁶ L'Association des producteurs privés de semences du Niger (APPSN) représente la plupart de ces opérateurs privés.

⁵⁷ La majeure partie de la production est achetée par le GdN/les programmes de donateurs.

les prix prohibitifs pour de nombreux producteurs et un réseau de distribution qui n'est pas en mesure d'atteindre de nombreuses zones rurales. En outre, les initiatives de distribution gratuite de semences du GdN entravent souvent le développement d'un réseau de distribution privé dynamique. Enfin, la médiocrité du système de contrôle de la qualité ne permet pas de garantir la qualité des semences à tous les stades du processus, de la production au stockage.⁵⁸

100. Le GdN a piloté avec succès une initiative visant à accroître l'utilisation de semences améliorées par les exploitants agricoles. En 2017-2018, il a piloté une nouvelle approche pour mieux cibler les intrants subventionnés (50 % pour les semences et les engrais) en utilisant des systèmes de bons électroniques.⁵⁹ Le projet pilote a permis d'atteindre la population cible et de réduire le coût du programme de subvention du GdN. En outre, une nouvelle stratégie a été adoptée pour remédier aux faiblesses existantes à tous les niveaux du système national de semences : a) sélection variétale ; b) production en temps voulu de semences de base et de semences certifiées de bonne qualité et en quantité suffisante ; c) contrôles de qualité fiables ; et d) renforcement de l'interprofession du secteur des semences. Une feuille de route détaillée a été préparée pour la mise en œuvre de cette stratégie (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Institut royal des tropiques (KIT) et Université et recherche de Wageningen (WUR), 2022).

B. Accès aux engrais

101. La consommation d'engrais minéraux est extrêmement faible. Selon les dernières données disponibles, la consommation totale d'engrais au Niger s'élève à 0,6 kilogramme par hectare de terre arable.⁶⁰ Les engrais minéraux sont principalement utilisés pour les cultures irriguées telles que le riz et les cultures maraîchères, et d'autres cultures de rente comme l'arachide et le coton. Ils sont rarement utilisés pour les céréales sèches ou le niébé. Jusqu'à récemment, le principal canal de distribution des engrais était la CAIMA,⁶¹ une agence publique qui achetait des engrais sur le marché international et les vendait à moitié prix par l'intermédiaire d'un réseau de points de distribution. Les importateurs et distributeurs privés, dont bon nombre sont informels, éprouvent du mal à soutenir la concurrence avec la CAIMA. Pourtant, les opérations de ce Centre se sont révélées inefficaces, opaques et onéreuses pour le GdN.⁶² En raison de ressources limitées et de problèmes de gestion, la CAIMA a pu mobiliser et distribuer de faibles volumes d'engrais : moins de 24 300 tonnes en 2017, 23 350 tonnes en 2018 et 16 300 en 2019, alors que la demande est estimée à plus de 100 000 tonnes par an.⁶³ Les livraisons ont généralement été effectuées en retard. Conformément à la feuille de route sur les engrais adoptée à Lomé (mai 2023) dont le Niger est signataire l'amélioration de l'accès aux engrais est essentielle pour renforcer la santé et la fertilité des sols.

102. En 2018, suite à un examen approfondi du secteur des engrais et des consultations avec toutes les parties prenantes, le GdN a adopté une nouvelle stratégie en matière d'engrais. L'importation et la distribution d'engrais ont été libéralisées, passant d'un système public dominé par la CAIMA à un système tiré principalement par le secteur privé. Un programme pilote de distribution d'engrais subventionnés par le biais de coupons électroniques (à l'instar de celui concernant les semences améliorées) a été mis en

⁵⁸ En 2008, le GdN a adopté les réglementations régionales sur les semences de la CEDEAO et de l'UEMOA.

⁵⁹ Ce programme pilote a été soutenu par le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), financé par la Banque mondiale. Au total, 30 800 ménages, dont 26 avec des femmes chefs de ménage, ont reçu un bon électronique pour un kit à obtenir auprès de distributeurs agréés (10 kilogrammes de céréales et 5 kilogrammes de niébé leur permettant de cultiver au moins 1,5 hectare de terre).

⁶⁰ La consommation moyenne mondiale d'engrais en 2020, sur la base de 161 pays, est de 180 kilogrammes par hectare de terre arable ; Kenya 65 kilogrammes ; Côte d'Ivoire 52 kilogrammes et Burkina Faso 17 kilogrammes (FAO).

⁶¹ La CAIMA distribue également des pesticides et des machines agricoles.

⁶² Sur la période 2010-2016, le coût de l'engrais obtenu par la CAIMA était de 540 000 FCFA la tonne, soit 27 000 FCFA le sac de 50 kilos alors que sur la même période, le secteur privé vendait en moyenne un sac de 50 kilos à 13 000 FCFA.

⁶³ Ministère des Finances.

œuvre avec succès en 2018 et 2019⁶⁴, et le GdN a opté pour le retrait total de la CAIMA de la distribution d'engrais en janvier 2022.⁶⁵ Une feuille de route pour la mise en œuvre intégrale de la réforme a été élaborée afin de renforcer les divers organismes créés dans le cadre de la gestion et du suivi du système,⁶⁶ de soutenir les distributeurs privés, et de rendre opérationnel le Fonds commun des engrais créé pour financer la subvention en faveur des producteurs vulnérables.

C. Accès aux services financiers

103. Le Niger est à la traîne par rapport à d'autres pays africains en termes d'inclusion financière. En 2021, seulement 14 % de la population du Niger utilisait des services financiers, à savoir des services bancaires, de microfinance ou de monnaie électronique ; seulement 15,5 % des adultes détenaient un compte dans une institution financière, notamment des comptes de monnaie électronique, contre une moyenne de 34 % en Afrique subsaharienne (IMF 2023). Les disparités entre les zones rurales et entre les hommes et les femmes étaient également importantes : 89 % de la population rurale n'a pas accès aux services financiers, seulement 5,3 % des femmes disposaient d'un compte bancaire contre 12 % des hommes, et 11 % des femmes utilisaient des services de transfert d'argent par téléphone mobile contre 20 % des hommes.

104. L'accès au crédit et aux services financiers pour les opérateurs privés demeure un défi majeur. Le crédit bancaire accordé au secteur privé s'est élevé à 13 % du PIB au Niger (2021), soit près de la moitié de la moyenne régionale (24 %). La plupart des crédits accordés par les banques à l'économie sont destinés aux secteurs industriels et des services (mines, hydrocarbures, téléphonie) et très peu (moins de 0,5 %) au secteur agricole.⁶⁷ Moins de cinq banques sur les douze qui opèrent actuellement au Niger proposent des crédits agricoles et des prêts à court terme pour la commercialisation des produits agricoles, et très peu d'acteurs sont en mesure de fournir les garanties nécessaires. Le crédit à moyen terme n'est pas disponible, sauf dans une faible mesure auprès de la BAGRI. Les activités de crédit-bail et les garanties sont limitées et le crédit numérique est encore inexistant. Le développement par le secteur bancaire de services financiers destinés à l'agriculture se heurte à des obstacles structurels importants, tant du côté de l'offre que de la demande : a) les revenus très faibles de la plupart des producteurs et leur manque de garanties ; b) la méconnaissance du secteur par les institutions financières et leur incapacité à analyser des activités qu'elles jugent très risquées ; c) le coût élevé du service aux petits clients dispersés ; d) le manque de ressources à long terme pour financer les investissements ; et e) le faible niveau d'alphabétisation et d'éducation financière de la population.

105. Les institutions de microfinance (IMF) sont les principales sources de financement de certaines activités agricoles, le portefeuille agricole ne représentant pas plus de 17 % du montant total des prêts.⁶⁸ Elles sont plutôt implantées dans des zones urbaines, disposent de ressources essentiellement à court terme et leurs taux de prêt sont élevés (plus de 20 % par an). Leurs produits ne sont pas non plus adaptés aux activités agro-sylvo-pastorales saisonnières qui nécessitent des échéanciers de remboursement souples et adéquats. Quelques grands négociants préfinancent la production agricole, en espèces ou en

⁶⁴ Ce programme pilote a été financé par le MCC/MCA Niger et exécuté par l'IFDC. Le programme pilote a été couronné de succès : 35 distributeurs privés ont effectivement livré des engrais subventionnés (1 450 tonnes) à 15 000 bénéficiaires qui ont pu acheter chacun 4 sacs d'engrais au prix de 6 750 FCFA au lieu de 13 500 et ont constaté un impact substantiel sur leur production.

⁶⁵ En avril 2021, le GdN a signé un accord avec OCP Africa pour la fourniture d'engrais au Niger. Conformément à l'accord, OCP Africa devait fournir des engrais à des prix compétitifs et garantir un approvisionnement régulier aux exploitants agricoles nigériens.

⁶⁶ L'Observatoire du marché des engrais au Niger (OMEN) et le Comité technique des engrais au Niger (COTEN) disposant d'antennes dans les huit régions que compte le Niger.

⁶⁷ En 2017, moins de 1,0 pour cent de la population adulte du Niger avait accès au crédit agricole pour améliorer sa production ou investir dans la transformation des produits agricoles.

⁶⁸ Quatre IMF - Asusu SA, Taanadi SA, ACEP Niger et Capital Finance - représentent 75 % des encours de prêts à l'agriculture. Les prêts agricoles des IMF s'élevaient à environ 6 milliards de FCFA en 2017, ce qui, ajouté aux 8 milliards des banques commerciales, représentait 1 % du crédit total à l'économie.

fournissant des semences ou des engrais.). Les PME intervenant dans la transformation des produits agricoles disposent d'un accès limité au crédit bancaire, essentiellement pour le fonds de roulement. Elles interviennent peu dans le préfinancement des activités agricoles. Quelques fédérations d'exploitants agricoles axées sur les chaînes de valeur des cultures de rente se sont mises à jouer le rôle de grossistes en matière d'octroi de crédit à leurs membres (coopératives et exploitants agricoles individuels) afin de répondre à leurs besoins en fonds de roulement (intrants et stockage),⁶⁹ Leur succès est variable.

106. Le GdN a mis en œuvre des mesures visant à améliorer l'accès aux services financiers pour les producteurs et les entreprises agricoles. Suite à l'adoption d'une nouvelle Stratégie nationale de finance inclusive,⁷⁰ le GdN a instauré deux fonds : le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) en 2017 et le Fonds de développement de l'inclusion financière (FDIF) en 2020. Le FDIF accorde des dons et des prêts aux institutions financières en vue d'une assistance financière aux populations vulnérables dans tous les secteurs, en particulier les femmes et les jeunes. Le FDIF a déjà démarré ses activités et mobilisé des ressources financières auprès de divers partenaires techniques et financiers. Le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN) vise spécifiquement à financer le secteur agricole bancable. La Facilité 1 du FISAN vise les activités rentables et productives des investisseurs privés. Elle soutient le financement des investissements privés (particuliers, coopératives, entreprises de petite et de moyenne taille) à travers un refinancement à des taux concessionnels de prêts agricoles accordés par les banques et l'octroi de dons de contrepartie et de garanties de crédit partielles, afin de réduire les risques liés aux prêts agricoles. Elle n'est pas destinée aux populations les plus vulnérables qui ne peuvent être éligibles aux crédits proposés par les organismes financiers. Le Plan de développement stratégique 2022-2026 du FISAN a été adopté en 2021 et a démarré ses opérations en 2022 (République du Niger 2021a). Le financement du FISAN sera essentiel pour améliorer l'accès des producteurs au crédit à court terme et au crédit d'investissement. Ce financement sera essentiel pour : a) assurer sa gouvernance efficace et transparente ; b) fournir les ressources financières à long terme nécessaires pour rendre le FISAN pleinement opérationnel ; et c) renforcer les capacités des institutions financières intermédiaires partenaires, notamment les IMF, pour développer des instruments de prêt adéquats et leur capacité d'analyse des investissements agricoles.

4.3. Développer le marché intérieur

107. La demande ne constituera pas une contrainte pour le développement du secteur agricole. Alimenté par la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide du pays, le marché intérieur offrira un potentiel de croissance considérable. Les marchés régionaux et internationaux offrent également de grandes opportunités pour les exportations nigériennes si la production nationale peut être compétitive sur ces marchés de plus en plus exigeants.

108. La demande intérieure de denrées alimentaires continuera à croître rapidement. La population du Niger devrait croître de plus de 3,5 % par an dans un avenir proche, pour atteindre 62 à 65 millions d'habitants à l'horizon 2050.⁷¹ La population urbaine augmentera encore plus rapidement, pour atteindre plus de 15 millions d'habitants à l'horizon 2050. L'urbanisation et la croissance de la classe moyenne entraîneront des changements majeurs dans les habitudes alimentaires, favorisant les produits à plus forte valeur ajoutée, tels que les légumes frais, les produits de l'élevage, le poisson et les produits transformés. La demande alimentaire intérieure devrait donc connaître une croissance plus rapide que celle de la

⁶⁹ À titre d'exemple, en ce qui concerne le riz, FUCOPRI facilite le financement de la BAGRI grâce à un contrat de vente ferme avec l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) et au recouvrement du crédit au moment de la récolte ; Mooriben, qui fournit une garantie de 50 % sur les prêts à ses membres ; ou FCMN-Nyia avec un fonds de garantie FAO-UE auprès d'Ecobank pour le financement d'intrants.

⁷⁰ La Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) 2015-2019 (Ministre des Finances, 2015) qui a été actualisée en 2019 (SNFI 2019-2023).

⁷¹ Organisation des Nations Unies, Division de la population, 2020.

population. Les céréales demeureront une composante majeure de l'alimentation des ménages et occuperont une place centrale dans la sécurité alimentaire du Niger. Bien qu'elle augmente moins vite que par le passé, la demande totale de millet et de sorgho devrait doubler, passant de 5 à 10 millions de tonnes à l'horizon 2050. La demande de riz devrait augmenter beaucoup plus rapidement en raison de l'urbanisation et pourrait passer des 500 000 tonnes actuelles à près de 2 millions de tonnes à l'horizon 2050. La demande intérieure de viande, de lait et d'autres produits d'origine animale devrait également être plus forte, ce qui, à son tour, entraînera une hausse de la demande d'aliments pour animaux (maïs, millet et sorgho). Afin de répondre à ces hausses très importantes de la demande alimentaire intérieure, dans un contexte de contraintes foncières croissantes et de changement climatique, il conviendra de maintenir les gains de productivité et de renforcer la résilience des systèmes de production nationaux face aux chocs.

109. Toutefois, la compétitivité du secteur agricole nigérien est limitée par la piètre qualité de l'infrastructure du marché dans le pays. Le Niger dispose d'infrastructures de piètre qualité. Son indice composite de développement des infrastructures était de 5,5/100 en 2018, faisant du Niger l'un des trois pays africains les plus mal lotis en la matière. Le pays avait de faibles résultats pour chaque composante de l'indice (électricité 49 ; transports 48 ; technologies de l'information et de la communication (TIC) 51). Les routes, l'électricité, l'approvisionnement en eau et les infrastructures dorsales des TIC sont concentrés dans quelques zones urbaines, principalement à Niamey. Les zones rurales sont mal desservies.

4.3.1. Infrastructures de transport

110. En dépit des efforts du GdN, le Niger figurait au 157^e rang sur 160 pays dans l'indice de performance logistique 2018. L'infrastructure nationale de transport comprend un réseau routier de 18 900 kilomètres, représentant plus de 95 % de l'ensemble du transport de fret, et une capacité limitée de transport fluvial.⁷² Le Niger dispose de trois aéroports internationaux (Niamey, Zinder et Agadez) et de trois aéroports nationaux. Le fret aérien actuel est très limité, avec moins de 4 000 tonnes par an. Néanmoins, le développement de la capacité de fret aérien est potentiellement important pour l'exportation de produits de base de grande valeur.

Tableau 2. Infrastructures de transport au Niger

	Niger			Africa		
	total	per 1 million inhabitants	per km ²	total	per 1 million inhabitants	per km ²
Roads	18,900 km	750.37km	14.96m	2,997,800 km	2,151.40 km	98.86m
Track	0 miles	0.00km	0.00m	88,600 km	63.57km	2.92m
Waterways	300km	11.88km	0.24m	68,400 km	49.09km	2.26m
Commercial ports	1	0.04	0.000	7.905	5.67	0.000
Airports	3	0.12	0.002	413	0.30	0.000

Source : World Data.com

111. Le transport routier est de loin le principal mode de transport. Le pays dispose d'un réseau routier qui totalisant 18 949 kilomètres, dont 10 600 kilomètres de routes nationales, 2 000 kilomètres de routes régionales et 6 900 kilomètres de routes en milieu rural non classées. La densité routière est faible, avec

⁷² Le fleuve Niger est navigable sur 300 kilomètres de Niamey à Gaya, à la frontière du Bénin, et seulement de la mi-décembre à mars. Sur les tronçons navigables, les hauts-fonds empêchent presque toutes les pirogues africaines à faible tirant d'eau (pirogues et pinasses) de naviguer dans de nombreuses zones. Il existe actuellement un projet de création d'une ligne ferroviaire entre Niamey et la frontière du Bénin, puis vers Parakou et Cotonou, dans le cadre du Projet régional de la Boucle Ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou. Le 25 janvier 2023, le Niger et le Nigeria ont également signé un accord pour la construction d'un chemin de fer reliant Kano, une ville du nord du Nigeria, à Maradi au Niger. Cette ligne permettra au Niger de développer ses échanges commerciaux avec le Nigéria et de bénéficier d'une liaison ferroviaire directe avec le port de Lagos.

15 kilomètres pour 1 000 kilomètres carrés et 0,75 mètre par habitant, alors que la moyenne africaine est de 99 kilomètres par kilomètre carré et de 2,2 mètres par habitant. La densité du réseau rural est encore plus faible, avec 0,6 kilomètre pour 1 000 habitants, l'une des plus faibles du continent. En 2019, moins de 35 % de la population rurale vivait à moins de 2 kilomètres d'une route praticable en toute saison, contre seulement 20 % à Diffa. L'exploitation et la maintenance sont inadéquates. Selon les données les plus récentes, environ 70 % des routes bitumées et moins de 40 % des routes en milieu rural sont en bon ou moyen état. De nombreuses routes en milieu rural sont impraticables pendant la saison des pluies. L'entretien de routine des routes en milieu rural est assuré par les communautés locales et financé par de petits fonds collectés grâce aux taxes prélevées sur les usagers des routes en milieu rural. L'entretien périodique - plus coûteux et nécessitant une plus grande expérience technique - est exécuté par le biais du Mécanisme d'Entretien des Routes Nationales nouvellement réformé grâce au financement du Fonds routier de deuxième génération.⁷³ Toutefois, les ressources du Fonds routier couvrent à peine 40 % des besoins de maintenance du réseau. Les routes nationales bitumées absorbent la plupart des ressources disponibles, et les routes en milieu rural pâtissent d'un manque cruel d'entretien.

112. En raison de son enclavement, l'infrastructure régionale de transport est essentielle au développement économique du Niger. Les commerçants nigériens utilisent quatre corridors principaux pour atteindre les ports maritimes : a) le corridor Niamey-Cotonou, l'axe le plus court dans l'Ouest du pays, est le corridor de transit le plus important et représente environ 80 pour cent du trafic total ; b) le corridor Niamey-Lomé, plus long de 200 kilomètres, représente 15 pour cent du trafic ; c) les autres corridors, vers Tema et Takoradi, Abidjan et Lagos, sont plus longs et représentent une part modeste du transit. Pourtant, les flux commerciaux informels de produits agricoles, en particulier vers le Nigeria, sont très importants. Les coûts et le temps nécessaires au Niger pour atteindre les marchés internationaux figurent parmi les plus élevés de la région et sont supérieurs de plus de 70 % à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, en raison d'une accumulation d'inefficacités tout au long de la chaîne de transit. Il s'agit notamment de l'insuffisance des infrastructures portuaires et de transport, des longues procédures douanières, des barrières non tarifaires, notamment les prélèvements illégaux, de la vétusté de la flotte de camions et de la piètre qualité des services de transport.⁷⁴

4.3.2. Infrastructure de commercialisation

113. L'Initiative 3 N a érigé la réhabilitation et la construction d'infrastructures de marché au rang de priorité. Le nombre de ces infrastructures - marchés de gros/semi-gros, marchés aux bestiaux, abattoirs/zones d'abattage, centres de collecte de lait, entre autres - financées dans le cadre de plusieurs projets, est passé de 370 en 2011 à 5 200 en 2020. Toutefois, les opérations et la maintenance après la clôture des projets sont inadéquates. En outre, le manque d'équipements pour la collecte, le stockage, la transformation et la distribution des produits agricoles est criant, et nombre des équipements actuels souffrent d'un manque d'entretien dû à une mauvaise gestion et à des responsabilités mal définies. Les principales villes du pays disposent de marchés de denrées alimentaires, mais la plupart d'entre elles ne disposent pas d'installations de stockage satisfaisantes, notamment d'entrepôts frigorifiques, qui exigent une rotation rapide des produits, génèrent des pertes importantes et pose des problèmes sanitaires. Les entrepôts frigorifiques peu fiables, en raison du manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité, et les transports constituent en particulier des contraintes majeures au développement des chaînes d'approvisionnement en produits frais, y compris pour les exportations.

⁷³ Des réformes ont été mises en œuvre depuis 2017/19 avec le soutien de la Commission européenne (CE) et du Millennium Challenge Account. Un fonds routier de deuxième génération et une agence d'exécution pour l'entretien des routes ont été créés pour améliorer la gouvernance/l'efficacité et accroître la mobilisation des ressources nécessaires.

⁷⁴ Environ 40 % des entreprises ont identifié le transport comme étant une contrainte commerciale majeure, contre 32 % dans les PFR et 18 % dans les PRI. Le temps nécessaire pour se conformer à toutes les procédures requises pour exporter des marchandises du Niger est de 59 jours, contre une moyenne de 34 jours en Afrique de l'Ouest. Le délai d'importation des marchandises est de 64 jours, soit plus que la moyenne régionale fixée à 39 jours.

114. Le nouveau Plan d'action de l'Initiative 3 N (2021-2025) met l'accent sur les investissements visant à développer les infrastructures de marché pour les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

Il comprend un accroissement des centres de regroupement et de commercialisation des récoltes dans les principales zones de production du pays et des investissements supplémentaires dans le secteur de l'élevage afin de moderniser les marchés primaires du bétail et les abattoirs existants. L'absence d'abattoirs modernes présente des risques sanitaires particulièrement élevés et constitue un obstacle majeur à l'obtention de la valeur ajoutée associée à la vente de viande (réfrigérée ou congelée) sur le marché national ou régional et à la production potentielle de peaux de qualité. La plupart des 56 abattoirs municipaux du pays sont situés dans les centres secondaires et sont en mauvais état, sans contrôle sanitaire. Sur les cinq abattoirs de relativement bonne qualité (situés à Niamey, Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabery), seuls les quatre premiers disposent d'une capacité frigorifique et de contrôles sanitaires (limités). La réhabilitation et la mise aux normes internationales de ces abattoirs permettraient l'exportation de viande vers les pays voisins et le (re)démarrage d'une industrie des cuirs et peaux.⁷⁵ Le Niger ne dispose pas actuellement de tanneries modernes, mais de quelques tanneries semi-modernes qui transforment moins de 20 % des 4 millions de peaux disponibles annuellement en articles de maroquinerie destinés au marché intérieur ; les 80 % restants sont exportés sous forme de peaux brutes vers le Nigéria. Cette évolution ne peut être envisagée de manière réaliste qu'à moyen terme, étant donné que la demande intérieure de viande de qualité supérieure est encore faible, et il est peu probable que l'exportation de viande vers le Nigeria soit une option à court ou à moyen terme, dans la mesure où le Nigéria recherche des animaux vivants pour pouvoir exploiter les sous-produits et approvisionner sa propre industrie du tannage.

4.3.3. Accès à l'information et utilisation des TIC

115. Dans le cadre de la Stratégie Niger 2.0, le GdN a entrepris plusieurs réformes et investissements visant à soutenir le développement du secteur des TIC.

Les dix dernières années ont été marquées par une forte expansion de la couverture des réseaux de téléphonie mobile. Quasi inexistant en 2000, le réseau mobile couvrait en 2019 plus de 90 % du territoire national.⁷⁶ Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 1 % habitants en 2000 à plus de 55 % en 2019 (Figure 17), et 16 % des ménages ont accès à Internet. Malgré ces progrès considérables, le Niger demeure l'un des pays les moins connectés numériquement au monde, en raison d'une combinaison de facteurs tels que l'accès difficile à l'électricité dans les zones rurales, le faible pouvoir d'achat des ménages, les coûts élevés de possession d'un téléphone portable, les faibles niveaux d'éducation⁽⁷⁷⁾ et les faibles compétences en matière de TIC. L'utilisation des TIC dans les zones rurales ne joue encore qu'un rôle mineur dans l'accès des exploitants agricoles à l'information et à l'inclusion financière. L'investissement dans les technologies de l'information et de la

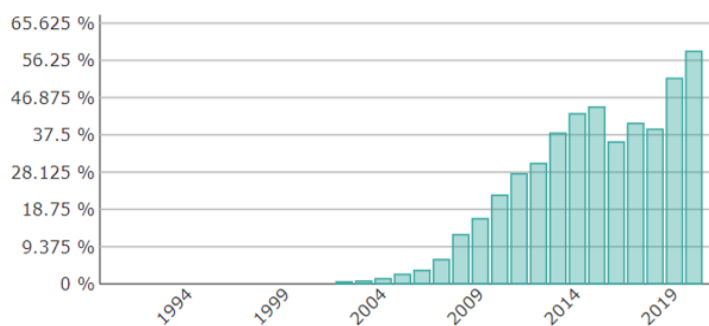


Figure 17. Accès à la téléphonie mobile en 2020 (% de la population)

Source : Évaluation des TIC à distance au Niger ; CHISU/USAID, 2022.

⁷⁵ Le Niger était un exportateur de peaux de bonne qualité. Toutefois, les tanneries modernes (publiques et privées) ont toutes fermé au début des années 1990. La grande valeur des peaux du Niger était largement reconnue par les principaux marchés étrangers comme l'Italie, avec des produits tels que la chèvre rouge de Maradi - récemment enregistrée comme marque collective - considérée comme exceptionnelle jusqu'à la fermeture des tanneries existantes dans les années 1980. À l'heure actuelle, la majeure partie du bétail est exportée vivante, principalement vers le Nigeria.

⁷⁶ En 2019, le nombre de téléphones mobiles s'élevait à 14 millions (0,59 par personne).

⁷⁷ Le coût de la possession d'un téléphone mobile est élevé au Niger, représentant un tiers des revenus mensuels des 40 % les plus démunis de la population (contre 6 % au Ghana).

communication (TIC) et leur adoption par le secteur agricole joueront un rôle clé dans l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur agricoles à plus forte valeur ajoutée, dans la fourniture d'informations sur les marchés et de conseil technique par le biais de systèmes de vulgarisation en ligne, dans l'amélioration de la logistique des transports et dans l'offre de services bancaires mobiles. Pour ce faire, il faudra a) améliorer l'accès à l'électricité et aux services mobiles/Internet dans les zones rurales ; b) réduire le coût des produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; c) développer des produits innovants bien adaptés aux besoins spécifiques des producteurs ; et d) investir dans les compétences en matière de TIC des agents de vulgarisation agricole, des producteurs agricoles, des organisations de producteurs et d'autres acteurs du secteur agricole.

4.3.4. Normes sanitaires ou phytosanitaires et de qualité

116. Les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de la qualité des aliments revêtent une importance croissante pour l'accès aux marchés. Les crises sanitaires survenues au cours de ces dernières décennies (propagation de maladies animales - encéphalopathie spongiforme bovine, fièvre aphteuse, grippe aviaire, Ébola) ont mis en évidence l'importance du respect des normes sanitaires et de sécurité alimentaire qui régissent le commerce régional et international. Les problèmes phytosanitaires et sanitaires, déjà critiques, se poseront avec plus d'acuité à l'avenir. Ce constat vaut déjà pour les exportations vers les pays développés, mais revêt une importance croissante pour les exportations régionales. Par ailleurs, un nombre croissant de consommateurs exigent que leurs fournisseurs adoptent des normes de qualité et de durabilité sur le plan environnemental et social. Pour répondre à ces exigences, les producteurs doivent adopter de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF), utiliser des processus efficaces de contrôle de la qualité (contrôle des points critiques/analyse des dangers des points critiques pour leur maîtrise - HACCP) et mettre en place des systèmes fiables de traçabilité et de certification (GlobalGAP, BRC, ISO 22000, entre autres).

117. Le système national actuel de contrôle sanitaire et de qualité des aliments du Niger présente de graves lacunes. Bien que le pays ait bénéficié de plusieurs mesures de soutien visant à renforcer son système national de contrôle sanitaire et de qualité des aliments, le cadre juridique et réglementaire demeure inadéquat. Il devrait être mis à niveau afin de répondre aux exigences internationales et régionales.⁷⁸ L'Agence nationale de vérification et de conformité aux normes (AVCN) est la structure publique chargée de la coordination générale du système national. L'AVCN vérifie la conformité des produits et des services aux normes nationales et aux réglementations techniques, y compris la certification de la qualité des produits locaux et importés avant qu'ils ne soient commercialisés dans le pays. Cependant, les capacités humaines et financières de l'AVCN sont faibles. On note que les responsabilités ne sont pas clairement réparties entre les différentes institutions concernées, ce qui entraîne des chevauchements et des lacunes et entrave l'adoption d'une approche intégrée de ces questions. Le Niger ne dispose pas de laboratoire accrédité. Le Laboratoire national de santé publique et d'expertise (LANSPEX) est le principal laboratoire public et un laboratoire de référence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires. En dépit de ce fait, elle souffre d'un manque de ressources humaines et financières. Les laboratoires privés couvrent principalement les analyses biomédicales. Les opérateurs privés doivent recourir à l'expertise régionale, notamment celle du Ghana et de la Côte d'Ivoire. Une agence spécifique, le Bureau de restructuration et de mise à niveau (BRMN), a été créée en 2011 pour aider les entreprises nigériennes à mettre à niveau leurs systèmes de contrôle de la qualité afin d'accroître leurs performances et leur compétitivité aux niveaux national, régional et international. Toutefois, le BRMN est confronté à de fortes contraintes humaines et financières.

⁷⁸ Entre autres la réglementation de l'UEMOA pour l'harmonisation des activités d'accréditation, de certification, de normalisation et de métrologie ; et la politique de qualité de la CEDEAO (ECOQUAL), l'assurance de la qualité, l'accréditation et la métrologie (NQAM ou l'infrastructure de qualité - IQ) dans le cadre de sa Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ).

Enfin, très peu de prestataires de services sont en mesure de fournir une assistance aux entreprises privées pour la mise à niveau de leurs systèmes de gestion de qualité.

118. En 2017, le Niger a adopté une politique et une stratégie nationales globales en matière de qualité (PNQ).⁷⁹ Toutefois, la mise en œuvre du plan d'action du PNQ (coût total de 616 millions de dollars) a à peine démarré. Dans un contexte de fortes contraintes financières et humaines, il apparaît nécessaire d'établir un ordre de priorité strict pour les actions nécessaires à court et à moyen terme. La priorité devrait être accordée a) à la mise à jour du cadre juridique et réglementaire national en vue de son alignement complet sur les politiques et les normes internationales et régionales (ECOQUAL) ; b) à la rationalisation de l'architecture institutionnelle nationale et au renforcement de ses principales institutions/agences opérationnelles, à savoir la protection des végétaux et des animaux, l'inspection, la quarantaine, la veille sanitaire, la certification et la prévention des fraudes, etc. c) la mise à niveau des principaux laboratoires et leur accréditation si possible ; d) l'élaboration de règlements sanitaires de base et de guides pour les bonnes pratiques agricoles, d'élevage et de fabrication des aliments (pour les principales chaînes de valeur telles que les oignons, le niébé, le bétail, la viande, le lait) et le renforcement des capacités des opérateurs privés à adopter de bonnes pratiques agricoles/industrielles et des approches efficaces de gestion de la qualité ; et e) la mise en place d'un mécanisme national de certification.

4.4. Développer le secteur de la transformation agroalimentaire et des exportations

119. Les exportations agricoles du Niger sont fortement concentrées sur quelques produits, principalement le bétail, les oignons et le niébé. Le marché international offre théoriquement un débouché quasi infini à la production agricole nigérienne. Toutefois, la concurrence sur ces marchés est forte et les exigences en matière de fiabilité, de qualité et de traçabilité les rendent difficiles à pénétrer, du moins à court et à moyen terme. Les opportunités sur le marché régional semblent plus prometteuses. La production alimentaire en Afrique de l'Ouest peine à suivre le rythme d'une croissance rapide de la demande. La dépendance de la CEDEAO à l'égard des importations alimentaires a explosé ces dernières années, notamment pour les céréales (riz), l'huile végétale, le sucre, la viande, le lait et le poisson ; les importations alimentaires de la région s'élevaient à environ 20 milliards de dollars EU en 2021. La population de l'Afrique de l'Ouest devrait atteindre 515 millions d'habitants d'ici à 2030 et 850 millions à l'horizon 2050,⁸⁰ et l'urbanisation rapide et la hausse constante des niveaux de revenus offriront d'importantes opportunités d'exportation aux producteurs nigériens si ceux-ci parviennent à être compétitifs.

120. Les conditions agro-climatiques du Niger permettent d'approvisionner ce marché régional en expansion avec plusieurs produits. Les exportations de bétail représentent environ 70 % des de l'ensemble des exportations agricoles du Niger.⁸¹ Par ailleurs, le Niger est le premier exportateur d'oignons vers les pays d'Afrique de l'Ouest, la variété oignon violet de Galmi étant officiellement homologuée avec une étiquette indiquant l'origine en 2021.⁸² Les exportations d'oignons et d'autres cultures horticoles du Niger ont connu une croissance annuelle de 10 à 15 % au cours des dix dernières années, et la demande régionale est en forte croissance. Le Niger est également le deuxième producteur mondial de niébé, cultivé à des fins de consommation intérieure et comme culture de rente par 10 millions de petits exploitants. Selon les estimations, 15 % de la production du Niger est consommée au niveau local et 85 % est exportée vers les pays de la sous-région sous forme de haricots entiers. Les exportations de sésame se développent et sont estimées à 224 millions de dollars EU. D'autres cultures, telles que les arachides, les pommes de terre, le

⁷⁹ Politique nationale de la qualité ; 2017.

⁸⁰ Division de la population de l'Organisation des Nations Unies.

⁸¹ Le Niger possède les deuxième et troisième plus grands troupeaux de grands et de petits ruminants en Afrique de l'Ouest, respectivement.

⁸² À ce jour, le Niger a obtenu l'étiquetage de l'origine de quatre produits : l'oignon de Galmi et la viande séchée de Kilichi en tant qu'indications géographiques, et le fromage de Tchoukou et la chèvre rousse de Maradi en tant que marques collectives.

moringa, le sésame et le souchet, sont également porteuses d'un potentiel de croissance prometteur à moyen terme.⁸³

121. Le développement du secteur agroalimentaire peut également accroître l'ajout de valeur et favoriser la création d'emplois. À ce jour, cette transformation est très peu développée au Niger. À l'exception du coton égrené, le pays n'exporte que des animaux vivants et des produits agricoles non transformés (commodités) et importe principalement des produits alimentaires transformés tels que le riz blanchi et d'autres produits alimentaires tels que les pâtes, l'huile de palme, le sucre, la farine et le lait en poudre. L'industrie manufacturière formelle du Niger ne représente qu'environ 8 % du PIB, soit l'un des plus faibles d'Afrique subsaharienne, et il est en baisse depuis le début des années 2000.⁸⁴ Les rares opérateurs de l'industrie agroalimentaire orientés vers le marché sont concentrés à Niamey, et moins à Maradi. Leurs activités sont destinées au marché intérieur et portent sur le bétail (abattoirs, volailles), les céréales (production de pâtes, rizeries), les produits laitiers et le cuir (tanneries). De nombreux petits opérateurs (principalement des coopératives) transforment également des fruits, des légumes et des produits laitiers. Cependant, la majeure partie de la transformation des produits agricoles demeure informelle et artisanale, réalisée au niveau des ménages, par les femmes, et destinée aux marchés locaux. Les produits comprennent la farine de niébé, la farine de manioc, la purée de tomate, l'huile d'arachide, la viande séchée Kilichi et le fromage Tchoukou.

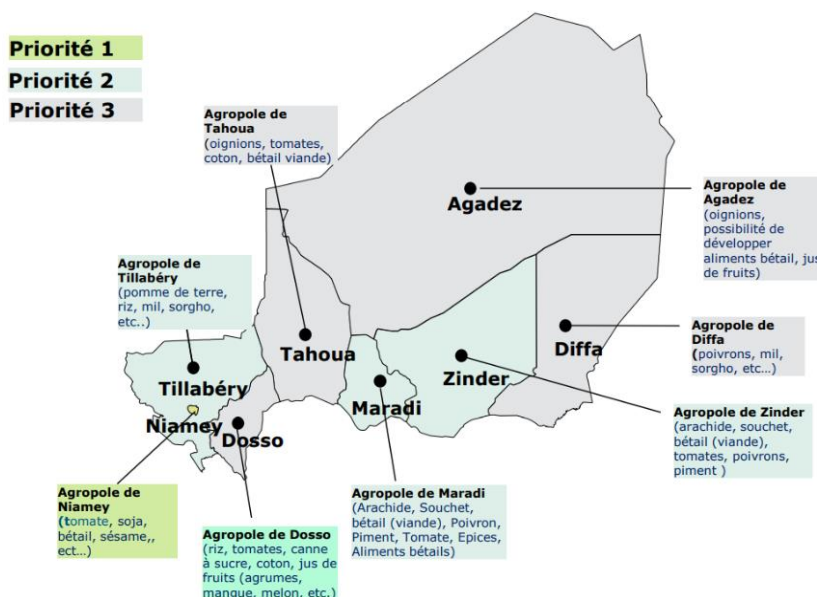


Figure 18. Priorités des agropoles dans les différentes régions

122. Le GdN accorde la priorité à l'amélioration de l'ajout de valeur en développant la transformation locale et les agro-industries. Il entend créer des « agropoles » dans les huit régions du pays et les principaux bassins de production agricole (Figure 18). Ces agropoles sont conçues autour de chaînes de valeur prometteuses et sont créées et gérées sur la base de Partenariats public-privé (PPP). Leur mise en place impliquerait trois éléments clés, à savoir : a) la conception de plateformes logistiques pour accueillir les investisseurs privés, en fournissant des infrastructures adéquates (services publics, routes, stockage) et des services spécialisés (chaînes du froid, traitement des déchets, services commerciaux, technologies de l'information et de la communication) pour attirer les investissements privés pour la commercialisation et la transformation des produits agricoles ; b) la création de zones spéciales de transformation agro-industrielle ou de Zones économiques spéciales en vue de fournir un cadre juridique et réglementaire favorable aux investissements privés ; et c) la promotion d'accords contractuels entre les producteurs agricoles et les entreprises de commercialisation/transformation et le renforcement des capacités des acteurs clés afin de créer des chaînes de valeur efficaces (voir Encadré 3). Le premier agropole sera créé à Niamey avec l'assistance

⁸³ Depuis 2005, pour maintenir la sécurité alimentaire, le GdN a interdit les exportations de certaines cultures vivrières produites au Niger dans le cadre de l'agriculture de subsistance, notamment le millet, le sorgho, le maïs et la farine de manioc.

⁸⁴ Le Niger a enregistré une valeur ajoutée manufacturière de 1 milliard de dollars EU en 2020, soit environ 8 % du PIB. Ce chiffre est supérieur à celui du Tchad (3 % du PIB), du Togo et du Sénégal (4 % du PIB) et égal à celui du Mali, mais inférieur à celui du Burkina Faso (9 % du PIB), du Ghana et du Bénin (10 %) et de la Côte d'Ivoire (11 %).

technique des Plateformes industrielles intégrées Arise (Arise IIP). L'agropole de Niamey, qui devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année 2024, servira de prototype en phase pilote pour les sept autres agropoles, qui seront déployés sur une période de 10 à 15 ans. Il s'agira d'une plateforme agro-industrielle destinée à accueillir des investissements privés et à cibler des produits spécifiques - niébé, tomate, sésame, arachide, piment et viande de bétail - fournis par les associations de producteurs existantes.

Encadré 3 : Les pôles de croissance agricole (agropoles)

Les agropoles sont devenues une partie intégrante de la politique/stratégie agricole nationale dans de nombreux pays (Burkina Faso, Mali, Togo, Cameroun, Sierra Leone, Gambie, Éthiopie, République démocratique du Congo, etc.), afin de moderniser l'agriculture et de développer la production agricole. Cette approche est soutenue par de grandes initiatives internationales (la plateforme *Grow Africa*, la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN)) et des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux.

Les agropoles possèdent de nombreuses caractéristiques communes avec les zones économiques spéciales : a) leur objectif vise à attirer de grands investisseurs privés pour moderniser le secteur agricole et agroalimentaire ; b) ils sont basés sur des partenariats public-privé, l'intervention de l'État étant centrée sur la mise en place de l'infrastructure de base nécessaire (réseaux routiers ou ferroviaires, services publics, plateformes de stockage, irrigation, etc.), la réglementation, les incitations fiscales et la fourniture d'un accès sécurisé à la terre ; et c) ils encouragent l'établissement de relations contractuelles entre les investisseurs privés modernes et les petits producteurs locaux pour l'intégration de ces derniers grâce à l'accès aux marchés, aux intrants et aux services, notamment au crédit.

La création des agropoles a cependant rencontré d'importantes difficultés. Celles-ci ont été bien documentées pour le pôle de Bagré au Burkina Faso, l'Office du Niger au Mali ou le corridor de croissance agricole de Beira au Mozambique, et ont enregistré des résultats mitigés en termes d'efficacité économique et sociale. Elle a également suscité des inquiétudes quant à la sécurité foncière pour l'agriculture familiale locale, au manque de synergie efficace entre les grandes exploitations/agro-industries et les exploitations familiales, et à l'absence de la création d'emplois promise. Par exemple, au Burkina Faso, la création de l'agropole de Bagré visait à créer 30 000 emplois, mais les jeunes de la région continuent à chercher du travail dans les zones urbaines.

L'établissement de partenariats équilibrés entre les exploitations familiales locales et les entreprises agroalimentaires constitue la pierre angulaire des agropoles, en parallèle de l'engagement de relations contractuelles équitables avec les producteurs locaux, un critère de sélection important pour les investisseurs. Cependant, ces actions sont rarement mises en œuvre en raison des inconvénients et des risques encourus par les entreprises agroalimentaires lorsqu'elles intègrent des exploitations familiales dans leurs activités. Au nombre de ces risques, on peut citer, la dispersion de la production, les problèmes liés à la qualité et à la fiabilité, l'absence d'organisations de producteurs, le manque de cadre juridique coercitif en cas de non-respect des clauses contractuelles.

123. Les agropoles peuvent être des instruments prometteurs permettant d'atteindre l'objectif du GdN de moderniser l'agriculture à petite échelle, de réduire la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire. Toutefois, ils nécessitent d'importantes ressources financières et les expériences dans d'autres pays ont été mitigées. La conception et la mise en œuvre des futurs agropoles devraient tenir compte des enseignements clés tirés de programmes similaires réalisés en Afrique ou dans d'autres régions. Une attention particulière devrait être accordée : a) à la disponibilité d'un financement bien adapté pour les investissements productifs clés nécessitant des capitaux pour développer leurs opérations sur de longues périodes, tels que les abattoirs modernes qui ont généralement besoin de subventions d'investissement et d'exploitation pour être financièrement viables ; b) à l'intégration effective de l'agriculture familiale dans le développement de chaînes de valeur modernes, par le biais d'accords d'agriculture contractuelle exécutoires ; et c) à un niveau de sécurité foncière adapté pour les producteurs familiaux qui peuvent être menacés par la monétisation croissante des ressources foncières et hydriques et l'accapement des terres par des intérêts plus puissants.

124. En dépit des efforts du GdN visant à améliorer le climat d'investissement du pays, on observe un faible nombre d'investissements privés, nationaux ou étrangers, dans le secteur de l'agriculture et de

l'agro-industrie. Au cours de la dernière décennie, le GdN a entrepris une série de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à promouvoir les investissements privés. Il a révisé le code des investissements, réduit les coûts et les procédures d'enregistrement de la propriété et des entreprises. Il a mis en place un guichet unique pour la création d'entreprises, la Maison de l'entreprise, qui regroupe tous les services nécessaires à la création d'entreprises. Le GdN a révisé la loi régissant les PPP, créé un tribunal de commerce à Niamey pour arbitrer les litiges commerciaux, et mis en place un Haut conseil pour l'investissement au Niger (HCIN), une plateforme de dialogue public-privé pour améliorer l'environnement des affaires. Le GdN a également créé l'Agence nigérienne de la promotion des investissements privés et des projets stratégiques (ANPIPS), sous l'égide du Cabinet du Président, qui est chargée d'améliorer le climat des affaires, de promouvoir les investissements privés et d'accompagner les investisseurs dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

125. Le climat des affaires demeure peu reluisant et de nombreux obstacles ne favorisent pas les investissements privés. En 2019, le Niger était classé 115^e sur 140 pays dans l'Indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial et 123^e sur 180 pays dans l'Indice de perception de la corruption (2022) de *Transparency International*. Les investissements privés sont limités par la petite taille du marché nigérien, l'insuffisance des infrastructures de transport et de services publics, les procédures bureaucratiques, la corruption et la mainmise des élites, la concurrence déloyale du secteur informel dominant, le manque de main-d'œuvre qualifiée, la difficulté d'accès aux services financiers, le dysfonctionnement du système judiciaire et le manque d'efficacité dans l'exécution des contrats. La faible contribution du secteur privé formel au PIB - environ 10 %, l'un des taux les plus bas d'Afrique subsaharienne - souligne la persistance de ces problèmes.

126. La plupart des contraintes susmentionnées affectent particulièrement les investissements privés dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie. Les investissements privés dans l'agriculture et l'agro-industrie sont confrontés à des contraintes spécifiques au secteur, qui s'ajoutent à celles auxquelles sont confrontés les investissements privés au sens large, à savoir : des difficultés à mobiliser l'approvisionnement en matières premières à partir d'une production dispersée par de petites unités de production et dont les niveaux de qualité ne répondent pas aux besoins du marché local ni aux attentes plus exigeantes des clients à l'exportation ; des risques climatiques et sécuritaires importants qui perturbent l'approvisionnement et le commerce des produits agricoles ; des coûts de production élevés ; des infrastructures physiques faibles et une logistique déficiente qui accroissent les coûts et réduisent le champ des produits pouvant être exportés de manière compétitive ; des difficultés d'accès au financement pour les investissements ou les fonds de roulement ; un manque de main-d'œuvre qualifiée ; un système national faible en termes de contrôle de la qualité, ne disposant pas de laboratoires modernes, de systèmes de certification et de traçabilité, etc. des politiques fiscales et douanières qui découragent la transformation des produits agricoles sur place ; la concurrence déloyale du secteur informel et des produits moins chers souvent importés de manière illégale.

127. L'augmentation des investissements privés dans l'agriculture nécessitera des mesures politiques et réglementaires générales visant à créer un environnement plus propice aux affaires. Des interventions ciblées sont également nécessaires pour réduire les risques et les coûts de transaction associés aux investissements agricoles. Ces interventions doivent : a) améliorer la sécurité foncière et mettre en place des systèmes d'administration foncière transparents et efficaces afin de promouvoir les investissements dans le secteur ; b) améliorer l'accès aux services financiers et réduire les risques et les coûts de transaction associés aux investissements agricoles, notamment par des incitations/subventions partielles, des garanties de crédit et d'autres outils de gestion des risques ; et c) le développement de chaînes de valeur agricoles intégrées, notamment des investissements dans l'infrastructure.

128. Pour augmenter la transformation au plan domestique, il faut d'abord mettre les efforts sur les chaînes de valeur pour lesquelles le Niger a un avantage comparatif. Il semble y avoir des opportunités

prometteuses pour les investissements privés dans la production nationale d'aliments transformés ; certains aliments transformés, y compris les pâtes, l'huile végétale, le riz blanchi et le niébé, sont déjà produits à très petite échelle. Le secteur de l'élevage du Niger offre également des opportunités pour la volaille (viande et œufs) et le lait. Le secteur laitier est particulièrement attractif en raison de la demande croissante de produits laitiers et du développement en cours de la production laitière périurbaine. À moyen terme, le développement de la classe moyenne urbaine contribuera également à augmenter la demande de viande de bonne qualité, d'où la nécessité de créer des abattoirs modernes qui, à leur tour, soutiendront le développement du secteur des peaux et cuirs. L'augmentation des investissements privés dans la transformation des produits agricoles nécessitera toutefois une combinaison de mesures politiques et réglementaires visant à créer un environnement favorable aux investissements privés, et des interventions ciblées pour réduire les risques et les coûts de transaction liés aux investissements.

Chapitre 5 : Conclusions et perspectives

129. Étant l'un des pays les plus pauvres au monde, le Niger a besoin d'une croissance économique soutenue et inclusive afin de réduire la pauvreté. Le secteur agricole, qui emploie les trois quarts de la population, jouera un rôle clé dans la croissance économique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. La demande alimentaire intérieure sera le principal moteur de la croissance agricole. En outre, les marchés internationaux et régionaux en pleine expansion offrent de vastes possibilités pour les exportations nigériennes. Les conditions agro-climatiques du Niger favorisent l'approvisionnement de ces marchés pour, notamment, les cultures horticoles, le sésame, le niébé et les produits de l'élevage. Le développement de la transformation nationale des produits agricoles permettrait également d'accroître l'ajout de valeur et de créer des emplois.

130. Les systèmes agricoles traditionnels sont de moins en moins en mesure de maintenir leur productivité et de répondre à la demande croissante des marchés nationaux et régionaux. Le Niger est de moins en moins en mesure de satisfaire la demande alimentaire de sa population et de la région. Les changements accélérés dans l'utilisation des terres et les pratiques non durables de gestion des terres entraînent une spirale descendante d'épuisement des sols, de perte de fertilité, de baisse des rendements et de dégradation de l'environnement. Par conséquent, le défi clé qui se pose au Niger consiste à transformer un secteur dominé par de petites exploitations familiales décapitalisées en un secteur plus moderne et plus productif. Cette transformation nécessitera une stratégie globale et soigneusement ciblée.

131. L'Initiative 3 N répond de manière adéquate aux défis sectoriels complexes et interdépendants. Il s'agit d'une stratégie efficace et d'un plan d'investissement exhaustif visant à développer le secteur agricole du pays. La mise en œuvre de son nouveau Plan d'action 2021-2025 devrait être pleinement soutenue par un financement adéquat et la mise en œuvre des réformes en cours et proposées. À l'avenir, dans le contexte de ressources financières limitées et de faibles capacités d'organisation et de mise en œuvre, l'efficacité de ces programmes nécessitera une priorisation très pragmatique basée sur les principes de désirabilité économique et de faisabilité. Une attention particulière doit être accordée à l'établissement d'un contrat social plus solide en engageant tous les partenaires publics et privés dans la planification, le financement et la mise en œuvre des programmes prioritaires.

132. Les principales options politiques et d'investissement visant à transformer le secteur agroalimentaire à moyen et long terme sont décrites dans les trois piliers suivants.

5.1. Soutenir les augmentations de la productivité et renforcer la résilience

133. L'augmentation de la productivité agricole et le renforcement de la résilience du système agricole face au changement climatique seront essentiels pour accroître durablement les revenus des ménages, renforcer la sécurité alimentaire et créer des emplois pour la population jeune et croissante du pays.

- *la création et la diffusion de technologies.* L'augmentation des investissements dans la recherche agricole sera essentielle pour relever les défis complexes auxquels l'agriculture nigérienne est confrontée. L'accent devrait être mis sur le développement et l'adoption généralisée par les producteurs de technologies/systèmes agricoles plus productifs et plus résistants au changement climatique. La capacité du système national de recherche à générer des technologies intelligentes face au climat et bien adaptées aux besoins et aux ressources des petits exploitants devraient être renforcée, notamment grâce à la collaboration avec des centres régionaux et internationaux. Le nouveau Système national de conseil agricole (SNCA), avec son menu de prestataires de services, devrait être pleinement mis en œuvre. Les ressources nécessaires au bon fonctionnement des

institutions de recherche et des prestataires de services de vulgarisation devraient être mises à disposition par le biais de dotations budgétaires et d'un financement du FISAN.

- *Investir dans l'irrigation.* La priorité devrait être accordée à la promotion de la petite irrigation, moins exigeante en termes d'investissements publics et de gestion collective. L'investissement dans les grands périmètres devrait d'abord mettre l'accent sur la réhabilitation des périmètres irrigués publics existants (AHA) afin de bénéficier des coûts irrécupérables, mais être accompagné des réformes nécessaires en matière de gestion, par exemple la gestion de l'eau et les coûts de fonctionnement et d'entretien, l'amélioration de la sécurité foncière pour les femmes, l'amélioration des méthodes d'exploitation et de la productivité, etc.
- *Améliorer la résilience de l'agriculture pluviale.* L'agriculture pluviale constitue le moyen de subsistance de la plupart des ménages agricoles, et la protection contre la sécheresse des systèmes pluviaux sera essentielle à la croissance agricole, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Les programmes de restauration des terres, la collecte de l'eau, le boisement/l'agroforesterie et la promotion des technologies intelligentes face au climat devraient avoir la plus haute priorité.
- *Améliorer l'accès aux intrants et aux services.* Conformément à la Feuille de route de Lomé sur les engrais (mai 2023), dont le Niger est signataire, l'amélioration de l'accès aux engrais et la gestion intégrée de la fertilité des sols sont essentielles pour améliorer la santé et la fertilité des sols. Après la libéralisation du secteur des engrais, un soutien devrait être apporté à la mise en œuvre effective de la Feuille de route préparée destinée à la réforme en renforçant les différents organes créés pour la gestion et le suivi du système, en soutenant le développement du réseau de distributeurs privés et en rendant opérationnel le Fonds commun des engrais permettant de financer des subventions intelligentes en faveur des producteurs vulnérables. Un soutien accru du Gouvernement devrait également être apporté au développement du réseau des plateformes multiservices locales et des organisations de producteurs.
- *Renforcer les capacités des ressources humaines.* Le manque de compétences constitue un obstacle majeur à l'augmentation de la productivité, à la modernisation de l'agriculture et au développement d'activités de transformation à valeur ajoutée en aval des chaînes de valeur agricoles. Outre l'amélioration de l'enseignement primaire, il conviendrait d'accorder une attention accrue à l'amélioration du Système national d'éducation et de formation agricoles et du programme de promotion de l'entrepreneuriat agricole chez les jeunes et de l'autonomisation économique des femmes.

5.2. Créer des emplois inclusifs et des opportunités de marché

134. Créer un environnement propice à l'investissement privé dans le secteur agricole. Le Niger doit poursuivre l'adoption et la mise en œuvre des réformes qui permettront d'améliorer l'environnement des affaires dans le secteur agricole. En sus des réformes en cours portant sur le climat général des affaires, cette stratégie intègre : a) un accès sécurisé à la terre et à l'eau associé à des investissements agricoles ; et b) le développement de chaînes de valeur agricoles intégrées.

- *Garantir l'accès à la terre et à l'eau.* Le GdN devrait mettre en œuvre le Plan d'action opérationnel (PA-PFR) 2021-2027 de la nouvelle Politique foncière rurale afin de garantir un accès équitable et en toute transparence à la terre et à l'eau. Il importe de renforcer les capacités des institutions publiques qui protègent les droits de propriété et résolvent les litiges relatifs à l'accès à la terre et aux autres ressources. Il conviendrait d'accorder une attention particulière au renforcement des droits formels des femmes sur la terre et l'eau, à l'amélioration de la gestion de la terre et de l'eau dans les grands périmètres publics irrigués et à la protection de l'accès des éleveurs à la terre, à l'eau et aux pâturages.

La protection des ressources nationales et des écosystèmes du pays contribuera à préserver l'avenir des systèmes agroalimentaires du Niger et à ouvrir la voie à un secteur agricole plus durable et plus équitable.

- *Améliorer l'accès aux services financiers.* Des ressources suffisantes devraient être allouées au FISAN et au FDIF. Des mesures prudentes devraient être adoptées afin de garantir une utilisation efficace et transparente des ressources. Il sera nécessaire de mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les capacités des intermédiaires financiers (BAGRI, IMF), à développer et à promouvoir des instruments de prêt et de réduction des risques innovants, et à soutenir le développement continu des services mobiles de transfert d'argent. On note une insuffisance de fonds permettant de financer les investissements dans l'atténuation et l'adaptation au climat. La marge de manœuvre budgétaire existante restera trop limitée pour permettre au GdN d'accroître son financement. Il sera important d'accroître la disponibilité des financements en faveur du climat provenant d'autres sources en mobilisant davantage les partenaires internationaux et bilatéraux, en recourant davantage aux principaux fournisseurs de financements en faveur du climat (tels que le FVC) et en rendant les institutions financières nationales plus écologiques.
- *Soutenir les chaînes de valeur prioritaires et l'émergence d'interprofessions fortes.* Le développement des chaînes de valeur prioritaires est essentiel à la croissance et à la modernisation du secteur en offrant aux producteurs un accès efficace aux marchés des produits et des intrants, en soutenant l'émergence d'activités en aval créatrices de valeur ajoutée et d'emplois et en renforçant les capacités des acteurs essentiels le long des chaînes de valeur.

5.3. Améliorer la qualité des dépenses publiques consacrées à l'agriculture

135. Il est essentiel d'améliorer la qualité des dépenses publiques dans l'agriculture. Les processus de planification et de budgétisation du budget public devraient être améliorés afin de mieux prendre en compte : a) les risques climatiques et autres risques agricoles, tels qu'identifiés dans le Plan d'action pour la gestion des risques agricoles (PAGRA) et la Stratégie et le Plan d'action d'adaptation de l'agriculture face aux changements climatiques (SPN2 2020-2035) de l'Initiative 3 N ; b) les programmes d'autonomisation des femmes ; et c) les programmes de perfectionnement des ressources humaines dans l'ensemble des chaînes de valeur.

136. La mise en œuvre et l'exécution des dépenses publiques consacrées à l'agriculture devrait être améliorées. Cet objectif peut être atteint en : a) renforçant les capacités des institutions du GdN chargées de la planification et de la mise en œuvre des programmes sectoriels, notamment l'utilisation de la gestion basée sur la performance ; b) décentralisant la mise en œuvre qui intègre l'amélioration des compétences et des connaissances du personnel ainsi que la fourniture des ressources et des outils nécessaires en vue d'effectuer leur travail de manière efficace ; c) améliorant la coordination et le suivi des agences impliquées dans la planification et la mise en œuvre des programmes sectoriels ; et d) réduisant au minimum la duplication des rôles et des responsabilités entre les différentes agences du secteur.

137. Les dépenses publiques consacrées au développement de l'irrigation devraient être accrues. Il convient de mettre davantage l'accent sur les systèmes d'irrigation à petite échelle, moins exigeants en termes d'investissements publics et de gestion collective. Il conviendrait d'investir dans les technologies permettant de réduire la main-d'œuvre, telles que les systèmes automatisés, et dans d'autres infrastructures publiques essentielles à la mobilisation du secteur privé et à la structuration des chaînes de valeur, telles que les agropoles, les routes en milieu rural, les infrastructures de commercialisation, les plateformes villageoises et les magasins d'intrants.

138. La réorientation des ressources publiques est essentielle pour développer plusieurs aspects sectoriels tels que : a) le développement du secteur de l'élevage pour stabiliser les systèmes agricoles

pastoraux et soutenir la transition vers des systèmes et des chaînes de valeur plus productifs ; b) le développement des chaînes de valeur prioritaires à travers une approche participative menée par les Interprofessions qui permettrait également de renforcer les capacités des acteurs clés des chaînes de valeur (en particulier les associations de producteurs) ; c) l'amélioration de la résilience de l'agriculture pluviale ; et d) les programmes de recherche (axés sur la CSA) et les services de vulgarisation pour soutenir l'augmentation durable de la productivité et de la résilience des systèmes agricoles du Niger.

Références et bibliographie

Initiative 3 N. 2021. « Plan d'action 2021-2025. »

---. 2022. « Examen des dépenses publiques, 2018, 2020 et 2021.

AGRHYMET. 2009.

CIAT, ICRISAT, BFS/USAID. 2020. « Agriculture intelligente face au climat au Niger. Profils de pays CSA pour l'Afrique ». Washington, D.C.

Fonds d'investissement pour le climat. 2010. « Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) ».

Doka, Marthe, and Marie Monimart. 2004. "Women's Access to Land: The De-Feminisation of Agriculture in Southern Niger?" <https://www.iied.org/9328iied>.

FAO. 2021a. « Le Niger – Analyse des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles ». Rome, Italie : FAO. <https://doi.org/10.4060/cb6845fr>.

---. 2021b. « Étude de cadrage du système alimentaire au Niger. Facteurs clés et chaînes de valeur prometteuses pour améliorer la durabilité du système alimentaire ». <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1410711/>.

---. 2023. 2023. "Cereal Supply and Demand Balances for Sub-Saharan African Countries: Situation as of February 2023." FAO. <https://doi.org/10.4060/cc4668en>.

FERDI. 2020. « Étude sur les dépenses de sécurité et leurs effets d'éviction sur le financement des dépenses de développement dans les pays du G5 sahel ».

GIZ, Institut de recherche de Potsdam pour la recherche sur les effets du changement climatique. 2022. « Analyse des risques climatiques pour l'identification et la pondération des stratégies d'adaptation dans le secteur agricole du Niger ».

IFPRI. 2015. « Le modèle international d'analyse des politiques des produits agricoles et du commerce (IMPACT) : Document de travail ». Washington, D.C. : IFPRI.

FMI. 2019. « Perspectives économiques régionales pour l'Afrique ».

---. « Inclusion financière au Niger : Défis et opportunités : Niger ».

Agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement. 2021. « L'égalité entre les hommes et les femmes au Niger ».

Ministère de l'Agriculture. 2010. « Impacts des changements climatiques dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts ».

---. 2021. « Évaluation du potentiel en terre irrigable au Niger ».

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Institut royal des Tropiques (KIT) et Université de Wageningen et son Institut de recherche (WUR). 2022. « Feuille de Route Nationale Semencière Du Niger ».

Ministère de l'Environnement. 2020. « Identification et évaluation des options d'agriculture intelligente face au climat prioritaires pour l'adaptation face aux changements climatiques au Niger ».

Ministère des Finances. 2015. « Publications du Ministère - Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) 2015-2019, Actualisée en 2019 (SNFI - 2019-2023) », 2015. <http://www.finances.gouv.ne/index.php/actualites/publications-du-ministere/file/287-strategie-nationale-de-la-finance-inclusive-2015-2019>.

- Institut national de la statistique (INS) du Niger. 2016. « Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture en 2014, données de panel vague 2 ». Banque mondiale, Groupe de gestion des données sur le développement. <https://doi.org/10.48529/3XNB-SD96>.
- . 2019. « Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-2019 ». Banque mondiale, Groupe de gestion des données sur le développement. <https://doi.org/10.48529/GGAM-AX39>.
- . 2022. « Enquête nutritionnelle et de moralité, rétrospective au Niger ».
- OCDE. 2022. « Indice des institutions sociales et égalité du genre (IISG) ».
- ONAHA/GWI. 2017. « Définition des mesures de sécurisation des périmètres irrigués au Niger] ».
- Cabinet du Premier Ministre. 2012. « Stratégie pour la sécurité et le développement des zones Sahélo-Sahariennes du Niger - SDS Sahel-Niger ».
- Rabe, Mahamane Moctar. 2022. « Caractérisation et typologie des exploitations agricoles dans le Sud-Est du Niger ». *Agrimaroc.org*, juin. https://www.agrimaroc.org/index.php/Actes_IAPH2/article/view/1072.
- République du Niger. 1993. « Ordonnance n° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les Principes d'orientation du code rural (POCR) ».
- . 2003. « Plan d'action stratégique national pour le changement climatique et la vulnérabilité (NSAPCCV) ».
- . 2006. « Programme d'action national pour l'adaptation (PANA) ».
- . 2010. « Ordonnance relative au pastoralisme ».
- . 2012. « Plan de développement économique et social du Niger (PDES 2012-2021) ».
- . 2013. « Bilan de la mise en œuvre de la politique foncière rurale au Niger (SP/CNCR, 2013) ».
- . 2013. « Stratégie nationale et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable (SIAD) ».
- . 2015. « Contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) du Niger ».
- . 2015. « Stratégie de réduction des risques de catastrophes (RRC) 2015-2030 ».
- . 2017. « Stratégie de développement durable et de croissance inclusive (SDIGS), Niger 2035 ». <https://www.nigerrenaissant.org/sites/default/files/pdf/summary-sdigs.pdf>.
- . 2017. « Niger politique nationale de la qualité ».
- . 2018. « Loi portant régime des organisations interprofessionnelles agricoles au Niger ». <https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC215183/>.
- . 2019. « Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes 2019 ».
- . 2020. « Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation (PTSEF 2020-2022) ».
-
- . 2020a. « Plan d'action national de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité de deuxième génération 2020-2024 ». <https://1325naps.peacewomen.org/wp-content/uploads/2021/07/Niger-2020-2024.pdf>.
- . 2020b. « Stratégie et Plan national d'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur agricole (SPN2A 2020-2035) ».
- . 2021a. « Plan stratégique de développement 2022- 2026 du FISAN ». <https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC212055/>.

- . 2021b. « Contributions déterminées au niveau national du Niger 2021 ». https://climate-laws.org/documents/niger-first-ndc-updated-submission_55ab?id=niger-first-ndc-updated-submission_9d0d.
- République du Niger et HCI3N. 2017. « Système national de conseil agricole (SNCA), 2017 ». <https://www.fao.org/faolex/results/details/en/c/LEX-FAOC178869/>.
- . 2021. « Dix ans de mise en œuvre de la stratégie de l'initiative 3N 2011-2020 ». <https://www.farm-d.org/document/dix-ans-de-mise-en-oeuvre%e2%80%a8de-la-strategie-de-linitiative-3n-2011-2020/>.
- République du Niger, Cabinet du Premier Ministre. 2023. « Étude sur la compétitivité de l'économie nigérienne : Étude sur la compétitivité de l'économie nigérienne : Le secteur agro-pastoral ». <https://www.caegniger.org/les-rapports/13-etudes/110-etude-sur-la-competitivite-de-l-economie-nigerienne-le-secteur-agro-pastoral.html>.
- ROPPA/ECDM. 2009. « Rapport sur l'évaluation de la Déclaration de Maputo dans le secteur agricole : Cas du Niger ». <https://duddal.org/s/bibnum-promap/item/2712#?c=0&m=0&s=0&cv=0>.
- Sousa, Fernando, Gian Nicolay et Robert Home. 2016. "Information Technologies as a Tool for Agricultural Extension and Farmer- to-Farmer Exchange: Mobile-Phone Video Use in Mali and Burkina Faso." *International Journal of Education and Development Using Information and Communication Technology* 12 (Décembre): 19–36.
- SP/CNCR, 2013. « Étude de bilan de la mise en œuvre de la politique foncière rurale au Niger ».
- PNUD, Japon ODA, et République du Niger, 2012. « Avant-Projet de document de politique nationale en matière de changements climatiques (PNLCC) ».
- . 2022. « Rapport sur le développement humain 2021, Rapport du Niger ».
- Division de la population des Nations Unies, 2019. « Perspectives de la population mondiale ».
- . 2020. « Perspectives de la population mondiale ».
- . 2021. « Perspectives de la population mondiale ».
- USAID, 2018. « Agriculture et sécurité alimentaire au Niger ».
- . 2019. « Cartographie des investissements et des partenariats au Niger ». https://agrilinks.org/sites/default/files/2019_niger_investment_opportunity_identification.pdf.
- USDA. 2022. "USDA ERS - International Agricultural Productivity." <https://www.ers.usda.gov/data-products/international-agricultural-productivity/>.
- Banque mondiale. 2009. « Niger - Sécurité alimentaire et filets sociaux. Rapport No. 44072-NE ».
- . 2014. « Points de vue des hommes et des femmes sur les normes sociales au Niger ». PREM 4, Région Afrique, Rapport N° 83296-NE, Banque mondiale. Washington, DC.
- . 2017. "Future of Food: Shaping the Food System to Deliver Jobs." Text/HTML. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/406511492528621198/Future-of-food-shaping-the-food-system-to-deliver-jobs>.
- . 2019. « Impacts économiques des inégalités entre les genres au Niger ». Banque mondiale, Washington, DC. <https://doi.org/10.1596/33093>.
- . 2021a. « Examen des dépenses publiques ».

---. 2021b. "Niger Investing in Human Capital, Agricultural Productivity, and Social Protection for Faster Poverty Reduction: A Poverty Assessment," novembre. <http://hdl.handle.net/10986/36590>.

---. 2022a. « Portail des connaissances sur le changement climatique de la Banque mondiale ». 2022. <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/>.

---. 2022b. "G5 Sahel Region Country Climate and Development Report (CCDR)." Washington, DC : Banque mondiale. <http://hdl.handle.net/10986/37620>.

Banque mondiale et HCI3N. 2014. « Plan d'action pour la gestion des risques agricoles au Niger (PAGRA) 2014-2023 ».

Banque mondiale. 2020. « Note de politique sur le développement du crédit agricole au Niger, FIRST Banque mondiale ».

---. 2022. « Créer des marchés au Niger : Diagnostic du secteur privé (projet) ».

Banque mondiale, BAD et CUA. 2012. "The Transformational Use of Information and Communication Technologies in Africa."